



La Fondation Économique et Sociale du Brabant wallon en collaboration avec in BW, votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon, et la Province du Brabant wallon



Fondation  
Économique et  
Sociale du  
Brabant wallon



# LE BRABANT WALLON EN CHIFFRES

FONDATION ÉCONOMIQUE  
ET SOCIALE DU BRABANT  
WALLON

ÉDITION 2019



Fondation  
Économique et  
Sociale du  
Brabant wallon



Votre partenaire économique et  
environnemental en Brabant wallon



Le Brabant wallon

<b>LA PROVINCE DU BRABANT WALLON EN QUELQUES DONNÉES</b> .....	5
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
Chapitre 1 ➡ POPULATION ET MÉNAGES .....	8
Chapitre 2 ➡ TERRITOIRE ET LOGEMENT .....	14
Chapitre 3 ➡ NIVEAU DE VIE .....	24
Chapitre 4 ➡ EMPLOI .....	30
Chapitre 5 ➡ INDICATEURS ÉCONOMIQUES .....	42
Chapitre 6 ➡ MOBILITÉ .....	56
Chapitre 7 ➡ ÉNERGIE .....	66
Chapitre 8 ➡ PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT .....	70

**ANNEXES :** ANNEXE 1. Liste des établissements d'enseignement  
dans le Brabant wallon  
ANNEXE 2. Top 100 des entreprises du Brabant wallon

La Fondation vous invite à consulter sa page web pour approfondir les  
différentes thématiques et statistiques qui complètent utilement le présent ouvrage.  
En effet, le site reprend des tableaux intéressants et détaillés qui ne sont pas inclus  
dans la brochure.

<https://www.inbw.be/fondation-economique-et-sociale-du-bw>





## LA PROVINCE DU BRABANT WALLON EN QUELQUES DONNÉES



### LA PROVINCE DU BRABANT WALLON C'EST :

- ▶ une des 5 provinces de la Wallonie ;
- ▶ un seul arrondissement judiciaire et administratif\* qui regroupe 27 communes dont Wavre est le chef-lieu ;
- ▶ un territoire d'une superficie de 1.091 km<sup>2</sup> (soit 3,6 % du territoire national et 6,5 % du territoire wallon) ;
- ▶ une population de 401.100 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ▶ une situation privilégiée au cœur de l'Europe :
  - limitrophe de Bruxelles, capitale européenne ;
  - voisine de la Région flamande ;
  - traversée par, ou à proximité, des grands axes autoroutiers et ferroviaires : E411, E40, E19, A8, N25 et les lignes 124, 140, 161, renforcées par le futur RER.
- ▶ un cadre de vie et de travail agréable et diversifié ;
- ▶ une fiscalité, pour certaines communes, parmi les plus basses de la Wallonie ;
- ▶ une mobilité nord/sud et est/ouest développée.

\* L'unité statistique « Arrondissement administratif » disparaîtra d'ici peu.

## En 1987 la Fondation économique et sociale du Brabant wallon fut créée.

Elle est l'émanation de l'ancien Conseil Economique et Social du Brabant qui regroupait, outre les partenaires sociaux, les principales forces politiques de la province.

Suite à la régionalisation du pays, les missions des Conseils économiques provinciaux furent centralisées au sein du CESRW (Conseil Economique et Social de la Région wallonne).

En conséquence, la Fondation économique et sociale s'est fixé pour mission de promouvoir les initiatives visant au développement économique, social, culturel et environnemental de ce qui allait devenir la province du Brabant wallon en 1995.

## Pour atteindre ces objectifs, la Fondation octroie un ou plusieurs prix dans les matières précitées :

- ▶ à des étudiants présentant une thèse de fin d'étude relative au Brabant Wallon ;
- ▶ à des personnes ou associations développant des initiatives également dans ce sens.

De plus, la Fondation stimule activement la recherche et les études dans les domaines qui couvrent sa mission et en encourage la diffusion.

C'est l'objet de la publication de cette nouvelle édition : **Le Brabant en chiffres 2019**.

## La Fondation a bénéficié, pour établir et valider cette étude :

- ▶ de l'aide précieuse de Jean-Paul DUPREZ, rédacteur principal de cet ouvrage.
- ▶ de la collaboration d'**in BW** :
  - de Baudouin le HARDY de BEAULIEU, Directeur général ;
  - de Françoise DUPLAT du Département économique ;
  - de Thibaut LOUPPE, secrétaire de la Fondation.
- ▶ de la collaboration de la province du Brabant wallon :
  - du Président Mathieu MICHEL ;
  - de la Députée provinciale Isabelle KIBASSA-MALIBA ayant parmi ses charges l'économie et l'enseignement ;
  - de tous les membres du Collège et du Conseil provincial ;
  - du Gouverneur du Brabant wallon, Gilles MAHIEU.

Dans cette édition, nous avons voulu actualiser et approfondir les chiffres clés de la province dans leur intégralité, leur diversité et, de préférence, selon leur localité.

Les mettre à la disposition des résidents, des décideurs politiques, des investisseurs, des importateurs et des exportateurs potentiels.

La Fondation entend ainsi contribuer positivement à l'attractivité de la province du Brabant wallon.

## Notre province se distingue en Wallonie par un développement économique dont les atouts incontestables sont :

- ▶ proximité de la capitale belge et européenne, BRUXELLES ;
- ▶ ses axes de mobilité qui la relie à TOUTES les provinces de WALLONIE ;
- ▶ ses liens sur le plan économique avec les provinces de FLANDRE ;
- ▶ l'importance de grandes entreprises internationales ;
- ▶ la création d'une multitude de petites et moyennes entreprises dynamisées par l'innovation et l'exportation ;
- ▶ la qualité et la densité des parcs industriels et d'affaires créés à l'initiative du secteur privé et d'**in BW** ;
- ▶ l'effet catalyseur d'une grande institution universitaire à Louvain-la-Neuve ;
- ▶ la densité et la qualité du réseau de l'enseignement général et technique.

Les défis qui s'ouvrent devant nous pour assurer le développement de notre province sont considérables et relèvent de véritables challenges.

## Les paramètres essentiels sont :

- ▶ la croissance démographique ;
- ▶ l'aménagement du territoire, le logement ;

- ▶ la mobilité interne et celle qui converge vers Bruxelles et les autres provinces wallonnes ;
- ▶ la concordance aux besoins de l'emploi par les structures de formation et d'éducation permanente ;
- ▶ l'adéquation de son développement aux défis environnementaux.

Ce sont autant de paramètres d'une société qui doit assurer la cohésion de ses concitoyens et un niveau de vie le plus harmonieux possible sur notre territoire.

C'est à cette réflexion qui exige une objectivation chiffrée des priorités à mettre en œuvre que je vous invite à parcourir cette nouvelle brochure 2019.

## Savoir, prévoir et décider est la dynamique que la Fondation poursuit.



J-P. HERMANT

Président de la Fondation Economique et Sociale du Brabant wallon.

# 1. POPULATION ET MÉNAGES

## 1.1. Population totale et densité

Sur un territoire de 1.091 Km<sup>2</sup>, le Brabant wallon comptait 401.106 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Brabant wallon est ainsi la plus petite, mais aussi la plus dense des provinces wallonnes, avec plus de 367 habitants au Km<sup>2</sup>.

Sa population croît en moyenne de 0,7 % par an, depuis 1998, et cette croissance devrait se prolonger jusque 2028.

Si la population des moins de 25 ans est relativement stable au fil du temps, la part des « 65 ans et plus » augmente : elle passera de 15 % de la population totale en 2008 à plus de 21 % en 2028. Avec plus de 21.000 individus en 2018, les « 80 ans et plus » sont également de plus en plus nombreux : ils augmentent d'environ 5.000 unités tous les 10 ans.

Après une tendance à la baisse de 1997 à 2007, le nombre des 25-40 ans est reparti à la hausse et devrait atteindre en 2027 un niveau supérieur à celui auquel il était en 1997, soit plus de 75.750 habitants.

D'une surface de 1.091 Km<sup>2</sup>, le Brabant wallon comptait 401.106 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Province représente environ 3,6 % du territoire et de la population belges. Au cours des 10 dernières années, le Brabant wallon a enregistré un accroissement de 7,4 % de sa population, un taux légèrement supérieur au taux national, mais sensiblement

supérieur au taux wallon. Avec ses 20.714 femmes et 19.123 hommes, Braine-L'Alleud est la plus peuplée des 6 communes de plus de 25.000 habitants de la province et, avec ses 3.479 habitants, Hélocine est la moins peuplée des 9 communes qui comptent moins de 8.000 habitants.

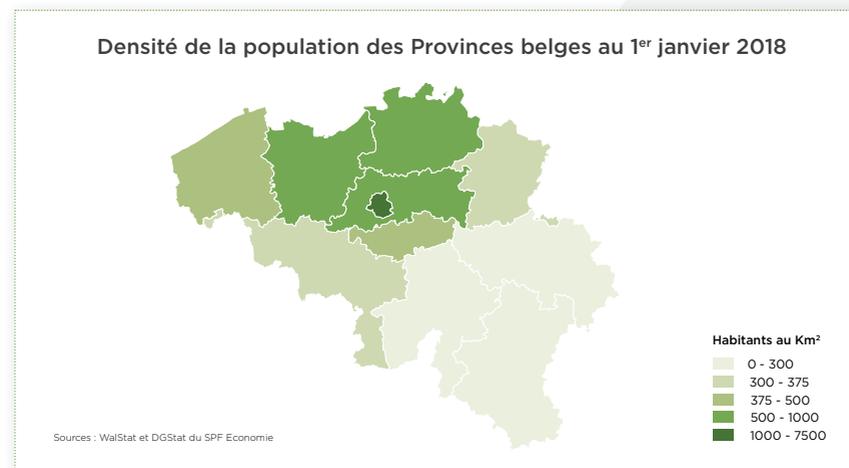
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Population totale (Nombre)	401.106	3.624.377	11.385.088
Taux de croissance entre 2008 et 2018 en %	7,4	4,8	6,7
Taux de croissance (prévue) entre 2018 et 2028 en %	6,6	4,2	4,5
Densité (Habitants au Km <sup>2</sup> )	367,8	215,2	335,0
Part de la population de moins de 25 ans en %	29,7	29,3	28,4
Part de la population de 65 ans et plus en %	18,7	18,3	18,7
Part de la population de 80 ans et plus en %	5,3	5,2	5,6

Les perspectives de population, établies par le Bureau Fédéral du Plan et l'IWEPS tablent sur une population de plus de 427.500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2028, soit une croissance, certes quelque peu ralentie par rapport à la décennie antérieure, mais

qui reste sensiblement supérieure à celle qu'enregistreront la Wallonie et la Belgique. Toujours selon le Bureau Fédéral du Plan, le BW comptera plus de 470.000 habitants en 2050 et plus de 513.000 en 2070.

30 % de la population, soit près de 120.000 personnes, avaient moins de 25 ans en 2018. Ce taux devrait rester relativement stable, puisqu'il ne décroît que d'environ 1 % tous les 10 ans entre 1998 et 2028. Pour ce qui est des personnes âgées, en 2017, près de 73.200 personnes, soit 18,7 % de la population brabançonne, était âgée de 65 ans et plus et avait ainsi quitté l'âge actif. Ce taux s'accroît, puisqu'il était de 15,5 % en 2008 et, suivant les prévisions, passera à 21,8 % en 2028. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus est, lui aussi, en nette augmentation, puisqu'il a presque doublé, en passant de 10.700 à 21.100 unités, de 1998 à 2018. Cette partie de la

population augmentera encore d'environ 6.500 unités les 10 prochaines années pour atteindre 27.600 personnes en 2027. Pour ce qui est de la population en âge actif, la province a enregistré une forte diminution des 25-39 ans entre 1998 à 2008. Cette classe d'âge étant passée de 73.200 en 1997 à 68.400 unités en 2008. Cette tendance à la baisse s'inverse, tout au moins en valeur absolue, entre 2008 et 2018 et les prévisionnistes tablent aujourd'hui sur un renforcement de cette tendance à la hausse, puisque ce groupe d'âge compterait plus de 75.770 individus en 2028, soit une hausse de plus de 4.500 individus par rapport à la situation observée en 2018.



Bien qu'étant la plus petite province de Wallonie, avec plus de 367 habitants au Km<sup>2</sup>, niveau légèrement supérieur à la densité moyenne de la Belgique, le Brabant wallon est la province la plus dense de la Région. Cette densité est néanmoins inférieure à celle des provinces non wallonnes du pays, à

l'exception du Limbourg. Sur le plan communal, la densité s'échelonne de 130 habitants au Km<sup>2</sup> à Ramillies à 1.425 habitants au Km<sup>2</sup> à Waterloo. Notons que 15 des 27 communes que compte la province ont une densité inférieure à 300 habitants au Km<sup>2</sup>.

**Pour en savoir plus :** La population officielle de la Belgique comptabilise l'ensemble des personnes du Registre National qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistique :

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement>

## 1.2. Mouvements de population

L'accroissement significatif de la population du Brabant wallon depuis 2010 est constitué à 17 % du solde naturel, à 17 % du solde migratoire international et à 66 % du solde migratoire intérieur, c'est-à-dire des migrations effectuées au sein du territoire belge.

Le solde naturel particulièrement élevé s'explique par un taux de mortalité plus faible (9,2 ‰ sur la période 2010-2017) dans le Brabant wallon que dans les autres provinces wallonnes.

Le Brabant wallon est particulièrement attractif pour les résidents belges, et plus particulièrement pour les Bruxellois et les Flamands. Il est moins attractif pour les Wallons, puisque sur la période 2010-2015, près de 40.000 personnes ont quitté la province pour aller s'établir « ailleurs » en Wallonie, alors que seulement 30.000 personnes quittaient la Wallonie pour venir élire domicile dans le Brabant wallon.

Sur la période 2010-2017, période pour laquelle StatBel a établi les chiffres définitifs des mouvements de population, la population totale du Brabant wallon a augmenté de 21.591 habitants, soit 56,9 unités pour 1.000 habitants, contre 36,0 unités pour l'ensemble de la Wallonie. Plus des 2/3 de cet accroissement s'explique par un solde migratoire intérieur

(intra-belge) fortement positif. Vient ensuite le solde migratoire international. Plus de 34.800 personnes ont quitté le Brabant wallon pour aller s'établir à l'étranger ou ont été rayées des registres, alors que plus de 38.400 personnes sont venues s'établir dans la province en provenance de l'étranger ou ont été inscrites dans les registres.

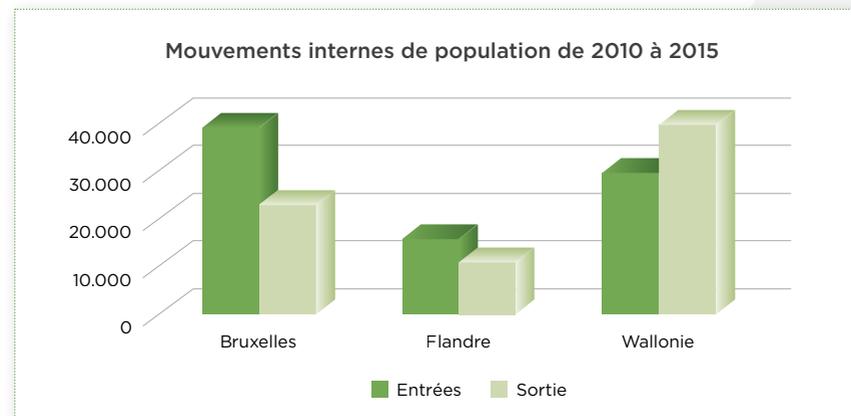
Evolution de la population totale du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Nombre	Pour 1000 habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (0/00)	
		Brabant wallon	Wallonie
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	379.515		
<b>Mouvements naturels :</b>			
Naissances	31.274	82,4	88,7
Décès	27.783	73,2	86,4
Solde	3.491	9,2	2,2
Solde des mouvements internes	14.608	38,5	11,9
Solde des mouvements internationaux	3.567	9,4	21,3
Ajustement statistique	-75	-0,2	0,6
Solde global	21.591	56,9	36,0
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	401.106		

Sur la période 2010-2017, le solde naturel de près de 3.500 unités (3.491) représente 9,2 ‰ de la population initiale du Brabant wallon, un taux largement supérieur à celui enregistré pour l'ensemble de la Wallonie (2,2 ‰). Ce solde naturel particulièrement élevé

s'explique par un taux de mortalité largement inférieur au taux wallon. Le Brabant wallon a, en effet, enregistré 27.783 décès sur la période 2010-2017, soit 73,2 décès pour 1.000 habitants, contre 86,4 décès pour 1.000 habitants en Wallonie.

L'IWEPS a établi la matrice origine-destination des mouvements de population à l'intérieur du territoire belge entre 2010 et 2015, sur la base des enregistrements au registre national lors des déménagements (extra-communaux) de la population. Comme nous l'avons dit plus avant, le solde migratoire « intra-belge » est un

indicateur particulièrement favorable pour le Brabant wallon, puisqu'il représente en moyenne un accroissement annuel de la population de près de 2.200 personnes et explique plus des 2/3 de l'accroissement total de la population de la province.



Lorsqu'on décompose le solde intérieur suivant ses composantes, soit les entrées et sorties de et vers les 3 Régions belges, nous constatons que ce solde est positif vis-à-vis de Bruxelles et de la Flandre, mais négatif par rapport au reste de la Wallonie.

Près de 84.500 personnes ont quitté leur résidence en Belgique (46 % de Bruxelles, 19 % de Flandre et 35 % de Wallonie) pour venir s'établir dans le Brabant wallon, entre 2010 et 2015, alors que 73.750 personnes quittaient le Brabant wallon sur la même période pour aller s'établir « autre part », en

Belgique (31 % à Bruxelles, 15 % en Flandre et 54 % en Wallonie).

Si le solde de ces différents mouvements est positif pour la Flandre (plus de 4.700 personnes), voire fortement positif pour Bruxelles (plus de 16.000 personnes), il est fortement négatif par rapport au reste de la Wallonie. Notons que près de 50 % des départs du Brabant wallon vers les autres provinces wallonnes se font à destination des arrondissements de Charleroi et de Namur. Viennent ensuite les arrondissements de Soignies, Waremme et Mons.

**Pour en savoir plus :** Les mouvements de populations sur la période 2010-2017 sont calculés par le SPF-Economie / Direction générale Statistique :

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement>

Les matrices origines/destinations par région, arrondissement administratifs et communes sont calculées par l'IWEPS : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)

### 1.3. Les ménages

En 2018, le Brabant wallon comptait 165.600 ménages privés.

Par rapport à la moyenne wallonne, on compte plus de couples mariés avec enfants (qui représentent 22,2 % des ménages privés, contre 18,7 % en Wallonie) et moins d'isolés (31,8 % des ménages privés, contre 36,5 % en Wallonie).

Le nombre de ménages privés et, donc, la demande potentielle en logements, devrait augmenter de plus de 17 % à l'horizon 2040.

12,6 % des ménages privés sont constitués de personnes isolées de 65 ans et plus, dont 74 % de femmes. On retrouve ce type de ménage plutôt dans l'ouest de la province, entre autres à La Hulpe et Nivelles qui comptent plus de 15 % de personnes isolées de 65 ans et plus.

En 2018, le Brabant wallon comptait plus de 165.500 ménages privés. La taille moyenne d'un ménage privé est ainsi de 2,4 personnes, un taux équivalent à celui de la Wallonie (2,3) et de la Belgique (2,4). En Brabant wallon, la proportion de couples mariés avec enfants est de 22,2 %, soit plus de 3 % supérieure au taux wallon. A l'inverse, la proportion d'isolés est de près de 5 % inférieure à l'ensemble de la Région et de 2 % inférieure à l'ensemble de

la Belgique. Le Brabant wallon compte un peu moins de familles monoparentales que la Wallonie, mais la présence de ce type de ménage y est néanmoins supérieure à la moyenne nationale. Le Brabant wallon compte par ailleurs 181 ménages « collectifs », d'une taille moyenne de 21,5 personnes (contre 23,2 personnes en Wallonie). On en comptait 24 à Ottignies-Louvain-la-Neuve et 22 à Nivelles et Braine-L'Alleud.

Structure des ménages	Brabant wallon		Wallonie	Belgique	
	Nombre en 2018	Part en Pourcents		2018	2017
		2018	2027		
Isolés	52.807	31,8	32,6	36,5	34,2
Mariés sans enfant	28.797	17,4	17,6	16,5	19,5
Mariés avec enfant(s)	36.750	22,2	19,9	18,7	21,2
Cohabitants non mariés sans enfant	9.418	5,7	6,3	5,6	5,9
Cohabitants non mariés avec enfant(s)	14.347	8,7	10,1	8,4	7,4
Familles monoparentales	20.391	12,3	11,5	12,6	9,9
Autres types de ménages privés	3.073	1,9	2,0	1,7	1,9

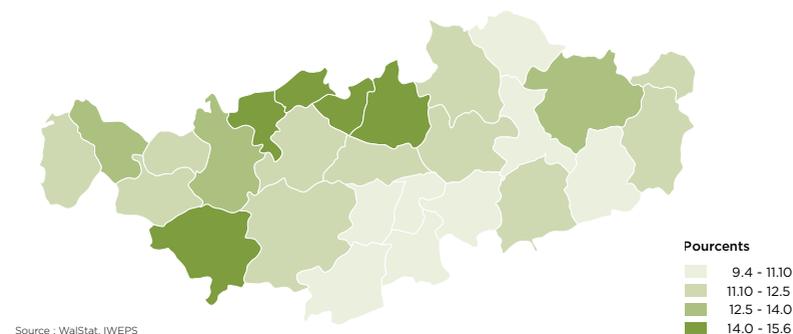
L'exercice de calcul des perspectives, réalisé par le Bureau Fédéral du Plan et l'IWEPS, porte également sur le nombre de ménages privés et collectifs. Le nombre de ménages privés et donc, la demande potentielle en logements, devrait passer de 165.500 en 2018 à 176.000 unités en 2027. En 2040, le Brabant wallon devrait compter plus de 190.000 ménages, dont plus de 35 % d'isolés.

Nous devons ainsi nous attendre à une hausse de plus de 6,3 % les 10 prochaines années et de 14,8 % à l'horizon 2040. Le nombre de ménages augmentera sensiblement plus que le nombre d'habitants. On peut donc en déduire que la pression immobilière sera croissante au cours des prochaines années, et qu'elle portera sur des logements de plus en plus petits.

En Brabant wallon, les « isolés » représenteront d'ici peu un tiers du nombre total de ménages. L'IWEPS s'est intéressé plus particulièrement aux isolés de 65 ans et plus : cette catégorie représentait, en 2018 12,7 % des 165.600 ménages que compte la province. Ce taux est inférieur aux 13,4 % enregistrés pour l'ensemble de la Wallonie, mais il est en légère croissance, puisqu'il valait 12,1 % en 2015.

Notons que ce comptage concerne les ménages privés et ne tient donc pas compte des ménages collectifs, tels que les maisons de repos. Ces ménages sont globalement féminins : en Brabant wallon, 72,6 % de ces isolés de 65 ans et plus sont des femmes, contre 72,3 % pour le Hainaut, 70 % pour les provinces de Liège et de Namur et 69,2 % pour la province de Luxembourg.

Part des isolés de 65 ans et plus dans les ménages privés en 2018



Si on regarde de plus près les communes, la proportion d'isolés de 65 ans et plus va de 9,4 % à Chastre à 15,6 % à La Hulpe. C'est principalement au nord et à l'ouest de la province que l'on enregistre les taux les plus élevés. Outre La Hulpe (15,6 %), Rixensart, Wavre, Waterloo, et Nivelles comptent plus de 14 % d'isolés de 65 ans et plus. A l'exception de Jodoigne et Hélécinne, ce type de ménage privé représente moins de 11 % de l'ensemble des ménages des communes de l'est de la province. Entre 2015 et 2017, ce

taux a augmenté de plus de 1 % à Perwez et Walhain. Il est en légère décroissance à Incourt, Hélécinne, Beauvechain, Villers-la-Ville et Mont-Saint-Guibert. La proportion de femmes dans les ménages de type « isolés de 65 ans et plus », va de moins de 69 % pour Hélécinne, Chaumont-Gistoux, Lasne, Orp-Jauche et Ramillies (le minimum avec 66,7 %) à plus de 75 % pour Rixensart, Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN, Chastre et Waterloo (le maximum, avec 78,1 %).

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont détaillés dans le glossaire. La typologie des ménages est établie suivant la méthode LIPRO.

Les concepts et informations sont disponibles au Bureau fédéral du Plan :

<https://www.plan.be/aboutus/overview.php?lang=fr&TM=46> et à l'IWEPS :

[https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/05/COM\\_Perspectives\\_pop\\_05\\_2018.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/05/COM_Perspectives_pop_05_2018.pdf)

## 2. TERRITOIRE ET LOGEMENT

### 2.1. Occupation du sol

**Plus de la moitié du territoire de la province est constitué de terres arables.**

**En 2017, près de 20 % du territoire du Brabant wallon était artificialisé, contre 10,6 % en Wallonie. Depuis 2002, 123 hectares sont annuellement artificialisés pour la seule destination résidentielle.**

**La superficie résidentielle, relativement stable depuis 2002 y est de 356 m<sup>2</sup>, contre 297,4 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la Wallonie.**

**Toujours en 2017, 23 % du territoire de la province affecté à l'habitat au Plan de Secteur (contre 24,3 % en 2012) reste disponible, contre 31,3 % en Wallonie.**

En 2017, plus de 20.000 hectares, soit 19 % du territoire du Brabant wallon sont artificialisés, c'est-à-dire retirés de leur état naturel, forestier ou agricole. Ce taux d'artificialisation est près du double de ce qu'il représente en Wallonie. 68 % de ces espaces sont à vocation résidentielle, contre 60 % en Wallonie, ce qui s'explique par le caractère péri-urbain que représente le Brabant wallon par rapport à la

métropole bruxelloise. Ces proportions plus importantes concernent également les autres types de terrains artificialisés. Plus de la moitié du territoire du Brabant wallon sont des terres arables, alors que ce taux n'est que de 28 % pour la Wallonie. Moins de 9 % du territoire de la province est constitué de bois et de forêts, contre 29,4 % en Wallonie.

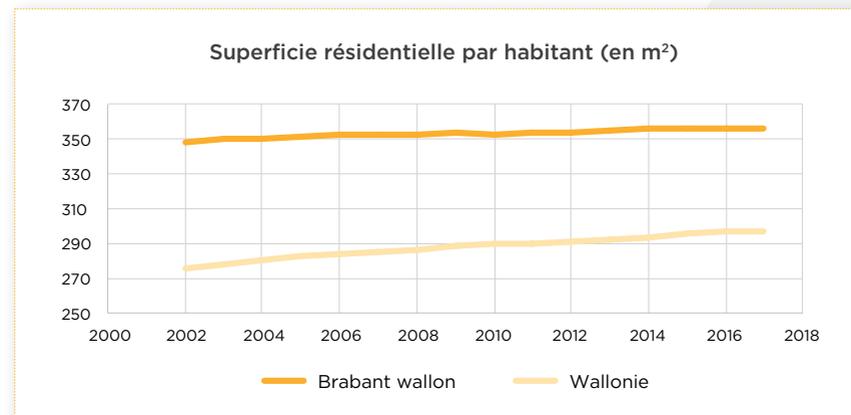
Type d'occupation	Hectares en 2017	Part de la superficie totale en 2017		Evolution en % de 2002 à 2017	
		Brabant wallon	Wallonie	Brabant wallon	Wallonie
Superficie artificialisée dont	20.772	19,0	10,6	13,4	13,5
Terrains résidentiels	14.210	13,0	6,4	14,8	16,2
Terrains à usage industriel et artisanal	1.378	1,3	1,0	8,2	11,2
Services publics et équipements communautaires	1.702	1,6	1,1	19,8	6,0
Superficie non artificialisée dont	88.284	81,0	89,4	-2,7	-1,4
Terres arables et cultures permanentes	54.571	50,0	28,7	-2,3	-2,0
Forêts	9.688	8,9	29,4	-1,4	-0,4

Depuis 2002, en moyenne, 160 hectares ont été annuellement artificialisés et, parmi ceux-ci, plus de 123 hectares pour la seule destination résidentielle. A l'exception des terrains destinés aux services publics et équipements communautaires, dont la superficie est passée de 1.424 à 1.702 hectares, cet accroissement de la superficie artificialisée est néanmoins

inférieur à la Wallonie. Parallèlement à cela, le Brabant wallon perdait 2,3 % de ses surfaces agricoles, soit en moyenne 244 hectares par an. La surface des bois et forêts a été réduite de 135 hectares sur les 15 dernières années et, sur cette même période, les surfaces enherbées sont passées de 18.106 à 17.165 hectares.

En 2017, la superficie résidentielle par habitant était de 356 m<sup>2</sup>, contre 297 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la Wallonie. Un Brabançon wallon occupe donc 19,7 % de territoire en plus que la moyenne wallonne. Il faut signaler que cette superficie résidentielle accueille les logements, mais également leurs annexes bâties et non bâties. Depuis 2002, cette occupation moyenne a augmenté de 7,7 m<sup>2</sup> en Brabant wallon, contre

22 m<sup>2</sup> pour la Région wallonne. En 2017, cette superficie résidentielle par habitant allait de 187 m<sup>2</sup> pour Nivelles, à 775,9 m<sup>2</sup> à Lasne, qui est également la commune de Wallonie où cette superficie résidentielle est la plus élevée. Depuis 2002, cette superficie a diminué de plus de 20 m<sup>2</sup> à Perwez et à Incourt, pour augmenter de 26,4 m<sup>2</sup> à Genappe, 42,2 m<sup>2</sup> à Ramillies et 60,4 m<sup>2</sup> à Lasne.



A partir des données cadastrales du SPF Finances et des données disponibles à la DGO4 du SPW, l'IWEPS a calculé le « taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur », soit le rapport entre la superficie des terrains théoriquement (encore) disponibles pour l'urbanisation et l'ensemble des terrains affectés à l'habitat (zones d'habitat et d'habitat à caractère rural) au plan

de secteur. En 2017, 23 % du territoire de la province affecté à l'habitat dans le plan de secteur reste disponible (24,3 % en 2012), contre 31,1% pour la Wallonie (32,6 % en 2012). Cette offre potentielle va de 8,9 % à Waterloo à 39,9 % à Ramillies. Depuis 2012, elle n'a diminué que de 0,3 % à La Hulpe, alors qu'elle diminuait de 3,3 % à Chastre.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les concepts et données sont disponibles à l'IWEPS. Citons : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/utilisation-du-sol/> [http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827\\_noteoccupsolcadastre\\_wallonie\\_0.pdf](http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf) et Fiche de développement territorial : <http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Les informations au niveau local sont disponibles sur : <http://walstat.iweps.be>

## 2.2. Parc de bâtiments et de logements

En 2017, le Brabant wallon comptait 175.827 logements occupant 153.814 bâtiments résidentiels.

36 % de ces bâtiments, contre près de 50 % en Wallonie, ont été construits avant 1945. 15.000 nouveaux bâtiments résidentiels (10 % du parc) ont été construits depuis 2000.

Plus de 40 % des logements de la province, contre 30 % en Wallonie, sont situés dans des maisons « 4 façades » et cette proportion dépasse 70 % dans certaines communes.

Le Brabant wallon compte près de 40.000 logements situés dans des immeubles à appartements, ce qui représente une proportion de 22,4 % des logements, contre 25,1 % pour l'ensemble de la Belgique et 14,8 % en Wallonie. Avec plus de 60 % de ses logements, Ottignies-LLN est la commune qui compte proportionnellement le plus de logements dans des immeubles à appartements.

La statistique sur l'année de construction porte sur le parc de bâtiments résidentiels et non sur celui des logements. Sur les 153.814 bâtiments résidentiels répertoriés dans le Brabant wallon en 2017, près de 30.000, soit 19,4 % ont été construits avant 1900. Ce taux est légèrement supérieur au taux national, mais inférieur au taux wallon, où plus du quart des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1900.

Comme pour l'ensemble de la Belgique, environ 35 % des bâtiments résidentiels ont été construits entre 1946 et 1981, alors que cette proportion n'est que de 30 % pour l'ensemble de la Wallonie. 10 % des bâtiments du Brabant wallon ont été construits après 2000. Comme en Wallonie et en Belgique, le nombre de bâtiments construits depuis 2011 dans le BW est proportionnellement faible.

Bâtiments résidentiels en 2017 suivant l'année d'érection	Brabant wallon			Wallonie	Belgique
	Nombre	Fréquences simples (en%)	Fréquences cumulées (en %)		
Nombre de bâtiments érigés avant 1900	29.845	19,4	19,4	28,0	15,8
Bâtiments érigés de 1900 à 1918	12.804	8,3	27,8	37,9	23,5
Bâtiments érigés de 1919 à 1945	14.049	9,1	36,9	49,1	37,2
Bâtiments érigés de 1946 à 1961	15.744	10,2	47,1	60,1	50,9
Bâtiments érigés de 1962 à 1970	13.182	8,6	55,7	67,9	60,9
Bâtiments érigés de 1971 à 1981	26.256	17,1	72,8	79,7	74,2
Bâtiments érigés de 1982 à 1 991	12.995	8,5	81,3	85,6	82,2
Bâtiments érigés de 1992 à 2001	13.706	8,9	90,2	92,2	90,6
Bâtiments érigés de 2002 à 2011	10.958	7,1	97,3	97,8	97,2
Bâtiments érigés après 2011	4.146	2,7	100,0	100,0	100,0
Date non disponible	129				

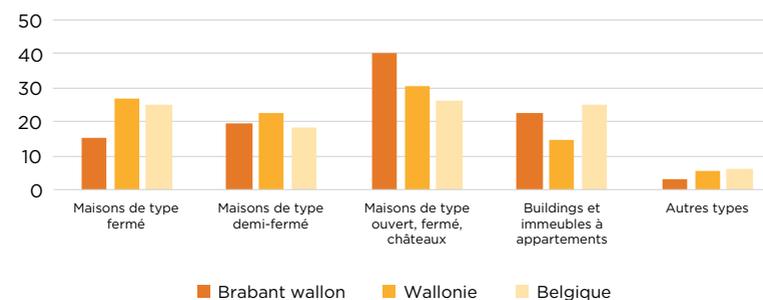
36 % des bâtiments ont été construits avant 1945 dans le Brabant wallon, contre près de 50 % pour l'ensemble de la Wallonie. L'écart entre la Région et la Province s'est alors

progressivement réduit en manière telle qu'entre 97 et 98 % des bâtiments résidentiels ont été construits partout avant 2011.

79.239 des 175.827 logements répertoriés dans le Brabant wallon font partie de la catégorie « Maisons de type ouvert », que nous intitulerons « Maisons 4 façades ». Ce nombre représente plus de 40 % des logements de la province, tandis que seulement 30 % des logements wallons et 26 % des logements belges font partie de cette catégorie. Cette

proportion particulièrement élevée de la province est vraisemblablement à corrélérer avec l'importance en Brabant wallon de la « surface résidentielle » développée dans la fiche 02.01. Chaumont-Gistoux et Lasne comptent plus de 70 % de maisons 4 façades, alors que Ottignies-LLN, Nivelles et Tubize en comptent moins de 20 %.

Proportion en % de logements suivant le type d'immeuble en 2017



Deuxième type de logements, par ordre d'importance, dans le Brabant wallon, les logements recensés dans des immeubles à appartements. En 2017, ce type de logements représentait 22,4 % du parc, contre 25,1 % pour l'ensemble de la Belgique et 14,8 % pour la Wallonie. Signalons encore qu'en 1995, 14,3 % des logements de la province se trouvaient dans des immeubles à appartements (9,3 % pour la Wallonie et 17,7 % pour la Belgique).

14 des 27 communes du Brabant wallon comptent moins de 10 % de leurs logements dans des immeubles à appartements (principalement Ramillies, Incourt, Lasne et Hélécine), alors que Ottignies-LLN en compte plus de 60 % et Tubize, Wavre et Nivelles en comptent plus de 30 %. Près de 20 % des logements de la province sont des « Trois façades », principalement à Incourt, Beauvechain et Hélécine.

### Pour en savoir plus :

Dans la présente publication : Annexe 0202, glossaire, données communales

IWEPS : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=6](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=6)

STATBEL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/parc-des-batiments>

CPDT : <http://cpdt.wallonie.be/publications/note-de-recherche/note-de-recherche-46-0>

## 2.3. Permis de bâtir délivrés

Sur la période 2013-2017, des permis de bâtir ont été octroyés dans le Brabant wallon pour 9.530 bâtiments résidentiels, dont 57,7 % ont été autorisés pour la rénovation. Ce nombre de permis octroyés a diminué pour les constructions nouvelles de plus de 500 unités par rapport à la période précédente, alors qu'il était stable pour ce qui est du nombre de rénovations autorisées.

En termes de logements, 8.359 nouveaux logements ont été autorisés entre 2012 et 2016, dont 16,4 % dans le cadre d'un permis de rénovation.

La superficie moyenne des logements neufs était de 214 m<sup>2</sup> dans le BW, contre 191 m<sup>2</sup> en Wallonie.

Sur la période 2013-2017, des permis ont été octroyés pour la construction de 1.063 bâtiments non résidentiels, dont 577 pour la rénovation. Le volume moyen des bâtiments non résidentiels neufs était de 6.500 m<sup>3</sup>, contre 8.500 m<sup>3</sup> sur la période 2008-2012.

Sur la période 2013-2017, des permis ont été octroyés pour la construction de 4.029 bâtiments résidentiels neufs, contenant 7.186 logements, dont 51,3 % de ceux-ci en maisons individuelles. Il a été accordé proportionnellement plus de permis pour constructions neuves dans la province que sur l'ensemble de la Wallonie. 5.501 bâtiments résidentiels ont

été autorisés à la rénovation. La superficie moyenne des logements neufs dans le BW était de 214 m<sup>2</sup> sur la période 2013-2017, contre 223 m<sup>2</sup> sur la période 2008-2012. Toujours sur la période 2013-2017, la surface moyenne des logements neufs était en moyenne de 191 m<sup>2</sup> en Wallonie et 182 m<sup>2</sup> en Belgique.

Résidentiel : Permis de bâtir délivrés sur la période 2013-2017	Total Brabant wallon	Evolution par rapport à la période 2008-2012 (en %)		
		Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Nouvelles Constructions :</b>				
Nombre de bâtiments	4.029	-12,4	-20,3	-8,7
Nombre de logements	7.186	-6,8	-12,7	4,8
Nombre d'appartements	3.500	-1,2	-0,7	18,4
Nombre de bâtiments avec un seul logement	3.686	-11,5	-22,0	-10,6
<b>Logement :</b>				
Surface totale (m <sup>2</sup> )	1.539.269	-10,3	-15,7	-3,5
<b>Rénovation :</b>				
Nombre de bâtiments	5.501	0,3	2,8	-3,4

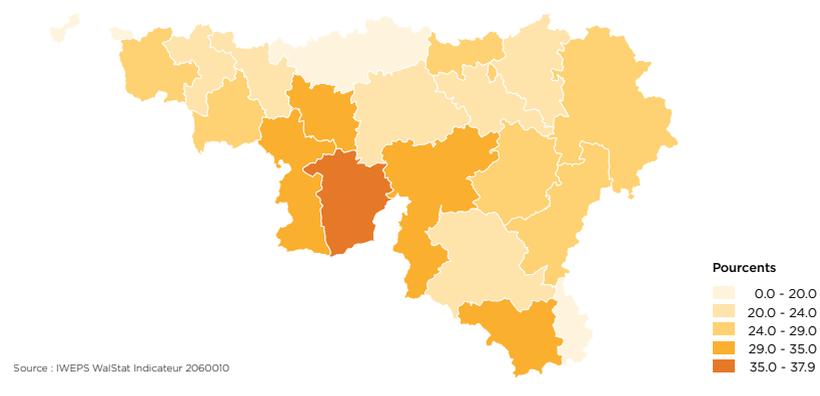
Le nombre de permis octroyés pour la construction de bâtiments résidentiels neufs est globalement en régression par rapport à la période 2008-2012. Sur cette période, en effet, il avait été délivré, dans la province, des permis pour la construction de 4.597 bâtiments neufs, contenant un nombre total de 7.708 logements. La baisse entre les deux périodes quinquennales

est donc de 12,4 % pour le nombre de bâtiments (contre 20,3 % pour la Wallonie et 8,7 % pour la Belgique) et de 6,8 % pour le nombre de logements (contre 12,7 % pour la Wallonie et une hausse de 4,8 % pour la Belgique). Dans le Brabant wallon, la diminution du nombre de permis octroyés est plus importante pour le nombre de bâtiments à un seul logement.

Selon les calculs de l'IWEPS, effectués sur la période 2012-2016, sur les 8.476 nouveaux logements autorisés dans le Brabant wallon, 1.371, soit 16,2 %, l'ont été dans le cadre d'un permis à la rénovation. Ce pourcentage est de 23,9 % pour l'ensemble de la Wallonie. Comme on peut le constater sur la carte, le Brabant wallon fait partie des 3 arrondissements administratifs dont le pourcentage de logements neufs créés dans le cadre d'un

permis de rénovation est inférieur à 20 % de l'ensemble des logements neufs autorisés. Au sein de la province, le logement neuf est privilégié dans une construction nouvelle à plus de 90 % des cas dans les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Ottignies-LLN, Tubize et Grez-Doiceau, alors que plus de 30 % des logements neufs ont été créés dans le cadre d'une rénovation dans les communes de Court-Saint-Etienne, Genappe et Iltre.

Part de logements autorisés en rénovation par rapport au total de logements autorisés sur la période 2012-2016 par arrondissement wallon



Sur la période 2013-2017, 1.063 permis de bâtir ont été octroyés dans le Brabant wallon pour des bâtiments non résidentiels, dont 577 pour des bâtiments neufs. Ces derniers représentent près de 3,75 millions de mètres cubes. La part des permis octroyés pour des bâtiments non résidentiels neufs (54,3 %) est sensiblement supérieure à celle mesurée pour l'ensemble de la Région wallonne (43,1 %).

Le nombre de permis octroyés dans le Brabant wallon pour le non résidentiel sur la période 2013-2017 est légèrement supérieur aux 1.129 permis octroyés les 5 années précédentes. Le volume moyen des bâtiments non résidentiels neufs est passé, dans le BW, de 8.500 m<sup>3</sup> sur la période 2008-2012 à 6.500 m<sup>3</sup> sur la période 2013-2017.

**Pour en savoir plus :** Les différents concepts sont explicités dans le glossaire. Les données et métadonnées sont disponibles sur :

**STATBEL :** <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>

**WALSTAT :** [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=6&indicateur\\_id=216000&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=6&indicateur_id=216000&ordre=0)

## 2.4. Ventes de biens immobiliers

En 2017, il s'est vendu dans le Brabant wallon plus de 3.850 biens immobiliers résidentiels, dont 38,7 % de maisons « deux ou trois façades », pour un prix médian de vente d'environ 245.000 euros, 80 % supérieur au prix pratiqué en Wallonie.

Plus de 40 % des biens immobiliers vendus étaient des maisons « 4 façades et plus », alors que ce type de bien ne représente que 30 % des biens immobiliers vendus en Wallonie.

Ces prix médians ont augmenté d'environ 7 % entre 2012 et 2017. Ce prix médian cache des dispersions importantes, de l'ordre de 125.000 euros entre les maisons les moins chères et les plus chères, et de plus de 300.000 euros entre les prix pratiqués à Hélécinne (180.000 euros) et Lasne (480.000 euros).

En 2017, il s'est vendu dans le Brabant wallon 3.870 biens immobiliers résidentiels, dont 1.498 « maisons avec 2 ou 3 façades », 1.576 « maisons avec 4 façades ou plus » et 796 appartements. En Brabant wallon, il se vend donc sensiblement plus de maisons de 4 façades et plus (40,7 %) qu'en Wallonie (29,8 %) et en Belgique (22,9 %). Il s'y vend, en outre, proportionnellement plus d'appartements (20,6 %) qu'en Wallonie (13,7 %). Le prix de vente médian des biens immobiliers a été, en

moyenne, systématiquement supérieur au prix pratiqué en Wallonie et en Belgique. Pour les maisons « 2, 3 façades », les prix de vente constatés dans le BW sont de 81,5 % supérieurs à ceux pratiqués en moyenne en Wallonie et de 28,9 % supérieurs à ceux pratiqués en moyenne en Belgique. Le prix médian des maisons « 4 façades et plus » vendues dans le BW est de 60 % plus élevé qu'en Wallonie et celui des appartements est de 40 % supérieur au prix médian wallon.

	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Répartition en % du nombre de biens immobiliers vendus en 2017 par type</b>			
Maisons avec 2 ou 3 façades (type fermé + type demi-fermé)	38,7	56,5	48,9
Maisons avec 4 ou plus de façades (type ouvert)	40,7	29,8	22,9
Appartements	20,6	13,7	28,2
<b>Prix médian en euros des biens immobiliers vendus en 2017</b>			
Toutes les maisons avec 2, 3, 4 ou plus de façades (excl. appartements)	299.000	157.000	215.000
Maisons avec 2 ou 3 façades (type fermé + type demi-fermé)	245.000	135.000	190.000
Maisons avec 4 ou plus de façades (type ouvert)	360.000	225.000	277.337
Appartements	197.25	140.00	177.500

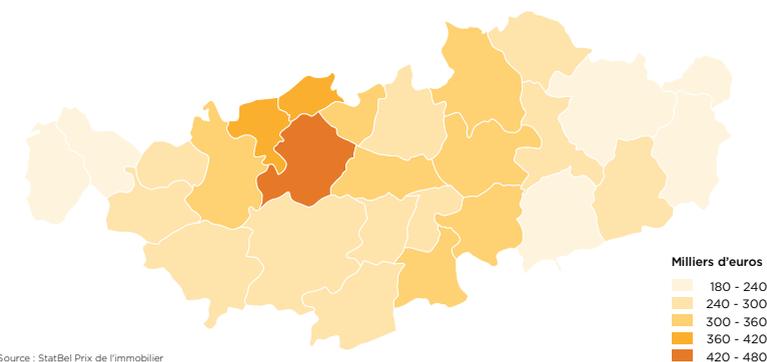
De 2012 à 2017, le prix de vente médian des maisons « 2, 3 façades » a augmenté de 6,5 % dans le Brabant wallon (contre 7,1 % en Wallonie et 8,6 % en Belgique). Il a également augmenté légèrement moins pour les

maisons « 4 façades » (7,5 % contre 8,4 % en Wallonie et 8,7 % en Belgique) et pour les appartements (6,6 %, contre 7,7 % en Wallonie et 10,9 % en Belgique).

Les montants que nous avons représentés jusqu'à présent sont des moyennes et peuvent cacher d'importantes disparités dans les prix pratiqués. Ainsi, si le prix médian d'une maison « 3, 4 façades » ordinaire a été en 2017 de 245.000 euros dans le Brabant wallon, en supprimant les valeurs extrêmes, les prix ont varié entre 185.000 et 310.000 euros. La dispersion est donc de 125.000 euros, supérieure aux 85.000 euros mesurés pour la

Wallonie. Il en est de même pour la dispersion du prix des appartements, qui est de 105.000 euros dans le Brabant wallon, contre 83.000 euros en Wallonie. Toujours en supprimant les valeurs extrêmes, les maisons « 4 façades » s'y sont vendues en 2017 entre 280.000 et 480.000 euros, alors qu'elles se vendaient entre 160.000 et 300.000 euros en Wallonie et entre 200.000 et 375.000 euros en Belgique.

Prix médian des maisons (excl. appartements) vendues dans les communes du Brabant wallon en 2017



En 2017, le prix médian de toutes les maisons vendues dans le Brabant wallon était de 299.000 euros, 245.000 pour les « 2, 3 façades » et 360.000 pour les « 4 façades ». Au niveau communal, ce prix médian va de 180.000 euros à Hélécinne à 480.000 euros à Lasne. Pour deux communes de l'ouest de la province (Rebecq et Tubize) et pour 4 communes de l'est (Hélécinne, Jodoigne,

Perwez et Orp-Jauche), ce prix était inférieur ou égal à 240.000 euros, alors que pour 4 communes du centre de la province (Rixensart, Waterloo, La Hulpe et Lasne), ce prix est supérieur à 350.000 euros. Plus de la moitié des communes du BW enregistre un prix de vente médian des maisons compris entre 250.000 et 310.000 euros.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire.

Données et méta-données sont disponibles sur le site :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>

Des informations sur le prix moyen des terrains à bâtir sont disponibles sur :

[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur\\_id=234000](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=234000)

## 2.5. Le marché locatif

En croisant les données publiées par l'opérateur IMMOWEB et les montants des contrats de bail qui doivent être enregistrés auprès du SPF Finances, l'IWEPS a tenté d'estimer le nombre et les montants des flux locatifs observés en Wallonie. Globalement, la moyenne des loyers annoncés sur l'année 2016 par IMMOWEB était de 958 euros mensuels dans le BW, contre 702 euros en Wallonie et 857 euros en Belgique.

C'est principalement pour les immeubles « volumineux », de 3 chambres et plus, que le différentiel entre les loyers pratiqués dans le Brabant wallon et ceux pratiqués en Wallonie est important.

Au sein de la province, le montant moyen des baux enregistrés au SPF finances vont de 695 euros mensuels à Jodoigne à 1.100 euros à Lasne. A Orp-Jauche, le loyer médian a augmenté de plus de 25 % entre 2011 et 2015.

En 2018, l'IWEPS a publié une étude sur le marché locatif en Wallonie, en croisant les données publiées par l'opérateur IMMOWEB et la base de données des baux enregistrés auprès du SPF Finances. Contrairement aux informations qui étaient jadis disponibles au départ des recensements, cette étude porte donc sur les flux locatifs, soit des ménages devenant locataires, changeant de logement ou cherchant un logement à louer.

Les informations obtenues de l'opérateur IMMOWEB présentent les inconvénients liés aux enquêtes d'un seul opérateur du marché, entre autres en matière de représentativité géographique, de mixité des biens loués et de non prise en considération du logement social, mais présentent l'avantage de disposer d'un ensemble d'informations connexes à la location, entre autres, la taille et le type de logement mis à la location.

### Moyenne en euros des loyers mensuels annoncés par IMMOWEB en 2016 suivant le type de logements :

	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>702</b>	<b>857</b>
Appartement 1 chambre ou -	617	524	646
Appartement 2 chambres	817	676	837
Appartement 3 chambres ou +	1.050	806	1.174
Maison 2 chambres ou moins	883	675	738
Maison 3 chambres	1.178	876	969
Maison 4 chambres ou +	1.690	1.296	1.533

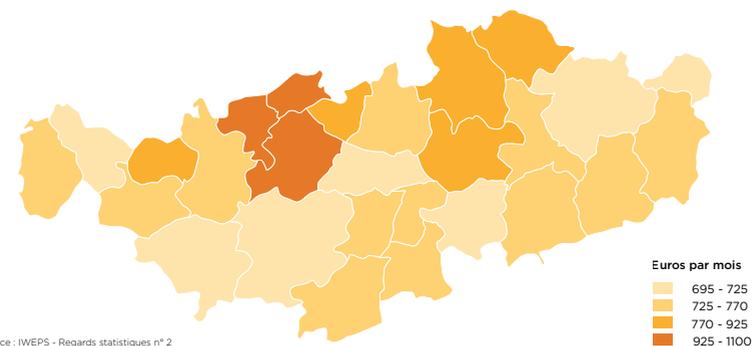
En 2016, les loyers moyens proposés dans les annonces IMMOWEB étaient de 958 euros, soit 36,5 % supérieurs à ceux pratiqués en Wallonie et 11,8 % supérieurs à ceux pratiqués en Belgique. Sauf pour ce qui est des appartements à 1 ou 2 chambres, tous les loyers proposés sont supérieurs dans le Brabant

wallon à ceux proposés partout ailleurs en Wallonie et en Belgique, principalement plus le bien mis en location est volumineux. Comme pour la Belgique et la Wallonie, les loyers moyens sont relativement stables, voire en légère diminution depuis 2006. Ils étaient alors estimés à 995 € dans le BW.

En Belgique, tous les contrats de bail doivent être enregistrés auprès du SPF Finances, en ce compris les logements sociaux. Les données sont moins fines que celles disponibles auprès d'IMMOWEB, mais ont l'avantage de tendre plus à l'exhaustivité et d'être publiées au niveau communal. Les loyers moyens calculés au départ des baux enregistrés au SPF Finances sont légèrement inférieurs à ceux des annonces IMMOWEB (612 € contre 702 € en Wallonie), vraisemblablement puisque ces

chiffres ne reprennent que les biens exclusivement destinés au logement et qu'ils intègrent le logement social. 5.670 baux de location ont été enregistrés dans le Brabant wallon en 2015, un nombre en baisse de 16,5 % depuis 2011. Si on associe ce nombre de baux déclarés au nombre de ménages locataires ayant emménagé en 2011 (sur la base du census 2011), il apparaît qu'environ 65 % des baux sont effectivement enregistrés.

### Montant médian des baux de location enregistrés en 2015 dans les communes du Brabant wallon



Les baux médians enregistrés en 2015 vont de 695 euros à Jodoigne à 1.100 euros à Lasne. Certains montants ont baissé entre 2011 et 2015, à Lasne, Walhain et Villers-la-Ville. Par contre, dans 4 communes de la province, le

montant des baux enregistrés a augmenté de plus de 20 % : Rebecq, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux et, surtout, Orp-Jauche, où le montant moyen des baux enregistrés est passé de 600 en 2011 à 755 euros en 2015.

**Pour en savoir plus :** IWEPS, Regards Statistiques n°2. François Ghesquière « Le marché locatif sous la loupe. »

Publication et données accessibles via :

<https://www.iweps.be/publication/marche-locatif-loupe-mesurer-loyers-communes-belges-wallonnes/>

### 3. NIVEAU DE VIE

#### 3.1. Revenus déclarés à l'impôt des personnes physiques

En 2016, 220.260 déclarations fiscales à l'IPP déclaraient un revenu imposable total de près de 8.175 millions d'euros, soit un montant moyen par déclaration fiscale de 37.119 euros, montant en croissance de plus de 22 % par rapport à 2007.

L'écart entre les montants faibles et les montants élevés soumis à l'impôt des personnes physiques est supérieur à celui mesuré en Wallonie et en Belgique : la proportion des déclarations fiscales déclarant un montant imposable inférieur à 40.000 euros est de 70 %, alors qu'il est de 78 % en Wallonie et 75 % en Belgique.

Près de 12.200 (5,5 %) déclarations fiscales du Brabant wallon, déclarant plus de 100.000 euros de revenus annuels imposables, se partagent plus de 2.050 millions d'euros, soit 25,1 % du montant total déclaré.

En 2016, 244.375 déclarations à l'impôt des personnes physiques ont été remplies par les contribuables du Brabant wallon, dont 24.115 (10 %) déclaraient un revenu imposable nul en 2015. Les 220.260 autres déclarations déclaraient un revenu net imposable total de 8,175 milliards d'euros, soit une moyenne de 37.119 euros par déclaration. Ce montant est largement supérieur à celui déclaré en

Wallonie (29.910 euros) et en Belgique (31.938 euros). Le revenu médian, soit celui qui divise la population en deux : ceux qui déclarent plus et ceux qui déclarent moins, est de 25.299 euros. Un revenu médian inférieur au revenu moyen, comme c'est le cas du Brabant wallon, signifie que le poids des déclarations à montant élevé est supérieur au poids des déclarations à montant faible.

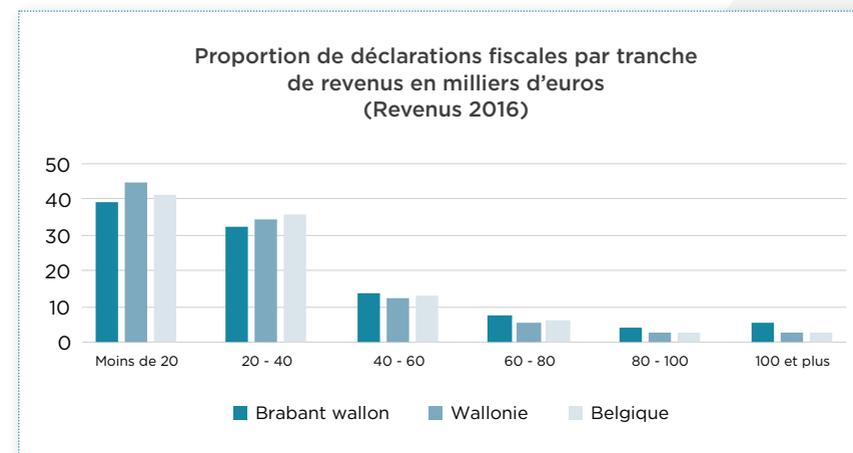
	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Revenus 2016 : Principaux indicateurs</b>			
Revenu moyen par déclaration en euros	37.119	29.910	31.938
Revenu médian en euros	25.299	22.320	23.773
Différence interquartile en euros	30.781	22.780	24.584
Part des déclarations d'un montant < 20.000 euros, en %	38,5	44,1	40,6
Part des déclarations d'un montant > 50.000 euros, en %	21,8	14,7	16,6
<b>Taux d'évolution en % des indicateurs de 2007 à 2016</b>			
Revenu moyen par déclaration en euros	22,3	24,2	24,4
Revenu médian en euros	22,8	24,4	23,3
Différence interquartile en euros	18,9	21,1	21,7
Part des déclarations d'un montant < 20.000 euros, en %	-20,6	-20,8	-21,8
Part des déclarations d'un montant > 50.000 euros, en %	45,7	61,8	61,6

La distribution des revenus peut également être caractérisée par la différence interquartile, soit l'écart de valeur entre le premier quartile (montant en deçà duquel on retrouve 25 % des déclarations) et le quatrième quartile (montant au-delà duquel on retrouve 25 % des déclarations). Cette mesure donne une idée de

la dispersion de la distribution, tout en éliminant les valeurs extrêmes. Dans le Brabant wallon, cet écart était en 2016 de 30.781 euros, contre 22.780 euros en Wallonie et 24.584 euros en Belgique. La distribution des revenus soumis à l'IPP y est donc sensiblement plus dispersée.

Bien que le revenu moyen par déclaration a augmenté de 6.738 euros dans le BW entre 2007 et 2016, contre 5.821 euros en Wallonie et 6.256 euros en Belgique, le taux d'accroissement n'y est que de 22,3 %, contre 24,2 % en Wallonie et 24,4 % en Belgique. Quant au revenu médian, il a augmenté de 4.703 euros dans le BW de 2007 à 2016.

La différence interquartile qui était de 25.888 euros en 2007 a augmenté de 4.893 euros pour atteindre les 30.781 euros cités plus haut en 2016. L'écart entre les revenus plus faibles et les revenus plus élevés a donc augmenté dans la province de 18,9 % au cours des 10 dernières années.



70,3 % des contribuables du Brabant wallon déclaraient des revenus annuels 2016 imposables (non nuls) inférieurs à 40.000 euros, contre 77,9 % en Wallonie et 75,6 % en Belgique. Inversement, on retrouve dans la province une proportion sensiblement plus importante de la part des déclarations d'un montant imposable supérieur à 50.000 euros

(21,8 % dans le BW, contre 14,7 % en Wallonie). 5,5 % des personnes soumises à l'impôt des personnes physiques déclaraient un revenu imposable en 2016 supérieur à 100.000 euros, environ le double de la proportion enregistrée en Wallonie (2,3 %) et de la Belgique (2,8 %) et déclaraient 25,1 % de l'ensemble des revenus imposables déclarés dans la province.

**Pour en savoir plus :** Les données analysées sont disponibles sur les sites :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux-et>

[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur\\_id=831101](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=831101)

Les concepts sont définis dans le glossaire.

### 3.2. Rémunérations des salariés et bénéficiaires d'une pension de retraite et de survie

**97 % des montants imposables déclarés à l'IPP sont constitués de revenus professionnels et d'allocations.**

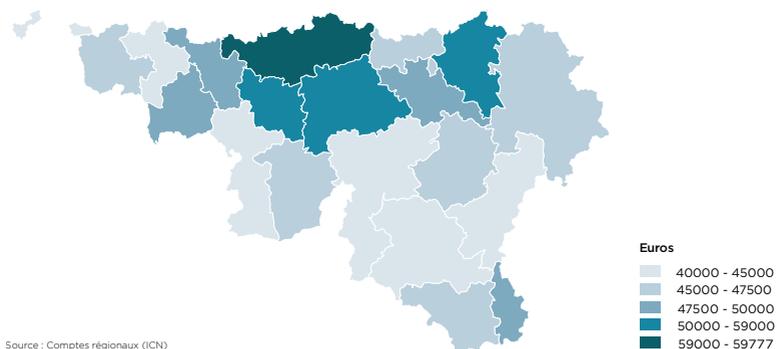
**La rémunération annuelle moyenne des salariés au lieu de travail était en 2016 de 59.777 euros dans le Brabant wallon, soit 9.975 euros de plus qu'en Wallonie.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 62.238 bénéficiaires touchaient en moyenne 1.232 euros bruts de pension de retraite et/ou de survie dans le Brabant wallon. Ce nombre de bénéficiaires est en hausse de plus de 28 % entre 2007 et 2017 et l'allocation mensuelle moyenne a augmenté de 89 euros sur la même période.**

97 % des montants déclarés à l'IPP en Brabant wallon sont constitués de revenus professionnels et d'allocations. Au départ des chiffres publiés par l'Institut des Comptes Nationaux, il est possible de calculer la **rémunération (brute) moyenne annuelle des salariés au lieu de travail**. En 2016, cette dernière s'élevait à 59.777 euros, contre 49.802 euros pour l'ensemble de la Wallonie. Cette moyenne est de loin la plus élevée de

celles calculées pour l'ensemble des arrondissements wallons, puisque Namur, Liège et Charleroi comptabilisent des montants de l'ordre de 51.000 euros et qu'à Thuin, Bastogne et Ath, on est de l'ordre de 42.000 euros. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit de rémunérations calculées au lieu de travail et intégrant la rémunération brute, ainsi que les cotisations sociales à charge de l'employeur.

Rémunération annuelle moyenne des salariés par arrondissement wallon de travail en 2017



Cette rémunération moyenne en Brabant wallon était de 44.842 euros en 2003 et de 50.574 euros en 2008. La hausse est donc de l'ordre de 33,3 % sur les 15 dernières années (contre 31,8 % pour

l'ensemble de la Wallonie). La hausse enregistrée dans le Brabant wallon a été très importante entre 2003 et 2008, puisqu'elle y a été de 12,8 % en 5 ans, contre 10,7 % pour l'ensemble de la Wallonie.

Une autre composante importante des revenus imposables déclarés à l'IPP est constituée du montant des **pensions de retraite et de survie**, montant d'autant plus important que la tranche d'âge des 65 ans et plus, qui représentait 14,7 % de la population du Brabant wallon en 2000, en représente actuellement 19,3 % et atteindra 22,4 % en 2030. 62.238 personnes (80 % des 65 ans et plus) bénéficiaient d'une pension de retraite et/ou de survie le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un montant mensuel global de près de 77 millions d'euros,

soit une moyenne de 1.232,30 euros, par retraité, montant de 9,2 % supérieur à la moyenne wallonne et 10,1 % supérieur à la moyenne belge. Les bénéficiaires de pension de survie et d'une pension mixte retraite-survie représentent 21,8 % des bénéficiaires, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale mais très inférieur à la moyenne wallonne. 41,2 % des femmes bénéficiaires font partie du système du pension de survie et du système mixte retraite-survie.

#### Bénéficiaires de pensions de retraite et de survie : Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017

	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Nombre total de bénéficiaires	62.233	562.314	1.832.102
Nombre de bénéficiaires pour 100 habitants	15,6	15,6	18,0
Proportion de femmes en %	53,0	54,6	51,9
Proportion de retraites de survie et mixte survie-retraite en %	21,8	26,1	21,1
Evolution du nombre de bénéficiaires depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2007 en %	28,6	15,8	17,1
Montant moyen mensuel par retraité en euros	1.232,3	1.128,8	1.035,0

Le nombre de bénéficiaires est passé de 48.372 en janvier 2007 à 62.238 en janvier 2017, soit une hausse de 28,6 %, de 11,5 points de pourcentage (pp) supérieure à la hausse mesurée en Belgique et de 12,8 pp supérieure à celle constatée en Wallonie. Sur la même période le montant mensuel moyen octroyé

aux bénéficiaires augmentait de 89 euros dans le Brabant wallon, contre 59 euros pour l'ensemble de la Wallonie. La part du nombre de bénéficiaires de pensions de survie et de système mixte retraite-survie a diminué dans le Brabant wallon entre 2007 et 2017 de 7,2 pp contre 6,6 pp pour la Wallonie.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques sur les rémunérations des salariés sont disponibles à l'ICN : <http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=fr>

Les statistiques sur les bénéficiaires des pensions de retraite et de survie sont disponibles à l'ONP : [https://www.onprvp.fgov.be/RVPONPPublications/FR/Statistics/Annual2018/FR\\_Statistique\\_2018.pdf](https://www.onprvp.fgov.be/RVPONPPublications/FR/Statistics/Annual2018/FR_Statistique_2018.pdf)

### 3.3. Centrale des crédits aux particuliers

**En 2017, plus de 52.000 nouveaux crédits ont été accordés dans le Brabant wallon, pour un montant global de 2.720 millions d'euros. Ceci représente 165,2 nouveaux crédits pour 1.000 habitants de 18 ans et plus.**

**Le montant moyen d'un prêt est de 52.250 euros dans le Brabant wallon, contre 31.250 euros pour la Wallonie et 45.250 euros pour la Belgique.**

**Près de 80 % du montant des prêts octroyés le sont pour des prêts hypothécaires. Tant la proportion, que le montant moyen des nouveaux prêts hypothécaires, sont en constante augmentation depuis 2007.**

En 2017, 52.069 nouveaux crédits ont été octroyés dans le Brabant wallon et ont été enregistrés à la Centrale des crédits aux particuliers de la BNB.

Ceci représente une moyenne de 165,2 nouveaux crédits pour 1.000 habitants de 18 ans et plus. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui calculé pour la Belgique (158,2), mais inférieur à celui observé dans

la Région (175,1). La répartition suivant le type de crédit est équivalente à celle enregistrée pour l'ensemble du pays.

Par contre, la structure brabançonne est assez différente de la structure wallonne, puisque la part des crédits hypothécaires est de 8 % supérieure à la Région, ces 8 % excédentaires se distribuant dans les prêts et ventes à tempérament en Wallonie.

	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Nombre de nouveaux crédits octroyés en 2017 pour 1000 habitants de 18 ans et plus</b>			
Prêts à tempérament	74,7	86,9	71,2
Ventes à tempérament	9,3	18,4	10,7
Ouvertures de crédit	34,7	33,8	30,5
Prêts hypothécaires	46,5	36,1	45,8
<b>Montant moyen en euros des nouveaux crédits octroyés en 2017</b>			
Prêts à tempérament	16.492	15.320	15.045
Ventes à tempérament	3.083	1.865	2.253
Ouvertures de crédit	15.383	4.446	9.065
Prêts hypothécaires	146.957	109.662	126.335

Le montant moyen par prêt, tous types confondus, est de près de 52.250 euros, contre 31.250 euros pour la Wallonie et 45.250 euros pour l'ensemble de la Belgique. Ce constat de grandeur supérieure à l'ensemble de ses référents est valable pour l'ensemble des types de crédits, entre autres le montant des ouvertures de crédit, 2,5 fois supérieur dans le Brabant wallon à sa valeur

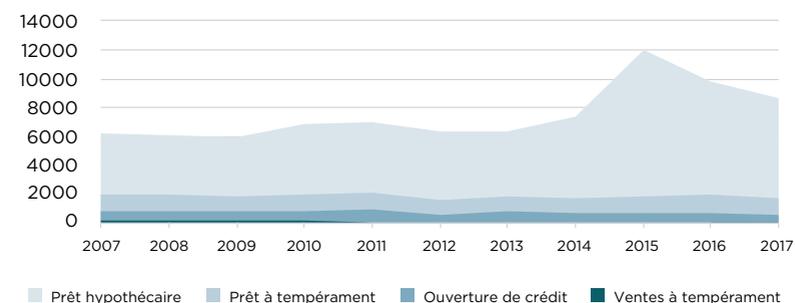
en Wallonie.

Le montant moyen des nouveaux crédits hypothécaires dans le BW est 34,0 % supérieur à sa valeur en Wallonie et 16,3 % supérieur à sa valeur nationale. Rappelons que le prix de vente moyen des maisons ordinaires était dans la province 64,7 % plus élevé qu'en Wallonie et 22,3 % plus élevé que pour l'ensemble du pays.

En 2017, il a été octroyé en moyenne 8.630 euros de crédit par habitant de 18 ans et plus, dont 6.836 euros (79,2 %) de prêts hypothécaires. En 2007, le montant global était de 6.200 euros, dont 68,7 % de prêts hypothécaires. Le montant global prêté a donc augmenté de 34 % entre 2007 et 2017. Sur cette même période, la part des prêts à tempérament est passée de 17,1 % à 14,3 % et

celle des ouvertures de crédit de 11 à 6 %. La hausse spectaculaire des prêts hypothécaires en 2015 s'explique par les taux d'intérêt particulièrement bas, qui ont amené un grand nombre d'emprunteurs à refinancer leur crédit hypothécaire. Il est à noter qu'un refinancement « interne » auprès du même prêteur est enregistré dans la Centrale comme un nouveau crédit.

**Montant en euros des crédits accordés aux résidents du Brabant wallon au cours de l'année par habitant de 18 ans et plus**



Au niveau infra-provincial, certaines données sont disponibles par code postal. Ainsi, le montant moyen de 146.957 euros pour un prêt hypothécaire en 2017 peut varier de 110.000 euros à Houtain-le-Val (1476) et Ramillies (1367) à 190.000 euros à Louvain-la-Neuve (1348) et La Hulpe (1310).

Quant à la part moyenne de 79,2 % que représente le montant des prêts hypothécaires sur le montant de l'ensemble des prêts octroyés, elle peut aller de moins de 70 % pour La Hulpe et Haut-Ittre (1461) à plus de 90 % pour Glabais (1473) à Louvain-la-Neuve.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques de la centrale des crédits aux particuliers sont disponibles sur : <https://www.nbb.be/fr/centrales-des-credits/credits-aux-particuliers/statistiques>

Les notes méthodologiques sont disponibles à l'IWEPS : <https://walstat.iweps.be/fichiers/metadonnees/meta-833201.pdf>

## 4. EMPLOI

### 4.1. Taux d'emploi

En moyenne en 2016, environ 159.000 personnes âgées de 15 à 65 ans résidant dans le Brabant wallon avaient un emploi. Le taux d'emploi y est donc de 62 %, de 0,3 points de pourcentage (pp) inférieur au taux national, mais de 4,9 pp supérieur au taux Wallon.

Relativement à l'ensemble de la Belgique et de la Région wallonne, le différentiel entre les taux brabançons d'emploi féminin et masculin, de l'ordre de 6,6 pp, est sensiblement plus faible.

Le taux d'emploi des jeunes est inférieur aux taux correspondant en Belgique et en Wallonie. Par contre, 51.200 des 80.500 personnes âgées de 50 à 65 ans dans le Brabant wallon (63,6 %, contre 55 % en Wallonie et 58,1 % en Belgique) étaient au travail en 2016.

Au départ de l'Enquête européenne sur les Forces de Travail (EFT), en moyenne annuelle en 2016, 62 % des 256.700 personnes âgées de 15 à 65 ans résidant dans le Brabant wallon avaient un emploi. Ce taux est sensiblement supérieur à celui calculé sur l'ensemble de la Région wallonne. Il est équivalent à celui observé en Belgique, mais inférieur au taux estimé pour l'Union européenne. Dans le Brabant wallon, le taux d'emploi des hommes est de 6,6 pp

supérieur au taux d'emploi féminin. Ce différentiel est particulièrement faible, puisqu'il est de 8,3 pp en Wallonie, 8,4 pp sur l'ensemble de la Belgique et 10,1 pp sur l'ensemble de l'Union européenne. Le taux d'emploi du Brabant wallon a crû de 0,9 pp de 2008 à 2016, alors qu'il n'a augmenté que de 0,1 pp en Wallonie. C'est principalement le taux d'emploi des femmes qui a augmenté entre 2008 et 2016, puisqu'il est passé de 55,8 à 58,7 %

Taux d'emploi 2016	Brabant wallon	Wallonie	Belgique	UE 28
<b>Total 15-64 ans</b>	<b>62,0</b>	<b>57,1</b>	<b>62,3</b>	<b>66,6</b>
Hommes	65,3	61,2	66,5	71,8
Femmes	58,7	52,9	58,1	61,4
15-24 ans	18,3	21,3	22,7	33,8
25-49 ans	78,7	73,1	79,7	78,9
50-64 ans	63,6	55,0	58,1	63,4

Le taux d'emploi des 15-24 ans est sensiblement inférieur à son équivalent calculé pour la Région wallonne et sur l'ensemble du pays.

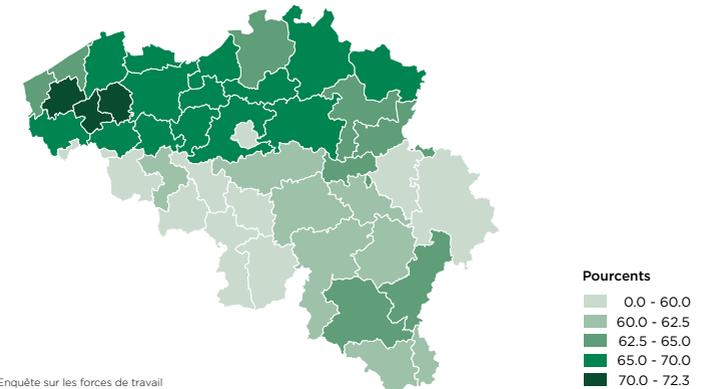
La comparaison avec le taux européen doit tenir compte des différentes législations, puisque la Belgique est un des rares pays européens où l'enseignement est obligatoire jusque 18 ans. Le taux d'emploi des 20-24 ans, de 30,7 %, est sensiblement inférieur à celui calculé pour la Wallonie (34,9 %) et pour la Belgique (42 %).

Ceci s'explique vraisemblablement par une plus longue scolarité des résidents de la province. La part des 50-64 ans au travail est sensiblement supérieure à celle observée en Wallonie et en Belgique. Sur les 39.000 hommes âgés de 50 à 64 ans résidant dans le BW, 27.500, soit 70,6 % étaient au travail et sur les 41.500 femmes de la même catégorie, 23.680 (57,0 %) étaient occupées.

26 des 43 arrondissements administratifs belges enregistraient, en 2016, un taux d'emploi supérieur aux 62 % mesurés dans le Brabant wallon. Parmi ceux-ci, 3 sont localisés en Wallonie : Bastogne, Neufchâteau et Waremme dont le taux est de 64,5 %. On ne compte aucun arrondissement flamand

dont le taux d'emploi soit inférieur à celui observé dans le BW. Roulers, Dixmude et Tielt ont un taux d'emploi supérieur à 70 % en moyenne annuelle en 2016. En 2014, le taux d'emploi des Belges était de 62,3 %, contre 53,3 % pour les non-Belges.

Taux d'emploi des arrondissements belges en 2016



Sur les 27 communes de la province, 5 ont enregistré un taux d'emploi moyen en 2016 inférieur à 60 % : Rixensart, La Hulpe et Lasne, avec un taux approximatif de 58 %, mais surtout Waterloo et Ottignies-LLN, dont le taux d'emploi est de l'ordre de 55 %. Hélécinne, Ittre, Villers-la-Ville, Perwez et Walhain comptent plus de 66 % de leur

population âgée de 15 à 64 ans à l'emploi (68,5 % pour Walhain). Comme nous le développerons dans l'indicateur O4 .02, le différentiel entre la population totale et la population à l'emploi est constitué des demandeurs d'emploi et des personnes qui ne sont pas présentes sur le marché du travail.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques et métadonnées de la structure d'activité sont disponibles au Steunpunt werk : <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers>

Les données sur le marché de l'emploi sont disponibles à l'IWEPS : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=4&indicateur\\_id=812400&ordre=11](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=812400&ordre=11)

## 4.2. Structure d'activité et demandeurs d'emploi

Sur les 256.722 personnes de 15 à 64 ans ayant résidé dans le Brabant wallon en 2016, 97.638 n'avaient pas d'emploi. Parmi celles-ci, 18.922 étaient à la recherche d'un emploi, alors que 78.716 personnes (30,7 % de la population en âge actif) étaient « non actives ».

La proportion de non actifs est relativement stable dans l'espace et dans le temps dans le Brabant wallon. 57 % de la population des 60-64 ans de la province sont non actifs, contre plus de 65 % en Wallonie.

Alors qu'en Wallonie et en Belgique, c'est la classe des 20-24 ans qui compte le plus de demandeurs d'emploi, c'est la classe des 25-29 ans qui est la plus importante dans le Brabant wallon.

49,2 % des chômeurs du BW sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et 11,5 % depuis plus de 5 ans.

62 % de la population des 15-64 ans, ayant résidé dans le Brabant wallon entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, avaient un emploi. Les 38 % restants se répartissent en 7,4 % de personnes à la recherche d'un emploi et 30,7 % de « non actifs », proportion équivalente à celle évaluée pour l'ensemble du pays, mais d'environ de 2 % inférieure à celle estimée en

Wallonie. On constate une stabilité importante, tant dans le temps (entre 2006 et 2016) que dans l'espace (BW, Wallonie, Belgique), du rapport entre la population active (entre 68 et 70 %) et la population non active (entre 30 et 32 %). La hausse du taux d'emploi entre 2006 et 2016 est donc principalement due à une baisse du taux de demandeurs d'emploi.

Structure de la population moyenne du Brabant wallon en 2016 eu égard à l'activité

Classe d'âge	Population totale	Répartition (en %)		
		Population au travail	Demandeurs d'emploi	Population non active
15-17 ans	14.966	3,0	0,0	97,0
18-19 ans	10.137	9,4	4,1	86,5
20-24 ans	25.848	30,7	12,4	57,0
25-29 ans	23.712	70,5	13,0	16,5
30-34 ans	22.377	78,8	8,7	12,5
35-39 ans	24.105	81,1	7,0	11,8
40-44 ans	26.970	81,5	6,2	12,4
45-49 ans	28.132	80,6	6,1	13,3
50-54 ans	28.911	78,0	6,3	15,7
55-59 ans	27.308	69,9	9,2	20,9
60-64 ans	24.258	39,3	3,7	57,0
<b>Total</b>	<b>256.722</b>	<b>62,0</b>	<b>7,4</b>	<b>30,7</b>

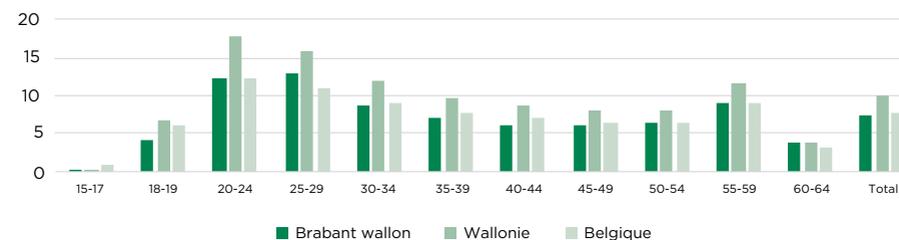
À l'exception des 15-24 ans, la proportion de non actifs est globalement inférieure dans le BW à celles mesurées en Wallonie et en Belgique. 57 % des 60-64 ans y sont non actifs, contre environ 65 % en Wallonie et en Belgique. 33,9 % des femmes âgées entre 15 et 64 ans sont non actives, contre 36,5 % en Wallonie et

34,3 % en Belgique. En 2016, la proportion de femmes inactives entre 15 et 24 ans était dans le BW de 76,7 % (contre 69,1 % en Belgique et 70,8 % en Wallonie), alors que cette proportion calculée pour les femmes de plus de 50 ans (65,1 %) y est de plus de 5 % inférieure à celle observée en Wallonie et en Belgique.

En moyenne en 2016, 7,4 % des 15-64 ans sont à la recherche d'un emploi. Ce taux, globalement inférieur de 5,5 % à la Wallonie et de 0,2 % à la Belgique, est globalement plus élevé pour les 20-34 ans et les 55-59 ans. Alors qu'en Wallonie et en Belgique, c'est la classe des 20-24 ans qui compte le plus de demandeurs d'emploi, c'est la classe des 25-29 ans qui est la plus importante dans le Brabant wallon. Alors que la part des femmes de 15 à 64 ans à la recherche d'un

emploi est de plus d'un pourcent supérieure à celle des hommes en Wallonie, 7,4 % des hommes et des femmes de 15 à 64 ans sont à la recherche d'un emploi dans le BW. Dans la province, la proportion de femmes à la recherche d'un emploi est supérieure à celle des hommes pour les 15-34 ans, mais devient inférieure pour les 35-59 ans. Pour les 60-64 ans, les proportions sont respectivement de 3,8 % pour les femmes et 3,6 % pour les hommes.

Proportion en % de demandeurs d'emploi en 2016 par classe d'âge



En 2017, 33,9 % des chômeurs du Brabant wallon étaient à la recherche d'un emploi depuis moins de 6 mois (contre 30,9 % en 2008 et 30,8 % en Wallonie en 2017). 49,2 % des demandeurs d'emploi étaient des chômeurs de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an). Parmi

ceux-ci, 31 % des chômeurs du BW recherchaient un emploi depuis plus de 2 ans et 11,5 % y étaient des chômeurs de très longue durée (5 ans et plus). Ce dernier taux était de 14,7 % en 2008 dans le BW et de 11,2 % en Wallonie en 2017.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques et métadonnées de la structure d'activité sont disponibles au Steunpunt werk : <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers>

Les métadonnées sur le chômage administratif sont disponibles à l'IWEPS : <http://www.iweps.be/indicateur-statistique/evolution-chomage-administratif/>

### 4.3. Emploi intérieur

En 2016, près de 173.000 postes de travail étaient occupés dans le Brabant wallon, qui, en outre, compte relativement moins d'emplois salariés (74,2 %) que la Wallonie (78,7 %) et la Belgique (79,6 %).

L'offre d'emploi a augmenté d'environ 26.450 unités de 2007 à 2016, 65 % de cette augmentation étant à imputer au secteur tertiaire.

Les indépendants constituent la catégorie d'emploi qui a proportionnellement le plus augmenté dans le Brabant wallon (+23,4 % de 2007 à 2016), principalement dans le non marchand.

En 2016, le BW « avait la capacité » d'offrir de l'emploi à 67,3 % de sa population en âge de travailler. Trois communes de la province (Wavre, Nivelles et Ottignies-LLN) font partie des 6 communes wallonnes qui offrent plus d'emplois que sa population des 15-65 ans.

En 2016, le Brabant wallon occupait près de 173.000 emplois. Parmi ceux-ci plus de 128.000 étaient des emplois salariés, type d'emploi relativement moins représenté dans le BW (74,2 %) qu'en Belgique (79,6 %) et en Wallonie (78,7 %). 50,7 % des emplois occupés dans le BW appartiennent au secteur tertiaire

(services marchands), contre 41,1 % en Wallonie et 46,5 % pour la Belgique. Vient ensuite le secteur quaternaire (les services non marchands), qui représente 28,5 % des emplois dans le BW, contre 38,2 % en Wallonie et 33,1 en Belgique.

#### Emploi intérieur dans le Brabant wallon en 2016 : nombre d'emplois

Secteur principal	Salariés	Indépendants	Aidants	Total
Secteur Primaire	437	2.370	277	3.084
Secteur secondaire	26.207	5.169	308	31.683
Secteur tertiaire	58.182	28.630	848	87.660
Secteur quaternaire	43.491	5.704	104	49.298
Inconnu		1.089	51	1.140
<b>Total</b>	<b>128.318</b>	<b>42.960</b>	<b>1.587</b>	<b>172.865</b>

#### Evolution (en %) de l'emploi intérieur dans le Brabant wallon de 2007 à 2016

Secteur principal	Salariés	Indépendants	Aidants	Total
Secteur Primaire	29,5	35,5	-33,7	23,1
Secteur secondaire	10,1	18,5	8,1	11,3
Secteur tertiaire	29,3	17,9	-20,8	24,6
Secteur quaternaire	7,3	32,4	-34,7	9,6
<b>Total</b>	<b>17,0</b>	<b>23,4</b>	<b>-18,1</b>	<b>18,1</b>

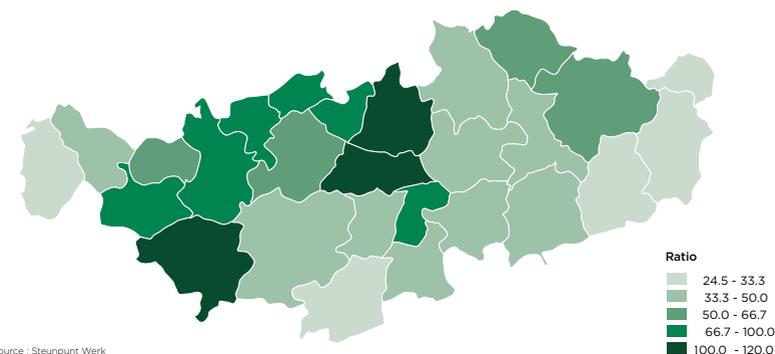
Globalement, l'offre d'emploi a augmenté dans le Brabant wallon de 26.450 unités (18,1 %) entre 2007 et 2016. 65,5 % de cette augmentation est à imputer au secteur tertiaire, 16,3 % au secteur quaternaire et 12,2 % à l'industrie. Le secteur agricole a augmenté de 580 unités sur 10 ans. On constate que le nombre d'aidants a sensiblement diminué

(-350 unités) entre 2007 et 2016. En 2016, on comptait 18.650 salariés et 8.140 indépendants de plus qu'en 2007. Cette dernière catégorie est celle qui a proportionnellement augmenté le plus sur les 10 dernières années (+ 23,4 %), principalement dans le secteur non marchand (+ 1.400 unités). 3.225 emplois ont été créés dans le secteur secondaire.

En 2016, le Brabant wallon comptait 256.722 habitants âgés entre 15 et 65 ans et « offrait » 172.865 emplois. Le « Ratio d'emploi intérieur » compare ces deux grandeurs. Il ne s'agit pas d'un taux, puisque le numérateur n'est pas intégralement inclus dans le dénominateur. Globalement, le Brabant wallon « pourrait offrir » un emploi à 67,3 % de ses résidents en

âge de travailler. Il s'agit du ratio le plus élevé des 20 arrondissements wallons, la moyenne régionale étant de 56,6 % et certains arrondissements (Waremmes, Thuin et Virton) présentent un ratio d'emploi intérieur à 42 %. Ce ratio a augmenté de 6,3 % entre 2008 et 2016, alors qu'il n'augmentait que de 2,2 % en Wallonie sur la même période.

#### Ratio d'emploi intérieur des communes du Brabant wallon en 2016



La dispersion de ce ratio d'emploi intérieur au sein des 27 communes de la province est assez importante. Alors que les communes de Rebecq, d'Orp-Jauche et d'Hélécine ne peuvent offrir un emploi qu'à moins de 30 % de leur population en âge de travailler, trois communes de la province (Wavre, Nivelles et Ottignies-LLN) font partie des 6 communes

wallonnes qui offrent plus d'emplois qu'elles ne comptent d'habitants en âge de travailler. Depuis 2008, le ratio d'emploi intérieur du BW a augmenté de 6,3 pp (contre 2,2 pp pour la Wallonie). Il a augmenté de 35,5 pp à Mont-Saint-Guibert et de 20 pp à Rixensart. Il a, par contre, diminué à Ramillies et à La Hulpe.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques et métadonnées de la structure d'activité sont disponibles au Steunpunt werk : <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers>

Les concepts et mesures du Ratio d'emploi Intérieur ont été définis par l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

## 4.4. Travailleurs salariés à temps partiel

En 2017, 41.500 personnes, soit 32,8 % des salariés résidant dans le Brabant wallon prestaient à temps partiel. Cette proportion est inférieure à celle mesurée en Wallonie et en Belgique. Elle est en hausse de 16,7 % par rapport à 2008.

Près de 60 % des salariés prestant à temps partiel ont entre 25 et 49 ans.

Plus de la moitié des personnes travaillant à temps partiel assurent une prestation dont la durée correspond à 75-80 % d'un temps plein et presque un tiers de ceux-ci travaillent mi-temps.

Le BW est l'un des 4 arrondissements wallons, dont le pourcentage de salariés prestant à temps partiel est inférieur à 33 %. Au sein de la province, cette proportion va de 30,0 % à Hélécine à 35,8 % à Court-Saint-Etienne.

Au 31 décembre 2017, sur les 128.800 salariés résidant dans le Brabant wallon, 84.800 étaient occupés à temps plein, 41.500 personnes prestaient à temps partiel, 2.200 étaient des saisonniers et des intérimaires et 300 personnes avaient un statut indéterminé. Le temps partiel représente donc 32,8 % des salariés résidant dans la province. Ce pourcentage est de 34,2 en Wallonie et de 33,7 pour l'ensemble du pays. La proportion

d'emplois masculins à temps partiel est de 0,7 % supérieure à la moyenne wallonne, alors qu'elle est de 5,2 % inférieure à la moyenne régionale, en ce qui concerne les emplois féminins. Le nombre de travailleurs à temps partiel a augmenté de 2008 à 2017 de 1.000 unités pour les hommes et de 4.400 unités pour les femmes. La hausse globale est donc de 16,7 % dans le Brabant wallon, alors qu'elle était de 19,2 % en Wallonie.

### Temps partiel dans le travail salarié par lieu de résidence :

	Proportion (en %) de salariés à temps partiel en 2017		Evolution en % de 2008 à 2017 de la proportion de temps partiel	
	Brabant wallon	Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
<b>Total</b>	<b>32,8</b>	<b>34,2</b>	<b>16,7</b>	<b>19,2</b>
Hommes	15,4	14,7	30,5	33,6
Femmes	48,7	53,9	9,7	10,0
15-24 ans	30,6	29,2	1,3	5,8
25-49 ans	30,3	32,3	14,8	17,0
50-64 ans	37,7	38,8	21,6	23,6
65 ans et plus	71,4	72,5	-1,9	-3,1

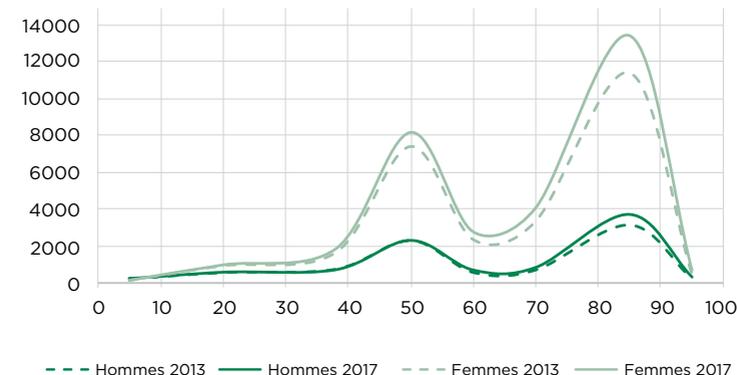
58,1 % des 41.500 personnes travaillant à temps partiel et résidant dans le Brabant wallon le 31 décembre 2017 avaient entre 25 et 49 ans et 34,9 % avaient entre 50 et 64 ans. Le Brabant wallon compte près de 900 salariés de 65 ans et plus, dont 71,4 % travaillent à temps partiel.

La proportion de temps partiel parmi les salariés âgés de 15 à 24 ans est restée stable, aux environs de 31 %, de 2008 à 2017, alors que cette proportion a augmenté de 21,6 % pour les 50-64 ans et de 14,8 % pour les 25-49 ans, sur la même période.

51,4 % des 32.000 femmes salariées travaillant à temps partiel au 31 décembre 2017 assurent une prestation comprise entre 66 et 95 % (le correspondant d'un 4/5ème) d'un temps plein. Ce pourcentage est de 48,5 % pour les 9.500 hommes salariés à temps partiel. 31,2 % des femmes et 32,2 % des hommes assurent une

prestation comprise entre 31 et 55 % d'un temps plein (le correspondant d'un mi-temps). Ces pourcentages sont en légère augmentation en ce qui concerne les femmes, mais sont restés relativement stables pour les hommes depuis 2013.

Répartition des salariés travaillant à temps partiel en fonction de pourcentage de temps partiel dans le Brabant wallon



Sur l'ensemble du territoire wallon, la proportion de travailleurs à temps partiel en 2017 va de 32,1 % du total des salariés résidant dans l'arrondissement de Charleroi à 46,7 % pour ceux résidant dans l'arrondissement d'Arlon. Le Brabant wallon fait partie des 4 arrondissements dont le pourcentage de travailleurs salariés prestant à temps partiel est

inférieur à 33 %. Au sein de la province, la dispersion communale est relativement faible, puisqu'elle va de 30,0 % à Hélécine à 35,8 % à Court-Saint-Etienne. Sur la période 2008-2017, la proportion de travailleurs à temps partiel est restée stable à Hélécine et Tubize, alors qu'elle a augmenté de plus de 7 % à Chaumont-Gistoux, Villers-la-Ville et Lasne.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques et métadonnées sur le travail à temps partiel sont disponibles sur STATBEL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures> et à l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/>

## 4.5. Travailleurs indépendants

Le 31 décembre 2017, 46.760 personnes étaient inscrites comme indépendants et 1.540 comme aidants dans le Brabant wallon. Les indépendants représentent 17,5 % des 15-65 ans dans le BW, alors qu'ils ne représentent que 11,8 % de la population wallonne en âge de travailler.

41,3 % des indépendants de la province exercent une profession libérale, contre 33,0 % en Wallonie.

Deux tiers des indépendants sont des hommes et l'âge moyen d'un indépendant dans le BW est de 48,4 ans, contre 47,7 ans en Wallonie. Près de 10 % des indépendants ont plus de 65 ans.

Le nombre d'indépendants a augmenté de 37.250 unités (14,6 %) entre 2007 et 2017. Cet accroissement dépasse 40 % à Perwez, où le nombre d'indépendants et d'aidants est passé de 760 à 1070 unités.

Le 31 décembre 2017, dans le Brabant wallon, 46.758 personnes étaient inscrites à l'INASTI, à titre d'indépendants. Ce chiffre est un peu différent de celui publié dans l'indicateur 04.03. Ceci s'explique par le fait que certaines personnes restent inscrites à l'INASTI, tout en n'étant plus actives. En outre, faute d'information précise quant au lieu où s'exerce l'activité, certaines personnes sont inscrites à leur lieu de résidence. Les indépendants représentaient, dans le BW, 17,5 % de la

population en âge de travailler, alors que ce pourcentage n'était que de 11,8 % pour l'ensemble de la Wallonie. A la même date, le nombre d'aidants était de 1.541 unités. Sur l'ensemble des indépendants et des aidants, 68,1 % sont indépendants à titre principal (64,2 % en Wallonie), 21,4 % le sont à titre complémentaire (25,4 % en Wallonie) et 10,5 sont des personnes actives après la retraite (10,4 % en Wallonie).

Indépendants et aidants au 31/12/2017	Nombre dans le Brabant wallon	Répartition (en %)		
		Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Agriculture	3.054	6,3	9,0	7,5
Pêche	19	0,0	0,0	0,1
Industrie	8.357	17,3	19,8	21,7
Commerce	13.800	28,6	30,2	31,0
Professions libérales	19.968	41,3	33,0	31,0
Services	2.777	5,7	7,4	7,6
Divers	324	0,7	0,5	1,0
Hommes	31.269	64,7	65,7	66,5
Femmes	17.030	35,3	34,3	33,5
<b>Total</b>	<b>48.299</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

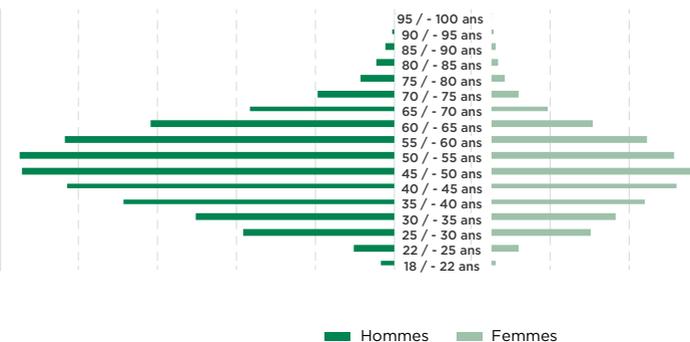
41,3 % des indépendants du Brabant wallon exerçaient une profession libérale le 31 décembre 2017. Ce pourcentage est sensiblement supérieur à celui mesuré en Wallonie (33,0 %) et en Belgique (31,0 %). Sur les 20.000 personnes exerçant une profession

libérale dans la province, 36,4 % pratiquaient dans le domaine médical (15,5 %) et paramédical (20,9 % province), 7,9 % dans le domaine de l'enseignement privé, 5,8 % sont des avocats et 5,6 % sont des architectes.

Comme en Wallonie et en Belgique, deux tiers des indépendants sont des hommes. L'âge moyen d'un indépendant de la province est de 48,4 ans, alors qu'il est de 47,7 ans en Wallonie. On compte, dans le Brabant wallon, 27,7 % d'indépendants de moins de 40 ans, contre

30,6 % en Wallonie. Par contre, 54,0 % des indépendants ont entre 40 et 60 ans dans la Province, alors que cette proportion est de 51,1 % en Wallonie. Comme en Wallonie, 9,7 % des indépendants ont plus de 65 ans et 2,4 % ont plus de 75 ans.

Pyramide des âges des indépendants dans le Brabant wallon en 2016



Sur l'ensemble de la province, les indépendants représentent 17,5 % de la population des 15-64 ans, ils représentent moins de 15 % de cette population de référence à Nivelles, Rebecq, Hélécine, Ottignies-LLN, Tubize, commune où le pourcentage est de 10,5 %. La Hulpe, Chaumont-Gistoux et Lasne ont un taux

supérieur à 23 %, 32,6 % pour Lasne. Le nombre d'indépendants et d'aidants a augmenté de 14,6 % dans le Brabant wallon entre 2007 et 2017. Cette augmentation va de 12,2 % à Lasne à 40,7 % à Perwez (qui est passé de 760 à 1070 unités). L'accroissement également supérieur à 35 % à Mont-Saint-Guibert et à Orp-Jauche.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les statistiques et métadonnées sur le travail à temps partiel sont disponibles sur le site de l'INASTI : <https://www.inasti.be/fr/statistiques-interactives>

Les concepts et données communales sont disponibles à l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-branche-dactivite/>

## 4.6. Navettes des travailleurs salariés en 2016

Les données disponibles à l'ONSS permettent de croiser, jusque 2016, la commune de résidence et celle de travail de la plupart des salariés, soit environ 75 % de l'emploi intérieur total de la province.

Plus de 58.000 travailleurs salariés résidant dans le BW travaillaient dans la province et, parmi ceux-ci, près de 20.000 travaillaient dans leur commune de résidence.

Le solde des mouvements pendulaires par rapport à Bruxelles est fortement déficitaire, le nombre de salariés entrants ne représentant que 25 % du nombre de salariés sortants. Il est, par contre, fortement bénéficiaire par rapport aux quatre autres provinces wallonnes.

Sur les 124.000 salariés ayant travaillé dans le Brabant wallon en 2016, plus de 58.400, soit 47,1 % de ceux-ci, résidaient dans la province. 42.560, soit 34,3 % résidaient dans une des 4 autres provinces wallonnes, alors que 9,2 % résidaient à Bruxelles et 8,5 % en Flandre. Plus de 430 personnes résidaient dans un pays limitrophe de la Belgique et 680 dans un pays non-limitrophe.

Les 58.400 salariés du BW ayant travaillé dans

la province en 2016 représentaient 46,2 % des 126.600 salariés résidant dans le BW. Parmi ces derniers, 34,3 % travaillaient à Bruxelles. Moins de 10% travaillaient dans une des autres provinces wallonnes et 8,5 autres pourcents travaillaient en Flandre. Environ 450 salariés résidant dans le BW avaient leur lieu de travail situé dans un pays limitrophe de la Belgique et parmi ceux-ci 366 exerçaient au Grand-Duché de Luxembourg.

Nombre de travailleurs salariés en 2016	Lieu de travail des salariés résidant dans le Brabant wallon	Lieu de résidence des salariés travaillant dans le Brabant wallon
Brabant wallon	58.433	58.433
Flandre	11.417	10.545
Bruxelles	43.438	11.435
Wallonie Hors BW	12.696	42.562
Allemagne	19	17
France	62	378
Luxembourg	366	20
Pays-Bas	33	15
Autres pays	141	679
<b>Total</b>	<b>126.605</b>	<b>124.084</b>

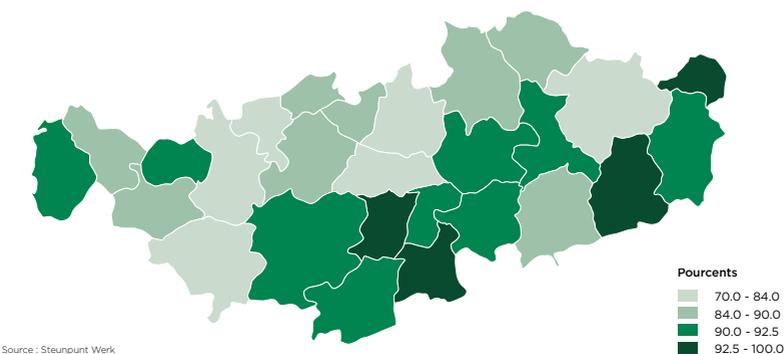
Globalement, le nombre de salariés travaillant dans la province représentait 98,0 % de salariés résidant dans le BW. Le solde par rapport à Bruxelles est fortement déficitaire, puisque le nombre de salariés résidant dans la capitale et travaillant dans le BW ne représentait que 26,3 % des salariés résidant dans le BW et se rendant

quotidiennement à Bruxelles. Le solde est fortement positif de plus de 29.000 unités, par rapport aux 4 autres provinces wallonnes. Il est (logiquement) négatif par rapport aux pays limitrophes. Il est, par contre, positif de 540 unités par rapport aux pays non limitrophes.

En 2016, 19.760 des 126.600 salariés résidant dans le Brabant wallon travaillaient dans leur commune de résidence. Plus de la moitié de ceux-ci résidaient à Wavre (2.788 salariés), Ottignies-LLN (2.673), Braine-l'Alleud (2.370)

et Nivelles (2.372). A l'inverse, 4 communes offraient moins de 200 emplois salariés à leurs résidents : Walhain (195), Incourt (138), Ramillies (131) et Hélécinne (84).

Proportion de salariés résidant dans une commune du Brabant wallon et travaillant hors de leur commune de résidence en 2016



En 2016, plus de 106.840, soit 84,4 % des salariés résidant dans le BW, quittaient quotidiennement leur commune de résidence pour rejoindre leur lieu de travail. Ce pourcentage dépasse les 92 % dans le sud de la province, principalement à Chastre, Walhain, Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne,

Incourt, Hélécinne et Ramillies, commune où il représente 93,8 % des salariés résidents. Il est, par contre, inférieur à 80 % pour les communes de Nivelles, Wavre et Ottignies-LLN où (seulement) 7.500 des 10.150 salariés résidents (soit 73,7 %) avaient leur lieu de travail en dehors de la commune.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Ne sont mesurés ici que les mouvements domicile-travail des salariés qui franchissent quotidiennement une limite communale ou provinciale ou régionale.

Les statistiques et métadonnées sur les mouvements pendulaires des travailleurs salariés sont disponibles sur le site du « Steunpunt werk », centre de recherche intégré à la faculté d'économie et de gestion des entreprises de la KU Leuven : <https://www.steunpuntwerk.be/>

## 5. INDICATEURS ÉCONOMIQUES

### 5.1. Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut (PIB) du Brabant wallon équivalait en 2016 à 16,815 milliards d'euros. La province contribue ainsi à 17,1 % de la richesse régionale et à près de 4 % de la richesse nationale. Le PIB a augmenté de 88 % entre 2003 et 2016, alors qu'il n'augmentait, sur la même période, « que » de 52,7 % en Wallonie et de 53,2 % en Belgique.

Avec ses 42.251 euros, le PIB par habitant de la province est la plus élevée des valeurs enregistrées dans les (20) arrondissements wallons, loin devant l'arrondissement de Mouscron, où le PIB par habitant était estimé à 31.300 euros.

En 2016, à l'exception de Bruxelles-Capitale, quatrième région européenne en termes de PIB par habitant, le Brabant wallon faisait partie des 6 des 42 arrondissements belges dont le PIB par habitant était supérieur à 40.000 euros par habitant.

Les richesses produites dans le Brabant wallon étaient estimées à 16,815 milliards d'euros en 2016, soit 17,12 % de l'ensemble des richesses produites en Wallonie (alors que la population du BW représente 11 % de la population wallonne) et 3,97 % des richesses produites en Belgique. Le PIB du Brabant wallon a augmenté

de 88,0 % depuis 2003, alors qu'il n'augmentait que de 52,7 % en Wallonie et de 53,2 % en Belgique sur la même période. En conséquence, la contribution du Brabant wallon à la richesse régionale est passée, sur cette période, de 13,6 % à 17,1% et sa contribution à la richesse nationale est passée de 3,2 à 4,0 %.

		2003	2010	2016
<b>PIB Total</b>				
<b>Brabant wallon</b>	Milliards d'euros	8.945,2	13.649,8	16.815,0
	Evolution en % (2003=100)	100,00	152,59	187,98
	Part en % dans le PIB Belge	3,24	3,84	3,97
	Part en % dans le PIB Wallon	13,85	16,15	17,12
<b>PIB par habitant en euros</b>				
<b>Brabant wallon</b>		24.892	35.808	42.251
<b>Région wallonne</b>		19.136	24.061	27.220
<b>Belgique</b>		26.615	32.650	37.454

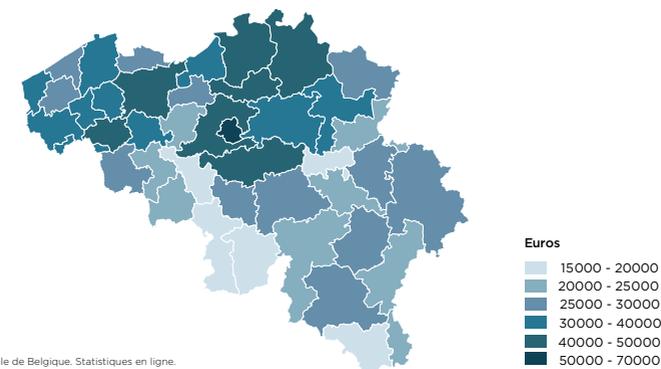
Comme pour la Belgique et la Wallonie, le PIB du Brabant wallon a été négativement impacté par la crise de 2008-2009, en perdant environ 2 % de sa valeur en 2009. Par contre, la crise de la dette qui a succédé à cette première crise semble avoir eu plus

d'impact dans le Brabant wallon, où on a constaté une baisse de 6,6 % du PIB entre 2010 et 2011, alors que le trend du PIB est resté sur un niveau de croissance respectivement de + 3,8 % pour la Belgique et de + 2,7 % pour la Wallonie.

Rapporté à la population, le PIB moyen du Brabant Wallon est de 42.251 euros, soit 4.800 euros de plus que la moyenne belge et plus de 15.000 euros de plus que la moyenne wallonne. De 2010 à 2016, le PIB moyen par habitant augmentait de 3.450 euros dans le

BW, alors qu'il augmentait de 4.800 euros en Belgique et de 3.200 euros en Wallonie. Le PIB du Brabant wallon correspond à 145% du PIB européen (29.200 euros) et positionne la province dans les 30 régions les plus « riches » d'Europe.

Produit intérieur brut par habitant en 2016



Source : Banque nationale de Belgique, Statistiques en ligne.

Le BW est l'arrondissement wallon dont le PIB est le plus élevé par habitant, loin devant l'arrondissement de Mouscron où il vaut 31.300 euros. Il équivaut à plus du double de celui des arrondissements d'Ath, Soignies, Virton, Philippeville, Waremme et Thuin, où il est évalué à 15.870 euros. Hormis Bruxelles-Capitale qui, avec un montant de 63.790 euros représente

la quatrième Région européenne en termes de PIB par habitant, le Brabant wallon fait partie des 7 arrondissements belges dont le PIB par habitant était supérieur à 40.000 euros en 2016 : Anvers (46.425 euros), Gand (45.460 euros), Hal-Vilvorde (44.700 euros), Nivelles, Turnhout (42.150 euros), Courtrai (41.050 euros) et Malines (40.400 euros).

**Pour en savoir plus :** Le Produit Intérieur Brut d'un espace économique se définit comme la valeur de tous les biens et services produits dans cet espace, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création.

Les autres concepts sont définis dans le glossaire.

Les valeurs développées dans cette fiche sont issues des comptes régionaux calculés par la Banque Nationale de Belgique :

<http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=fr>

Les concepts et analyses sont développés à l'IWEPS :

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2016/>

## 5.2. Répartition sectorielle de la valeur ajoutée

En 2016, 70 % de la valeur ajoutée dans le Brabant wallon étaient générés par les services, contre 75,9 % en Wallonie et 77,1 % en Belgique. La sous-représentation du secteur des services dans le Brabant wallon concerne principalement les activités immobilières et les services non-marchands.

L'industrie pharmaceutique représentait, en 2016, 17,6 % de la valeur ajoutée de la province. Le Brabant wallon produit 90,5 % de la valeur ajoutée régionale du secteur pharmaceutique et 39,6 % de la valeur ajoutée nationale de ce secteur.

La part du secteur Recherche et Développement et du secteur des activités scientifiques a plus que doublé entre 2012 et 2016, alors que, sur la même période, la part de la valeur ajoutée du secteur des télécommunications a diminué de plus de 85 % dans le Brabant wallon.

En 2016, 70 % de la valeur ajoutée dans le Brabant wallon sont générés par le secteur des services, 26,2 % par le secteur industriel et 3,4 % par le secteur de la construction.

Le secteur industriel est sensiblement plus important dans la province, puisqu'il ne représente que 17,9 % de la valeur ajoutée de la Wallonie et 16,8 % de la valeur ajoutée nationale. La construction, mais surtout le secteur des services y sont donc proportionnellement moins représentés qu'en Wallonie (75,9 % pour le secteur des services) et en Belgique (77,1 % pour le secteur tertiaire).

La part du secteur industriel a augmenté de 1,7 pp entre 2012 et 2016 dans le Brabant wallon, alors qu'elle n'augmentait que de 0,2 pp en Wallonie et que sa part est restée stable sur la même période en Belgique. Le Brabant wallon a une contribution inférieure à la moyenne wallonne pour l'ensemble du secteur industriel. Certains sous-secteurs industriels affichent néanmoins une excellente performance.

Le seul secteur de l'industrie pharmaceutique représentait, en 2016, 17,6 % de la valeur ajoutée de la province. Le Brabant wallon produit 90,5 % de la valeur ajoutée du secteur pharmaceutique en Wallonie et 39,6 % de la valeur de ce secteur en Belgique.

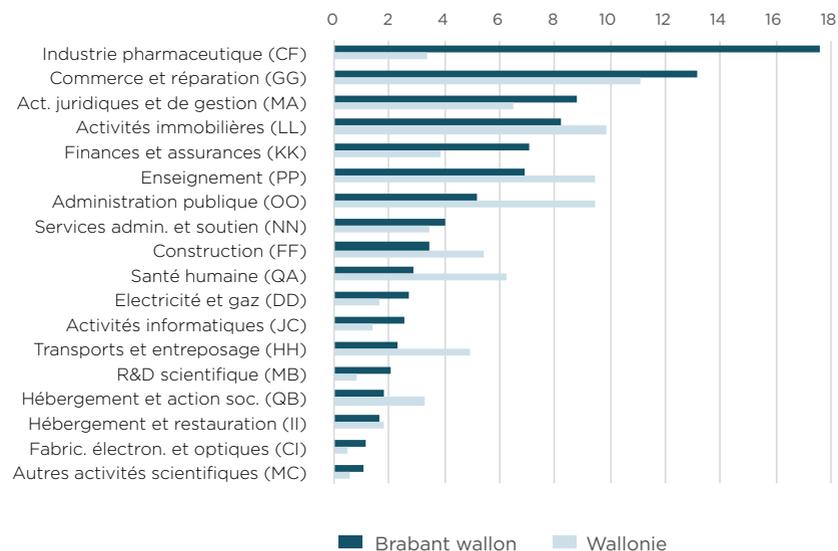
Il faut encore citer le secteur de la production de produits informatiques, électroniques et optiques et de la production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et d'air conditionné.

Le secteur de la fabrication de matériels de transport est très peu présent dans la province, bien que la part de sa valeur ajoutée ait plus que doublé entre 2012 et 2016. En ce qui concerne les services, c'est principalement dans les activités immobilières et dans le secteur des services non marchands que la valeur ajoutée est proportionnellement moins importante dans le Brabant wallon que dans l'ensemble de la Wallonie.

Citons l'Administration publique qui représente 5,5 % de la valeur ajoutée de la province, contre 9,5 % pour la Wallonie et le secteur des activités pour la santé humaine, qui représente 2,9 % de la valeur ajoutée provinciale, contre 6,7 % de cette même valeur ajoutée au niveau de la Région.

Les activités financières et d'assurances sont, en outre, plus représentées dans le BW qu'en Wallonie. La part des secteurs Recherche et Développement et activités scientifiques a plus que doublé entre 2012 et 2016, alors que celle des activités financières et des activités de services administratifs et de soutien a augmenté de plus de 50 % sur cette même période.

Répartition sectorielle (en %) de la valeur ajoutée en 2016 par ordre d'importance des secteurs dans le Brabant wallon



**Pour en savoir plus :** Le PIB est défini comme la somme des valeurs ajoutées réalisées par l'ensemble des branches d'activité, auxquelles on ajoute la TVA et les droits de douane.

Les autres concepts sont définis dans le glossaire.

Les valeurs développées dans cette fiche sont issues des comptes régionaux calculés par l'Institut des Comptes Régionaux. La valeur ajoutée en 38 branches d'activité est disponible sur : <http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=fr>

Les concepts et analyses du tissu sectoriel wallon sont développés à l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/tissu-sectoriel-de-leconomie-wallonne/>

### 5.3. Productivité : valeur ajoutée brute par emploi

Rapportée à l'emploi intérieur, la valeur ajoutée brute constitue un indicateur de la productivité d'un espace économique. Cette productivité était, en 2016, d'environ 93.170 euros dans le Brabant wallon, contre 70.600 euros en Wallonie et 81.000 euros en Belgique.

Seuls 5 des 43 arrondissements belges ont une valeur ajoutée brute par emploi supérieure à 90.000 euros.

La province réalise une meilleure productivité que la Région et le pays sur des secteurs de haute technologie (recherche et développement, autres activités scientifiques et de soutien, etc.), alors que la plus faible productivité porte sur des secteurs plus traditionnels, tels que la fabrication mécanique, la fabrication de denrées alimentaires et de textile.

La productivité moyenne a augmenté de 23.200 euros de 2003 à 2016 dans le BW, soit 33,1 %, contre 29,9 % en Wallonie.

Rapportée à l'emploi intérieur, la valeur ajoutée brute constitue un indicateur de la productivité d'un espace économique. Dans le Brabant wallon, cet indicateur équivalait en 2016 à 93.170 euros, de 15 % supérieur à sa valeur mesurée pour la Belgique et de 32 % supérieure à sa valeur régionale. Parmi les 43 arrondissements

belges, le Brabant wallon occupe la deuxième place, juste derrière l'arrondissement de Hal-Vilvorde où la valeur ajoutée par emploi est de 97.500 euros. Le Brabant wallon occupe la première place des arrondissements wallons, loin devant les arrondissements de Namur, Liège et Charleroi.

#### Valeur ajoutée brute (en euros) par emploi en 2016

Branche d'activité	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	46.034	36.455	43.674
Industries manufacturières, extractives et autres	187.882	108.601	115.109
Construction	67.435	59.192	74.850
Commerce de gros et de détail, Transports, HORECA	78.534	59.838	75.079
Information et communication	109.553	121.587	136.741
Activités financières et d'assurances	273.714	168.303	190.682
Activités immobilières	1.126.807	1.201.414	1.196.955
Activités spécialisées, scientifiques et de soutien	61.314	47.598	58.948
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	58.667	57.601	59.160
Autres activités de service	34.570	35.883	42.411
<b>Toutes les branches</b>	<b>93.170</b>	<b>70.603</b>	<b>81.070</b>

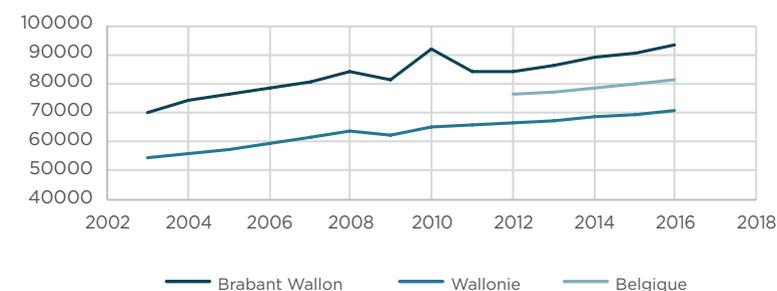
Suivant la subdivision sectorielle en 10 divisions, la productivité du Brabant wallon est supérieure à ses 2 référents sur 5 secteurs, principalement l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance.

Elle est inférieure aux moyennes nationales et régionales pour le secteur de l'information et de la communication, ainsi que pour celui des autres activités de service.

A un niveau sectoriel plus fin, la productivité de la province devance ses 2 référents pour 13 des 33 secteurs envisagés, principalement la production et la distribution d'électricité, d'eau et de gaz, la Recherche & Développement, les autres activités scientifiques et de soutien, la fabrication de produits informatiques et le commerce.

Par contre, la productivité du Brabant wallon est beaucoup plus faible dans le secteur des télécommunications, celui de la métallurgie et la fabrication de machines et équipements, ainsi que la fabrication de denrées alimentaires et de textile.

#### Évolution de la valeur ajoutée brute par emploi en euros



Le différentiel entre la productivité du Brabant wallon et la productivité wallonne est resté stable, de l'ordre de 20.000 à 25.000 euros de 2003 à 2016. Comme déjà constaté pour l'indicateur O5.01, la réaction à la crise de 2008 et à la crise de la dette qui lui a succédé en 2011 s'est fait plus ressentir sur la province que sur l'ensemble de la Région. Le rebond de la productivité du Brabant wallon, de plus de 10.000 euros, en 2010 a été éphémère pour retomber sur son trend

en 2011. En 2011 et 2012, la productivité de la province était équivalente à celle mesurée en 2008, alors qu'elle avait augmenté de plus de 3.000 euros sur la même période en Wallonie. De 2003 à 2016, la valeur ajoutée brute par emploi a augmenté de 23.200 euros, soit 33,1 %, dans le BW, contre une hausse de 16.275 euros, soit 29,9 %, en Wallonie. Au niveau belge, nous ne disposons des données qu'à partir de 2012. La productivité moyenne est de l'ordre de 78.500 euros.

**Pour en savoir plus :** Les autres concepts sont définis dans le glossaire.

Les valeurs développées dans cette fiche sont issues des comptes régionaux calculés par l'Institut des Comptes nationaux.

<http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=fr>

Les concepts et analyses du tissu sectoriel wallon sont développés à l'IWEPS :

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/tissu-sectoriel-de-leconomie-wallonne/>

## 5.4. Commerce extérieur

**En 2015, le Brabant wallon a importé des biens et services pour un montant de 17,575 milliards d'euros et il a exporté pour 16,994 milliards d'euros.**

**Alors qu'au niveau national, les biens représentent 70 % des montants importés et exportés, ce pourcentage est de l'ordre de 60 % dans la province. De surcroît, en 2015, une importante industrie pharmaceutique y a réalisé une opération exceptionnelle de rachat de brevet, ce qui a considérablement gonflé le volume des importations de services dans le BW et généré des exportations nettes négatives dans la province.**

**Depuis 2009, le Brabant wallon enregistre le degré d'ouverture de l'économie\* le plus élevé des arrondissements wallons et, depuis 2013, cet indicateur dépasse les 100 %.**

La Banque Nationale de Belgique met désormais à la disposition du public des informations relatives au commerce extérieur au niveau NUTS3 (Arrondissement). Le commerce extérieur concerne les échanges avec les pays extérieurs à la Belgique et ne concerne pas les transferts entre Régions et Sous-régions.

Au niveau national, les importations et les exportations sont ventilées en 70 % pour les biens et 30 % pour les services. La situation du Brabant wallon est donc particulière, puisqu'en moyenne sur la période 2011-2015, les biens n'ont représenté que 60 % tant des exportations que des importations.

### Commerce extérieur du Brabant wallon en millions d'euros

Branche d'activité	2011	2012	2013	2014	2015
Importations totales	11.493,5	13.471,1	11.533,5	14.074,2	17.575,7
Importations de biens	8.163,1	9.717,1	7.379,4	7.779,7	7.561,1
Importations de services	3.330,4	3.754	4.154,1	6.294,5	10.014,6
Exportations Totales	13.592,9	14.655,2	14.299,6	15.590,6	16.993,8
Exportations de biens	8.722,1	9.468,9	8.715,2	9.158,6	9.916,4
Exportations de services	4.870,8	5.186,3	5.584,4	6.432	7.077,4
Exportations nettes totales	2.099,4	1.184,1	2.766,1	1.516,4	-581,9
Exportations nettes de biens	559	-248,2	1.335,8	1.378,9	2.355,3
Exportations nettes de services	1.540,4	1.432,3	1.430,3	137,5	-2.937,2

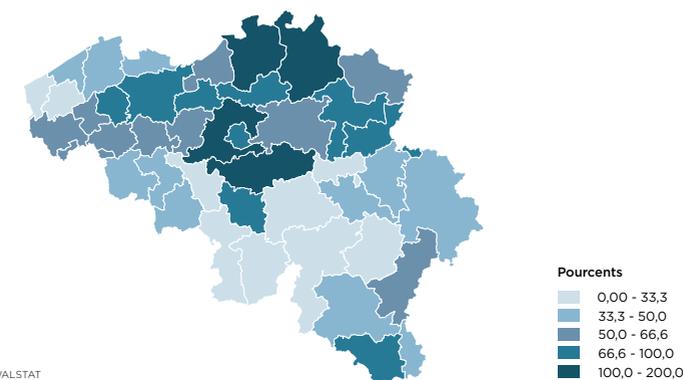
Les exportations nettes représentent le solde entre les exportations totales et les importations totales. Pour ce qui est des exportations totales du BW, elles ont augmenté, en moyenne, de 6,2 % tous les ans entre 2011 et 2015, avec respectivement une hausse de 3,4 % annuels pour les exportations de biens et de 11,3 % annuels pour les exportations de services. En 2015, une entreprise pharmaceutique de la province a réalisé une opération exceptionnelle de rachat

d'un brevet, ce qui a considérablement gonflé le volume des importations de services pour l'ensemble du BW, avec, comme conséquence directe, une balance commerciale négative pour cette année. Les autres années, les exportations nettes de la province étaient excédentaires. Le montant tant des exportations que des exportations totales dépasse le PIB de la province, alors qu'en Wallonie, importations et exportations sont de l'ordre de 50 % du PIB.

Cette dernière constatation nous permet de développer un concept élaboré par l'IWEPS, soit le « degré d'ouverture international d'une économie ». Cet indicateur se calcule en faisant la moyenne des importations et des exportations (importations + exportations/2) et en la divisant par le PIB. Le tout est

multiplié par 100 pour l'exprimer en pourcentage du PIB. La moyenne des importations et des exportations totales du Brabant wallon est de 17,285 milliards d'euros en 2015, alors que le PIB y était de 16,025 milliards d'euros. Son degré d'ouverture international y était donc de 107,9 %.

### Degré d'ouverture des arrondissements belges en 2015



Source : IWEPS - WALSTAT

Pour les raisons énumérées plus haut, l'année 2015 était quelque peu exceptionnelle et il faudra attendre les données de 2016 et 2017 pour en évaluer l'importance réelle. Il faut signaler que, jusqu'en 2012, son degré d'ouverture était inférieur à 100. Depuis 2009, le Brabant wallon est l'arrondissement wallon

qui enregistre le degré d'ouverture international le plus élevé de Wallonie, dont l'indicateur moyen était de 52,7 %. Sur le plan national, le Brabant wallon est devancé par les arrondissements de Hal-Vilvorde, Anvers et Turnhout.

**Pour en savoir plus :** \* Le degré d'ouverture d'une économie rapporte la moyenne des importations et des exportations de cette économie à son PIB.

Les autres concepts sont définis dans le glossaire.

Les chiffres sur le commerce extérieur par arrondissement sont disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique :

<http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=nl>

Les concepts sont définis dans les publications de l'IWEPS :

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2006-2015/>

## 5.5. Démographie des entreprises : Nombre de starters

En 2017, près de 4.000 « starters » se sont inscrits à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) dans le Brabant wallon, soit 10 starters pour 1.000 habitants. Le BW est ainsi la province belge qui a comptabilisé le taux le plus élevé de starters, exception faite de la Région de Bruxelles-Capitale.

La croissance, tant à court qu'à moyen terme, du nombre de starters est également très importante dans la province.

9% des starters enregistrés en 2016 dans le BW ont créé de l'emploi salarié, moins qu'en Wallonie (12,6 %) et qu'en Belgique (10,7 %).

44,3 % des starters de la province concernent le secteur des services, principalement l'immobilier et les services aux entreprises, et 18,5 % de ceux-ci sont des professions libérales. On y enregistre proportionnellement moins de starters dans le commerce de détail et c'est dans les secteurs des services sociaux et des services aux personnes que le nombre de starters a progressé le plus entre 2015 et 2017.

Nous ne considérons ici que les entreprises individuelles inscrites auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)\*. En 2017, près de 4.000 « starters » se sont inscrits à la BCE dans le Brabant wallon, soit 10 starters pour 1.000 habitants. Sur l'ensemble des provinces

belges, seule Bruxelles comptabilise un meilleur résultat, avec 10,5 starters pour 1.000 habitants. Le Brabant wallon représentait 3,5 % de l'ensemble des starters enregistrés en Belgique et 16,3 % des starters enregistrés en Wallonie.

	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique	
<b>Nombre de starters</b>				
Nombre total de starters en 2017	3.992	24.502	95.081	
Nombre de starters pour 1000 habitants	10,0	6,8	8,4	
<b>Starters actifs en 2016 suivant le nombre de salariés</b>				
	Nombre	Répartition en %		
0 salarié ou inconnu	2.687	91,0	87,4	89,3
de 1 à 4 salariés	233	7,9	11,4	9,5
De 5 à 49 salariés	31	1,0	1,3	1,1
50 salariés et plus	2	0,1	0,0	0,0

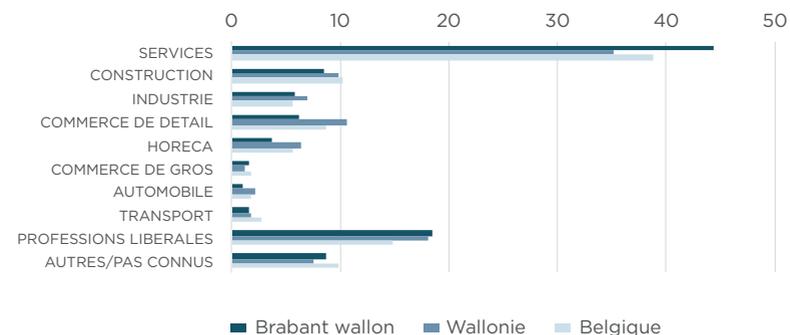
De 2016 à 2017, le nombre de starters a augmenté de 257 unités dans le Brabant wallon, soit une hausse de 6,9 %, une croissance égale à celle enregistrée en Wallonie, mais supérieure aux 5,9 % enregistrés en Belgique. De 2007 à 2017, le nombre de starters a augmenté de 978 unités, soit de 32,4 % dans la province. Sur la même période, il augmentait de 19,3 %

en Wallonie et de 28,3 % en Belgique. L'accroissement du nombre de starters a toujours été proportionnellement supérieur dans le BW à celui constaté pour ses 2 référentiels, à l'exception des années 2012-2013, où le BW a plus subi la crise de la dette que la Wallonie et la Belgique, alors qu'il avait mieux résisté à la crise de 2008.

9 % des starters enregistrés en 2016 dans le Brabant wallon ont créé de l'emploi salarié. Ce pourcentage est sensiblement plus faible que celui enregistré en Wallonie (12,6 %) et en

Belgique (10,7 %). Ce pourcentage est, en outre, en nette régression par rapport aux 20,75 % de starters qui créaient de l'emploi salarié en 2006.

Répartition en % du nombre de starters par secteur d'activité en 2017



1.650, soit 44,3 % des starters enregistrés en 2017 dans le BW opéraient dans le secteur des services, principalement dans l'immobilier et les services aux entreprises.

Sur la même période, 35,2 % des starters wallons et 38,8 % des starters belges opéraient dans ce même secteur des services.

680 (soit 18,5 %) starters du Brabant wallon sont des professions libérales, principalement des professions médicales et des professions techniques de la construction.

La proportion de professions libérales est équivalente au pourcentage wallon, mais supérieure aux 14,8 % des starters enregistrés en Belgique. Par contre, on constate dans le

Brabant wallon proportionnellement moins de starters dans le secteur du commerce de détail (6,2 %) qu'en Wallonie (10,7 %) et qu'en Belgique (8,7 %).

Pour information, 101 starters de 2017 (2,8 %) opèrent dans le domaine des arts, du spectacle et des activités récréatives.

L'accroissement du nombre de starters entre 2015 et 2017 concerne principalement les secteurs des services sociaux (+ 93,3 %) et des services aux personnes (+ 42,7 %).

Il a, par contre, diminué dans le secteur des TIC (- 14,9 %), celui de l'industrie agroalimentaire (- 26,8 %) et le secteur de la restauration et les débits de boissons (- 15 %).

**Pour en savoir plus :** Les formes juridiques prises en compte sont les SA-SPRL-SPRLU-SCRL-SCRI-SCS-SNC-, ... et bien sûr les entreprises en personnes physiques. Ne sont pas reprises les ASBL, les Groupements d'Intérêt Européens de diverses formes et les entreprises publiques. Les autres concepts sont définis dans le glossaire.

Les chiffres sont issus de la publication conjointe UCM - Graydon « L'atlas du créateur 2018 » : <https://graydon.be/fr/downloads/report-atlas-du-createur-2018>

Les données relatives au Brabant wallon nous ont été transmises par l'UCM.

## 5.6. Démographie des entreprises : Survie et croissance nette des entreprises

69,4 % des entreprises créées en 2013 dans le BW étaient toujours actives au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce « taux de survie » \* à 5 ans est le plus important des taux calculés pour l'ensemble des provinces belges.

Si le nombre de starters est un indicateur du dynamisme entrepreneurial d'une Région, la « croissance nette du nombre d'entreprises » \*\* caractérise l'évolution effective de l'activité entrepreneuriale de cette Région. Seul le secteur des services a connu un accroissement positif, mais inférieur à celui constaté en Wallonie et en Belgique, tant du nombre de créations que de l'accroissement du nombre d'entreprises dans le Brabant wallon.

Néanmoins, il faut constater une baisse entre 2016 et 2017 tant du nombre de créations nettes que de l'accroissement net du nombre des entreprises, là où, tant en Wallonie qu'en Belgique, ces indicateurs sont positifs.

Sur les 3.103 starters ayant débuté leur activité dans le Brabant wallon en 2013, 2.152 sont encore en activité en 2017. Le « taux de survie ou pérennité des entreprises à 5 ans » y est donc de 69,4 %. La moyenne wallonne est de 62,6 %, les taux les plus faibles (60 %

étant enregistrés dans le Hainaut et la Province de Liège. Sur le plan national, 66,3 % des entreprises individuelles inscrites auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) en 2013 y étaient toujours inscrites en 2017.

	Nombre total dans le Brabant wallon	Proportion en %		
		Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Starters en 2013	3.103			
Total des starters disparues en 2017 dont :	951	100,0	100,0	100,0
Faillites	85	8,9	10,4	12,3
Dissoutes	3	0,3	1,0	0,7
En clôture de liquidation	51	5,4	4,0	6,4
Arrêt d'activité	270	28,4	32,4	31,8
Plus soumis à la TVA	46	4,8	5,8	4,1
Supprimées par la TVA	496	52,2	46,3	44,7
Taux de survie en % à 5 ans		69,4	62,6	66,3

Inversement, sur cette période 2013-2017, 951 starters créés en 2013 dans le Brabant wallon ont disparu. Plus de 52 % de ceux-ci parce qu'ils ont été supprimés par l'administration de la TVA, un pourcentage relativement plus élevé que celui constaté en Wallonie et en Belgique. Les autres causes de disparitions de

ces starters sont donc proportionnellement moins importantes dans le Brabant wallon : 28,4 % d'arrêt d'activité dans la province, contre 32,4 % en Wallonie et 31,8 % en Belgique. 8,9 % de clôtures de faillites, contre 10,4 % en Wallonie et 12,3 % en Belgique.

Quand des entreprises se créent dans un espace économique, d'autres ferment leur porte, changent d'activité, de forme juridique ou de résidence. Il serait intéressant de pouvoir référer cette « croissance nette du nombre d'entreprises » à un stock d'entreprises. La qualité des informations reprises dans la BCE ne permet pas d'estimer actuellement un « stock » fiable d'entreprises. Nous sommes donc contraints de prendre comme indicateur, certes très conjoncturel,

le taux d'évolution entre 2016 et 2017 du nombre de créations d'entreprises et de l'accroissement net du nombre d'entreprises. Contrairement à la Wallonie et à la Belgique, le nombre de créations a diminué dans le BW de 2,1 % entre 2016 et 2017. Là où l'accroissement annuel du nombre d'entreprises augmentait de 19,8 % en Belgique et de 3,5 % en Wallonie, il baissait entre 2016 et 2017 de 8,9 % dans le Brabant wallon.

Taux de croissance en % entre 2016 et 2017

Période 2016-2017	Créations d'entreprises			Accroissement annuel du nombre d'entreprises		
	Brabant wallon	Wallonie	Belgique	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Services	2,5	10,1	7,9	11,3	27,7	22,1
Construction	-3,7	8,9	4,2	-13,4	18,9	4,9
Industrie	-9,9	9,4	5,7	-28,9	39,5	74,4
Commerce de détail	-16,2	3,6	3,0	-69,2	7,1	13,1
Horeca	0,0	4,4	0,7	-188,9	6,5	-25,5
Commerce de gros	40,0	3,6	1,2	-105,9	-10,9	-143,4
Automobile	-31,7	-5,0	0,1	-136,4	-10,5	0,9
Transport	-9,7	15,8	30,1	-20,0	400,0	115,3
Professions libérales	-4,6	4,2	4,8	-12,5	4,8	6,4
Autres/pas connus	1,0	3,6	6,1	21,7	60,3	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>-2,1</b>	<b>6,9</b>	<b>6,1</b>	<b>-8,9</b>	<b>3,5</b>	<b>19,8</b>

En ne tenant compte que des secteurs comptabilisant entre - 10 et + 10 unités d'accroissement annuel net du nombre d'entreprises, seul le secteur des services a connu un accroissement positif tant du nombre de créations que de l'accroissement du nombre d'entreprises. Cette croissance y est néanmoins moins importante que celle constatée en

Belgique et en Wallonie. Si les starters du secteur des professions libérales sont proportionnellement mieux représentés dans le Brabant wallon qu'en Wallonie et en Belgique, leur nombre est passé de 711 en 2016 à 678 unités en 2017, soit une baisse de 4,2 %. Ce secteur a connu, en outre, une baisse de plus de 12 % du nombre d'entreprises.

**Pour en savoir plus :** \* Le taux de survie mesure la proportion d'entreprises créées à une date et toujours économiquement en activité un certain nombre d'années après cette création. \*\* Le solde entre les créations et les cessations d'entreprises définit la « croissance nette annuelle du nombre d'entreprises ». Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les chiffres sont issus de la publication conjointe UCM - Graydon « L'atlas du créateur 2018 » : <https://graydon.be/fr/downloads/report-atlas-du-createur-2018>

Les données relatives au Brabant wallon nous ont été transmises par l'UCM.

## 5.7. Les parcs d'activité économique du Brabant wallon au 31/12/2018

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des parcs d'activité du Brabant wallon, gérés par in BW représentait 754 entreprises, occupant une surface totale de près de 600 hectares (587,37 Ha). L'emploi généré par ces parcs d'activité économique était estimé à plus de 15.350 unités et leur taux d'occupation était évalué à plus de 87 %. 5 des 8 parcs gérés par in BW sont occupés à 100 %.

En plus de ces parcs directement gérés par in BW, le Brabant wallon disposait d'un espace de 222,54 Ha, occupé par 832 entreprises occupant plus de 20.000 personnes. A l'exception du parc in BW-UCL d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, tous ces parcs étaient occupés à 100 %.

Pour rappel, les statistiques de l'occupation du sol, publiées par StatBEL, indiquent qu'en 2017, les terrains à usage industriel et artisanal représentaient une surface de 1.378 hectares, soit 1,3 % du territoire de la province.

	Superficie totale en ha, a, ca	Taux d'occupation hors options en %	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)*
<b>1. Parcs in BW</b>				
Nivelles Sud	205, 88, 00	100,00	288	5.280
Nivelles Sud Extension	45, 20, 00	61,87	53	641
Vallée du Hain	127, 30, 00	100,00	204	5.510
Jodoigne	33, 40, 00	100,00	39	327
Perwez	33, 00, 00	100,00	47	564
Tubize - Saintes	50, 37, 00	100,00	63	1.527
Nivelles Portes de l'Europe	85, 50, 76	47,22	59	1.500
Espace Héléciné Innovation	6, 71, 03	0,00	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>587, 36, 79</b>	<b>87,01</b>	<b>754</b>	<b>15.352</b>
<b>2. Parc in BW-UCL</b>				
Ottignies - LLN	14, 70, 00	88,36	272	6.429
<b>3. Parcs communaux</b>				
Wavre Nord (WN, Collines, Noire Epine)	187, 07, 00	100,00	373	11.555
<b>4. Partenariat Parc privé (équipement)</b>				
Axis Parc - Mont-Saint-Guibert	18, 00, 00	100,00	173 (y compris les start-up)	2.400
<b>5. Partenariat Sarsi (équipement)</b>				
Fabelta - Tubize	2, 77, 00	100,00	14	150

\* le nombre d'entreprises et d'emplois sont des estimations établies par in BW sur la base d'enquêtes, des chiffres de vente de terrains et sur les données de la Banque Nationale de Belgique

En complément de ces parcs d'activité, d'autres parcs d'affaires sont situés en Brabant wallon comme le Parc de l'Alliance à Braine-l'Alleud ou le Waterloo Office Park. Ces parcs comptabilisent plusieurs milliers d'emplois dont bénéficie le développement économique de la province.

De plus, d'autres sites sont encore en phase de reconversion (ex : le site des forges de Clabecq) et pourront accueillir, à terme, des entreprises et de nouveaux emplois.

Les parcs d'activité économique (PAE) sont de véritables poumons économiques pour la province. En effet, au 31 décembre 2018, suivant les estimations, quelque 35.886 emplois du Brabant wallon se situent dans les PAE repris dans le tableau ci-dessus.

Notons que le parc le plus important en termes d'emplois est celui de Wavre, qui bénéficie de la présence d'une très importante entreprise pharmaceutique, tandis que le plus

important en termes de superficie est celui de Nivelles-sud.

On le constate, les terrains disponibles pour l'activité économique deviennent rares en Province du Brabant wallon. Les nouvelles zones sont donc importantes pour l'avenir du développement de la province. Citons les 51 hectares du parc d'activité de Tubize II, dont les terrains sont en cours d'équipement.

Les premières ventes seront actées courant 2019 (alors que la révision de plan de secteur date de 2004). in BW poursuit les démarches de modifications de plan de secteur sur plusieurs zones sur l'ensemble de la province.

Etant donné le caractère incertain de ces démarches et la longueur des procédures, in BW mène depuis plusieurs années une politique de rachat et de densification de biens existants afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes des entreprises.

**Pour en savoir plus :** Une zone d'activité économique (ZAE), souvent appelée « zoning », est une infrastructure d'accueil destinée aux entreprises, qui comprend tant les travaux de viabilisation des terrains sous forme de parc d'activités économiques (terrassements, voiries, égouttage, plantations, équipements en eau, gaz, électricité et fibres optiques) que la construction de certains bâtiments à vocation particulière dont les entreprises peuvent bénéficier (halls relais, centres de service, centres d'entreprises et incubateurs).

Plus d'informations sur les parcs d'activités économiques gérés par in BW sont disponibles sur : <https://www.inbw.be/parcs-dactivite-economique>

## 6.1. Kaléidoscope d'indicateurs de la mobilité dans le Brabant wallon

En 2005, année du dernier recensement de la circulation établi par le SPF Mobilité, le Brabant wallon comptait près de 4.200 Km de routes et autoroutes.

Chaque Km de réseau y était parcouru par plus d'un million de véhicules par an, contre 650.000 pour l'ensemble de la Wallonie.

Le réseau RAVEL était long, en 2017, de 72,2 Km et ne représentait donc que 5,2 % du réseau wallon de voies lentes.

En 2015, le Brabant wallon totalisait 22,5 % des montées et descentes dans les trains en Wallonie. La gare d'Ottignies et l'ensemble des gares et points d'arrêt de la commune y étaient les plus fréquentés de Wallonie.

Bien que le sujet soit très sensible, les statistiques sur la thématique de la mobilité sont très disparates, très peu structurées et, assez souvent, relativement anciennes et ce, d'autant plus si on veut analyser le concept à un niveau infrarégional. A titre principalement indicatif, nous proposons cependant, de présenter dans un tableau synthétique l'essentiel des informations statistiques que nous avons pu trouver sur la thématique de la mobilité dans le Brabant wallon.

En 2005, dernière année pour laquelle les chiffres sont officiels, la province comptait 4.180 kilomètres de routes « revêtues ».

L'indicateur « Véhicules.kilomètres par Km de réseau » mesure le taux d'occupation d'un réseau, en divisant le nombre de kilomètres parcourus sur un réseau en un an (véhicules.km), par la longueur de ce réseau. En 2005, le Brabant wallon comptait plus d'un million de véhicules par an pour 1 Km de réseau, contre

environ 650.000 pour l'ensemble de la Wallonie. En 2017, le réseau RAVEL du Brabant wallon était long de 72,25 Km, soit 5,2 % de l'ensemble du réseau RAVEL wallon.

Des comptages visuels du nombre de voyageurs montés et descendus dans toutes les gares et points d'arrêt sont effectués en octobre par le personnel des gares (Infrabel) et par le personnel d'accompagnement des trains (SNCB) durant 9 jours consécutifs : 5 jours ouvrables encadrés de 2 week-ends. En 2015, le Brabant wallon représentait 22,5 % des montées et descentes wallonnes en semaine. Le samedi, ce pourcentage est de 23,0 % et le dimanche de 19,3 %. L'ensemble des gares et points d'arrêt de la commune d'Ottignies-LLN sont les plus fréquentés de Wallonie, principalement en semaine.

Le « trafic » y est de 21,8 % supérieur à celui de Liège, 38,9 % à celui de Namur et 96,9 % à celui de Charleroi.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les différentes données ont été extraites de Walstat, le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, géré par l'IWEPS :

[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=3](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=3)

Les informations relatives aux véhicules sont disponibles au SPF Mobilité :

[https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite\\_en\\_chiffres/releve\\_des\\_kilometres\\_par\\_vehicules\\_belges](https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/releve_des_kilometres_par_vehicules_belges)

### Longueur du réseau routier revêtu et intensité du trafic en 2005

	Brabant Wallon		Wallonie	
	Longueur du réseau en Km	Millions de véhicules.km	Milliers de Km. Véhicules par Km de réseau	
Autoroutes	66,2	1.557,2	23.522,7	14.062,5
Routes régionales et provinciales	501,9	1.787,5	3.561,5	2.120,6
Routes communales	3.611,2	953,5	264,0	174,5
<b>Ensemble du réseau</b>	<b>4.179,7</b>	<b>4.298,4</b>	<b>1.028,4</b>	<b>647,1</b>

### Ravel : Nombre de Km en 2017

Brabant Wallon	72,24
Ramillies	15,3
Tubize	10,5
Iltre	9,67
Jodoigne	8,88
Perwez	7,39
Orp-Jauche	7,26
Nivelles	6,93
Genappe	4,77
Rixensart	1,55

### Montées et descentes de train en gare: comptages effectués en octobre 2015

	En semaine	Le samedi	Le dimanche
<b>Brabant Wallon</b>	<b>51.958</b>	<b>18.170</b>	<b>14.982</b>
Ottignies-Louvain-la-Neuve	27.933	11.913	10.128
Braine-l'Alleud	5.955	1.393	866
Nivelles	4.441	903	589
Tubize	3.017	945	828
Rixensart	2.742	594	449
Wavre	1.984	1.181	1.044
Waterloo	1.891	390	442
La Hulpe	1.350	286	203
Court-Saint-Étienne	646	135	83
Chastre	558	93	78
Villers-la-Ville	511	111	85
Grez-Doiceau	508	153	137
Mont-Saint-Guibert	422	73	50
<b>Communes hors BW</b>			
Liège	22.926	10.844	9.456
Namur	20.112	8.475	7.988
Charleroi	14.558	4.587	4.616
Mons	9.739	3.964	3.696
Tournai	6.954	1.823	1.966
Gembloux	6.665	1.507	1.465

## 6.2. Parc de véhicules

**Le 31 août 2018, le Brabant wallon comptait plus de 285.300 véhicules à moteur, dont 221.700 voitures particulières et 22.000 motos.**

**Depuis 2010, le parc de voitures particulières a augmenté de 16,0 %, alors qu'il n'augmentait que de 11,6 % en Wallonie et de 10,9 % en Belgique.**

**Le Brabant wallon est l'arrondissement wallon, qui compte le plus de voitures particulières pour 1.000 habitants en 2018 (552,1) et, proportionnellement, le plus de voitures de société. Cette dernière estimation est établie à partir de la proportion de salariés du secteur privé qui s'acquittent d'une cotisation de solidarité CO2, reprise dans les déclarations fiscales des revenus (revenus 2014).**

Le 31 août 2018, le Brabant wallon comptait plus de 285.300 véhicules à moteur. Au niveau de la répartition par type de véhicule, il ne semble pas y avoir de différence significative entre le Brabant wallon, la Wallonie et la Belgique. Plus de 22.000 motos sont immatriculées dans le BW, soit un peu plus de 5 motos pour 100 habitants. Le parc total de véhicules a augmenté dans le Brabant wallon de 19,5 % de 2010 à 2018. Sur

la même période, le parc de voitures particulières augmentait de 30.780 unités, soit 16,0 % du parc en 2010, une augmentation supérieure à celle enregistrée en Wallonie (11,6 %) et en Belgique (10,9 %). Toujours sur cette période 2010-2018, le parc de motos a augmenté dans le BW de 2.800 unités, soit 13,5 %. Les taux d'accroissement correspondants sont de 14,5 % pour la Wallonie et de 15,1 % pour la Belgique.

### Parc de véhicules au 31/08/2018

	Nombre dans le Brabant wallon	Part en %		
		Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Total dont</b>	<b>285.362</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>
Voitures particulières	221.681	77,7	76,6	77,7
Véhicules utilitaires	33.763	11,8	11,6	12,2
Motos	22.066	7,7	7,4	6,5

### Voitures particulières au 31/08/2018

	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
Nombre pour 1.000 habitants	552,7	499,2	514,2
Nombre au Km <sup>2</sup>	203,3	107,4	190,8
Evolution en % du parc de 2010 à 2018	16,0	11,7	10,9

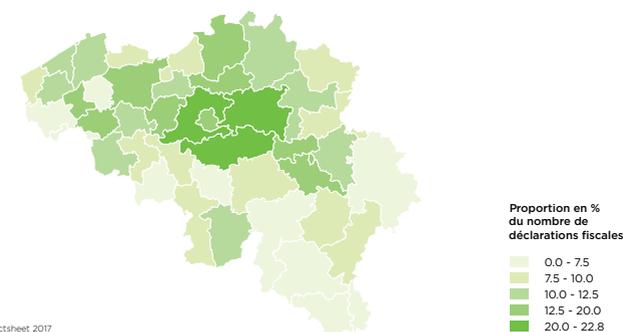
Le 31 août 2018, le Brabant wallon comptait plus de 550 voitures particulières pour 1.000 habitants, sensiblement plus que la Belgique (514,2) et surtout la Wallonie (499,2). En termes de densité, cela représente plus de 200 voitures particulières au Km<sup>2</sup>, près du double de la densité wallonne. Le BW est de

loin l'arrondissement wallon qui compte le plus de voitures particulières par habitant. La moyenne belge est légèrement inférieure à la valeur mesurée dans la province, moyenne nationale « tirée » vers le haut, par les provinces de Brabant flamand et de Brabant wallon.

Les problèmes de mobilité engendrent souvent un débat sur les voitures de société. Mais ce débat bute sur la question de la quantification du phénomène. Or, pour évaluer précisément les implications économiques, fiscales, environnementales et de mobilité des voitures de société, il est fondamental d'en connaître le nombre. Une voiture de société est définie au sens strict comme une voiture mise à la disposition d'un travailleur par sa société ou son employeur et qui peut être utilisée pour des besoins privés. Grâce à la

cotisation de solidarité CO2 reprise dans les statistiques fiscales, il est possible d'estimer le nombre de voitures de société mises à la disposition des travailleurs salariés. Dans le Brabant wallon, 20.500, soit 22,8 % des 88.000 salariés du secteur privé (au lieu de résidence) contribuent, dans leur déclaration fiscale des revenus 2014, à la cotisation de solidarité CO2. Au niveau belge, 12,5 % des travailleurs salariés du secteur privé déclarent une voiture de société et ce pourcentage est de 10,7 % pour la Wallonie.

### Salariés du secteur privé s'étant acquittés d'une cotisation de solidarité CO2 dans leur déclaration fiscale 2015 sur les revenus 2014



Source : Brussels Studies Factsheet 2017

Suivant l'étude « L'épineuse question du nombre de voitures de société en Belgique », l'indicateur défini plus haut peut être calculé par arrondissement administratif belge. Le Brabant wallon est l'arrondissement belge qui compte le plus de salariés du secteur privé qui s'acquittent d'une cotisation de solidarité CO2 dans leur déclaration fiscale des revenus

2014 (22,8 %). Il est suivi par les 2 arrondissements du Brabant flamand (21,6 %) et des 2 arrondissements liégeois de Waremme (17,2 %) et de Huy (16,6 %). Tout en bas du classement, on retrouve les arrondissements d'Arlon et de Virton, qui comptent énormément de frontaliers vers le Luxembourg.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les données relatives au parc de véhicules ont été extraites de la base Walstat :

[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=3](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=3) et sur Statbel :  
<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/parc-de-vehicules#figures>

L'étude relative aux voitures de société a été réalisée par Xavier May (ULB/IGEAT) :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/parc-de-vehicules#figures>

### 6.3. Immatriculations de véhicules à moteur

En 2017, près de 69.000 véhicules à moteur ont été immatriculés dans le Brabant wallon, dont 81,6 % de voitures particulières et 11,9 % de véhicules utilitaires. Les immatriculations enregistrées en 2017 représentent 14,4 % du parc de véhicules à moteur.

Le Brabant wallon est le seul arrondissement wallon et l'un des 4 arrondissements belges où on immatricule proportionnellement plus de voitures particulières neuves que de voitures particulières d'occasion. Ce constat s'applique également aux véhicules utilitaires.

Le nombre d'immatriculations de voitures particulières est en augmentation de 6.760 unités depuis 2010. Sur la même période, il n'augmentait que de 6.300 unités en Belgique et diminuait de 22.725 unités en Wallonie.

Près de 69.000 véhicules à moteur ont été immatriculés dans le Brabant wallon en 2017, dont 81,6 % de voitures particulières et 11,9 % de véhicules utilitaires. Globalement, le Brabant wallon représente 13,5 % des véhicules (total, voitures particulières et

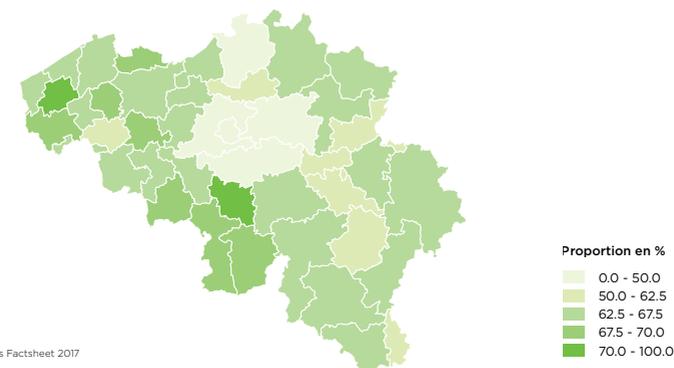
véhicules utilitaires) immatriculés en Wallonie et 4,4 % de ceux immatriculés en Belgique. Pour rappel, la population de la province représentait 11,0 % de la population wallonne et 3,5 % de la population belge en 2017.

	Brabant wallon		Wallonie	Belgique	
<b>Immatriculations en 2017</b>					
	Nombre total		Pourcentage d'immatriculations de véhicules neufs		
	Neufs	Occasions			
<b>Total des véhicules à moteur dont :</b>	<b>37.905</b>	<b>30.784</b>	<b>55,2</b>	<b>36,4</b>	<b>42,5</b>
Voitures particulières	31.597	24.440	56,4	37,2	43,5
Véhicules utilitaires	4.957	3.247	60,4	37,7	44,8
Motos	1.143	2.841	28,7	23,2	24,2
<b>Immatriculations de voitures particulières neuves</b>					
Nombre d'immatriculations 2017 en pourcentage du parc 2017	14,4	8,5	9,6		
Evolution en % des immatriculations de 2010 à 2017	26,6	-14,0	-0,1		

56,5 % des voitures particulières immatriculées en Belgique sont des véhicules d'occasion. Le Brabant wallon est le seul arrondissement wallon où ce pourcentage est inférieur à 50 %. Il est, en outre, l'un des 4 arrondissements belges où sont immatriculés moins de véhicules d'occasion que de véhicules neufs :

Hal-Vilvorde (35,2 %), Leuven (43,0 %), le BW (46,7 %) et Anvers (48,3 %). Même constat au niveau des véhicules utilitaires : moins de 30 % des véhicules immatriculés dans le BW sont des véhicules d'occasion, là où ce pourcentage était de 55,2 en Belgique et 62,3 % en Wallonie.

#### Proportion de véhicules d'occasion dans l'ensemble des immatriculations de voitures particulières en 2017



De 2010 à 2017, le nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves a augmenté de 6.760 unités dans le Brabant wallon. Sur la même période, ce nombre n'augmentait que de 6.345 unités en Belgique et diminuait de

22.725 unités en Wallonie. Le nombre d'immatriculations a connu une chute de 6.225 unités en 2012 dans le BW, vraisemblablement suite à la crise de la dette de 2011 et une autre chute plus faible en 2015.

#### Évolution de 2010 à 2017 du nombre d'immatriculations de voitures particulières (2010=100)



**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les données relatives aux immatriculations de véhicules à moteur sont disponibles à l'IWEPS : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=3&indicateur\\_id=217001&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=217001&ordre=0)

Sur StatBel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/immatriculations-de-vehicules#figures>

Et à la FEBIAC : <http://www.febiac.be/public/statistics.aspx?FID=23>

## 6.4. Accidents de la circulation

En 2017, un peu moins de 1.100 accidents ont été enregistrés dans le Brabant wallon, soit 26,1 accidents pour 100 kilomètres de routes recouvertes. Ce taux est inférieur à celui enregistré en Belgique (31,3), mais supérieur au taux wallon (19,0). Sur la période 2010-2017, la part des accidents très graves, avec blessés graves et/ou tués, a été proportionnellement plus faible dans le BW qu'en Wallonie et en Belgique.

Comme partout en Belgique, le nombre d'accidents a diminué très sensiblement dans la province, d'environ 25 %, depuis 1995. Quant au nombre d'accidents très graves, il y a été divisé par 3 sur la même période.

Comparé à l'ensemble des provinces, le taux d'accidents pour 100 Km de réseau routier dans le BW (26,1) est un des plus importants de la Wallonie. Au plan communal, le nombre d'accidents enregistrés en 2017 par 100 Km de réseau routier va de 3,1 à Chastres à 70,8 à Waterloo.

En 2017, 1.091 accidents de la circulation (avec blessés et/ou tués) ont été enregistrés dans le Brabant wallon. Afin de pouvoir évaluer cette grandeur, nous proposons de la rapporter à la longueur totale du réseau routier recouvert. On compte ainsi 26,1 accidents pour 100 Km de réseau routier dans la province, un taux plus important que celui mesuré pour la Wallonie

(19,0) mais inférieur au taux national (31,3). Sur les 8.400 accidents enregistrés dans le Brabant wallon de 2010 à 2017, 790, soit 9,4 % étaient des accidents graves (avec tués ou blessés graves). Bien que ce pourcentage, calculé sur une période de 8 ans, soit toujours (trop) important, il est inférieur à sa valeur calculée en Belgique (11,7 %) et en Wallonie (12,3 %).

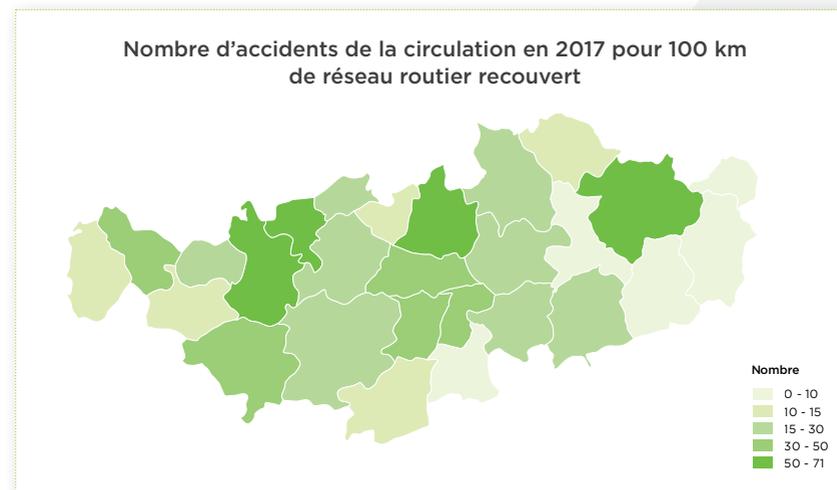
	Brabant wallon	Wallonie	Belgique
<b>Nombre total d'accidents de la route avec tués et/ou blessés en 2017</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Pour 100 Km de réseau routier</b>	
<b>Total :</b>	<b>1.091</b>	<b>26,1</b>	<b>19,0</b>
Avec tués et/ou blessés graves	93	2,2	1,9
Avec blessés légers	998	23,9	17,0
<b>Evolution en % du nombre d'accidents de la circulation entre 1995 et 2017</b>			
	<b>Brabant wallon</b>	<b>Wallonie</b>	<b>Belgique</b>
<b>Total :</b>	<b>-24,4</b>	<b>-29,4</b>	<b>-25,1</b>
Avec tués et/ou blessés graves	-67,5	-72,6	-69,3
Avec blessés légers	-13,8	-14,1	-13,0

Le Brabant wallon a enregistré 1.450 accidents en 1995, 1.400 en 2000, 1.375 en 2005, 1.300 en 2010, 1.150 en 2015 et moins de 1.100 en 2017. Cette tendance à la baisse est générale, mais inférieure dans le Brabant wallon qu'en Belgique (25,1 %) et qu'en Wallonie (29,4 %). Dans la province, la part des accidents graves

est passée de 19,8 % en 1995 à 8,0 % en 2015, en passant par 12,5 % en 2005. Au niveau wallon, cette proportion est passée de 26,2 % en 1995 à 10,7 % en 2017 et au niveau belge, la proportion d'accidents graves de la circulation, soit avec tués et/ou blessés graves, est passée de 24,7 % en 1995 à 10,4 % en 2017.

Comparé aux provinces wallonnes, le taux de 26,1 accidents par 100 kilomètres de réseau routier représente un des taux les plus élevés, derrière le Hainaut certes (26,7 %), mais supérieur à ceux enregistrés dans les provinces de Liège (23,0), Namur (12,9) et Luxembourg (8,2). Les accidents sont proportionnellement moins graves dans le BW, puisqu'on y enregistrait en 2017 7,1 %

d'accidents avec tués et/ou blessés graves, contre 8,6 % à Liège, 10,4 % dans le Hainaut, 12,0 % à Namur et 15,2 % dans le Luxembourg belge. Si le nombre d'accidents a diminué de 24,4 % dans le BW, il a baissé de 26,5 % dans la province de Liège, de 28,8 % dans la province de Namur, de 30,9 % dans le Hainaut et de 37,4 % dans le Luxembourg.



Au plan communal, le nombre d'accidents pour 100 Km de routes va de 3,1 à Chastres à 70,8 à Waterloo. On peut constater un premier axe Nivelles, Braine-l'Alleud, Waterloo, le long de la E19, où le nombre d'accidents par 100 Km de routes est supérieur à 45 et un autre axe Wavre,

Ottignies-LLN, Mont-Saint-Guibert, le long de la E411, où les taux sont supérieurs à 40. On constate un important contraste dans l'est de la province où Jodoigne compte plus de 55 accidents par 100 Km de routes, alors qu'à Incourt, Hélécline et Orp-Jauche, ces taux sont inférieurs à 8.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les données et analyses relatives aux accidents de la circulation et aux victimes sont disponibles sur StatBel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/accidents-de-la-circulation> et à l'WVEPS : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=3&indicateur\\_id=217400&ordre=1](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=217400&ordre=1)

## 6.5. Les chiffres du TEC Brabant wallon

En 2017, 250 chauffeurs, au volant de 285 véhicules ont parcouru plus de 12 millions de kilomètres pour transporter près de 11,7 millions de voyageurs dans le Brabant wallon.

Le TEC Brabant wallon, ce sont 80 lignes de bus qui représentent un réseau global de 1.725 kilomètres, avec un arrêt environ tous les kilomètres.

Le TEC Brabant wallon collabore plus que les autres TEC wallons avec des partenaires privés, puisque le parc de loueurs représente 38 % du parc total de véhicules dans la province, alors qu'il représente 26,8 % du parc wallon.

Les recettes du TEC Brabant wallon représentaient, en 2017, 12,4 millions d'euros et le résultat de l'exercice s'élevait à 925.000 euros.

Globalement, en 2017, le TEC Brabant wallon, c'était près de 250 chauffeurs au volant de 284 véhicules qui ont parcouru plus de 12 millions de kilomètres pour transporter près de 11.675 millions de voyageurs. 80 lignes de bus représentent un réseau global de 1.725 Kilomètres. Ce réseau dépasse les frontières de la province, puisqu'il dessert Bruxelles, Louvain, Gembloux, Fleurus, Manage, Enghien, Landen et Hannut. Ce réseau comporte en moyenne un arrêt par kilomètre.

Alors que pour son parc de véhicules, la Wallonie fait appel à 26,8% de partenaires privés (loueurs), le Brabant wallon collabore avec 7 partenaires privés, qui représentent 38 % du parc total de véhicules. L'ensemble du parc de bus wallon est constitué de 16,4 % de bus articulés, alors que ce pourcentage est de 22,5 dans le Brabant wallon.

Pour l'ensemble de la SRWT, on a constaté une rupture importante entre 2014 et 2015 du nombre de voyageurs transportés. Si le rapport d'activité 2014 publiait des chiffres de l'ordre de 25,6 millions de voyageurs transportés dans le BW, celui de 2015 en affichait 11,5 millions. Cette rupture de série est en grande partie due à la modification de la méthode de comptage des voyageurs, suite au passage au système « Take it easy ». Les clients du TEC Brabant wallon ont effectué 8,7 millions de parcours en 2017, dont 76 % avec un abonnement, contre 79 % sur l'ensemble de la Wallonie, et 13 % avec un titre unitaire, contre 11 % en Wallonie. Les recettes du TEC Brabant wallon sont relativement stables depuis 2015 et représentaient plus de 12.380 millions d'euros en 2017, dont 57,3 % émanant des abonnements. L'exercice courant 2017 s'est clôturé par un résultat bénéficiaire de près de 925.000 euros.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Le rapport d'activité de la SRWT et du TEC Brabant wallon sont consultables sur : <https://rapportannuel.groupetec.be/srwt/#mot-de-la-direction> et sur : <http://rapportannuel.groupetec.be/brabant-wallon/#mot-de-la-direction>

Celui de 2010 est téléchargeable sur : **Rapports d'activité du TEC Brabant wallon**

	2017	2010	2012/2013	
	Brabant Wallon		Wallonie	
	Nombre dans le BW	Part en % du BW dans la Wallonie	Nombre dans le BW	
<b>Données de cadrage</b>				
Population	399.123	11,0		
Superficie	109.056	10,3	109.056	109.056
Longueur du réseau routier	4.180	7,4	4.180	4.180
<b>Personnel</b>				
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>7,0</b>	<b>362</b>	<b>347</b>
Ouvriers et conducteurs	289		290	276
Ouvriers	46	5,6		49
Conducteurs	243	7,5		227
Employés	69	6,3	72	71
<b>Parc de véhicules</b>				
<b>Total Régie</b>				
Standard	112	8,6	136	134
Articulés	49	14,5	29	29
Midi- et Maxibus	15	17,2	12	14
<b>Total Loueurs</b>				
Nombre	108	16,6	96	98
Part en % du parc total	38,0	-	35,1	35,6
Standard	93	16,0	89	89
Articulés	15	25,9	7	9
Midi- et Maxibus	0	0,0	0	0
<b>Infrastructure</b>				
Arrêts (2 sens)	1.740	10,4	1.758	1.775
Lignes	80	10,3	81	79
Axes	1.725	11,6	1.721	1.723
<b>Kilométrage parcouru</b>				
<b>Total</b>	<b>12.066.062</b>	<b>10,3</b>	<b>10.126.936</b>	<b>11.911.660</b>
Transport scolaire	1.757.893	7,8	1.750.270	1.737.008
<b>Voyageurs transportés</b>				
<b>Total</b>	<b>11.672.029</b>	<b>7,4</b>	<b>23.700.000</b>	<b>26.300.000</b>
Transport scolaire	545.301	6,7		
<b>Recettes totales</b>				
Recettes totales en euros	12.380.948	10,9	11.960.000	14.265.000

## 7.1. Consommation finale d'énergie

Suivant le « Bilan énergétique de la Wallonie », la consommation finale en énergie du Brabant wallon était en 2015 de 10.416 GWh. Les secteurs du transport et du logement représentent les 2 tiers de la consommation finale d'énergie de la province, alors qu'ils ne représentent que 55 % de la consommation finale d'énergie en Wallonie.

Cette consommation finale est en nette diminution, de près de 31,8 %, sur les 15 dernières années. C'est une réduction beaucoup plus importante que celle mesurée sur l'ensemble de la Wallonie (- 23,3 %), principalement due à la reconversion industrielle du BW, des activités sidérurgiques vers les activités pharmaceutiques, moins énergivores.

Entre 1990 et 2015, la consommation finale d'électricité a augmenté de près de 50 % (48,2 %) dans le BW, alors qu'elle n'augmentait que de 27,3 % en Wallonie.

En 2015, la productivité énergétique de la Wallonie est de 0,8€ de PIB par Kwh dépensé. Ce ratio est de plus de 1, 5€ dans le BW, soit près du double. Cet indicateur confère donc au BW le titre de province la plus productive énergétiquement de Wallonie.

En 2015, 10.416 GWh ont été consommés dans le Brabant wallon, soit un peu plus de 26 GWh par habitant et par an. Cette consommation finale est en diminution depuis le début des années 2000, puisqu'alors, elle était estimée à plus de 15.270 GWh. C'est une baisse de 31,8 % sur les 15 dernières années, supérieure aux

23,3 % mesurés sur l'ensemble de la Wallonie, qui s'explique essentiellement par la fermeture des activités sidérurgiques de Clabecq au début des années 2000 et la reconversion de l'activité industrielle en Brabant wallon vers l'industrie pharmaceutique, moins énergivore.

	1990		2015			
	GWh	Répartition en %	GWh	Répartition en %		
	Brabant wallon	Wallonie	Brabant wallon	Wallonie		
<b>Consommation finale totale</b>	13.514	100	10.416	100	100	100
<b>Consommation finale par secteur</b>						
Industrie	6.536	48,4	52,3	1.891	18,2	32,7
Logement	2.905	21,5	22,1	3.192	30,6	26,1
Tertiaire	818	6,1	5,8	1.673	16,1	11,0
Transport	3.121	23,1	18,9	3.530	33,9	29,2
Agriculture	134	1,0	0,9	130	1,2	1,1
<b>Consommation finale par vecteur</b>						
Electricité	1.511	11,2	12,2	2.240	21,5	19,0
Gaz Naturel	2.264	16,8	18,4	2.382	22,9	22,1
Production pétrolière	5.973	44,2	40,5	5.298	50,9	44,3
Autres vecteurs	3.766	27,9	28,9	496	4,8	14,6

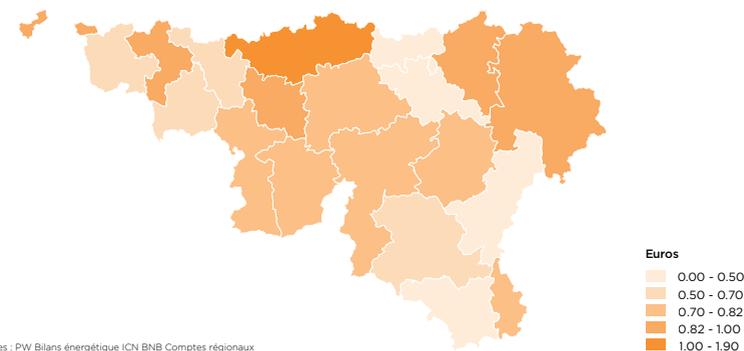
Le secteur des transports représente plus du tiers de la consommation finale d'énergie dans la province, suivi des secteurs du logement et de l'industrie. Cette répartition sectorielle est différente de celle mesurée en Wallonie, où le secteur industriel reste le principal consommateur d'énergie. Le secteur tertiaire a, par

contre, plus que doublé sa consommation énergétique dans la province de 1990 à 2015. La consommation finale du secteur du logement est restée relativement stable de 1995 à 2015, alors que, sur la même période, le nombre de logements augmentait de 30 % dans le BW.

Plus de la moitié de la consommation énergétique finale estimée dans le Brabant wallon émane de la production pétrolière et ce, bien que ce vecteur énergétique fournissait, en 2015, 11,3 % d'énergie en moins qu'en 1990. La baisse de consommation finale globale concerne principalement les « autres vecteurs » et, plus particulièrement, l'énergie issue des combustibles solides et gaz dérivés,

qui disparaissent quasiment après la fermeture de l'activité sidérurgique. Plus de 21 % de l'énergie consommée dans le BW en 2015 provient de l'électricité, alors que cette proportion est de 19 % en Wallonie. La consommation finale électrique a augmenté de 800 GWh dans le BW entre 1990 et 2010, pour diminuer ensuite de 70 GWh de 2010 à 2015.

Productivité énergétique en 2015 - PIB généré par KWh dépensé



En considérant que nous transformons des ressources en produits et en services, et que chaque transformation requiert l'utilisation d'énergie, on pourrait comparer la production économique à la quantité d'énergie consommée dans le système et déterminer de cette manière la productivité énergétique de la province.

Si en 2015, la productivité énergétique de la Wallonie est de 0,8 € de PIB par Kwh dépensé, ce ratio est de 1,5 euro dans le BW, soit près du double. Cet indicateur confère donc au BW le titre de province la plus productive énergétiquement de Wallonie, loin devant Liège (0,94 €) et Verviers (0,92 €).

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les bilans énergétiques sont disponibles auprès de la DGO4 du SPW.

Des études et statistiques communales sur la consommation finale d'énergie sont disponibles sur : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/efficacite-energetique/>

## 7.2. Production d'électricité 06/03/2019

La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (SER) atteint 247 Gwh en Brabant wallon et se décompose en 3 sources principales : l'éolien (44,1 %), le solaire (31,7 %) et la biomasse dans des unités de cogénération (24,2 %). L'autoproduction d'électricité à partir de SER atteint 11 % en BW mais 18,15 % en Wallonie. Plus des ¾ de la production SER sont issus de l'éolien et du solaire.

Le taux de couverture photovoltaïque est de 37 UPD/1.000 habitants (contre 39 sur l'ensemble de la RW). C'est le Sud de la province qui est le mieux équipé en installations solaires : le taux de couverture y dépasse 50 UPD/1.000 habitants.

En 1990, la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (SER) est inexistante dans toute la Wallonie. En 2015, 25 ans plus tard, 247 Gwh SER sont produits en Brabant wallon, à partir de panneaux solaires (31,2 %), de chaudières Biomasse équipées de dispositifs de cogénération (24,2 %) et d'éoliennes (44,1 %). En 2015,

les éoliennes de Perwez et Villers-la-Ville fournissaient à elles seules quasiment la moitié de l'énergie renouvelable du BW (46 %). Aujourd'hui, d'autres éoliennes se sont construites, comme à Nivelles ou à Walhain par exemple, et contribuent également de manière significative à la production SER.

### Bilan énergétique en 2015

	Brabant Wallon	Wallonie
Consommation finale en électricité (en Gwh)	2.240	22.726
Production SER (en Gwh)	247	4 124
Part de la production SER (en %)	11,0	18,1

### Ventilation (en %) de la production SER en 2015 suivant la source d'énergie

	Brabant Wallon	Wallonie
Eolien	44,1	39,0
Hydraulique	0,0	7,4
Biomasse (avec Cogen)	24,2	34,3
Solaire PV	31,7	19,4

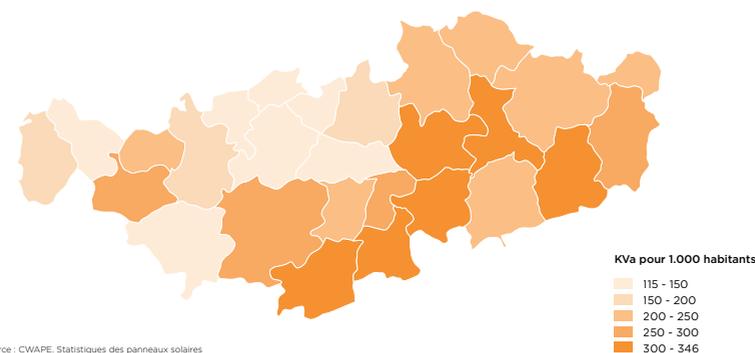
Depuis 2005, la part auto-produite d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelables évolue chaque année en Brabant wallon, comme dans les autres provinces de Wallonie. La production SER dispose encore aujourd'hui de grandes marges de progression en Brabant wallon : la part auto-produite d'électricité y est de

11 % en 2015, alors qu'elle est en moyenne de 18,15 % en Wallonie. L'éolien et le solaire représentent les ¾ de la production SER du Brabant wallon, contre 60 % de la production SER de la Wallonie. La production SER du Brabant wallon par la biomasse a diminué de plus de 30 % en 2006 à 2015, en passant de 79,4 à 54,8 Gwh.

En ce qui concerne l'énergie solaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Brabant wallon comptait 14.834 unités de production décentralisées (UPD), c'est-à-dire des installations solaires photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 « KiloVoltAmpères » (KVA). La puissance totale installée sur la province est ainsi de 76.913 KVA. Le taux de couverture observé est donc de 37 UPD pour 1.000 habitants (contre 39 sur l'ensemble de la

Région wallonne), pour une puissance totale de 193 KVA pour 1.000 habitants (contre 213 pour l'ensemble de la Wallonie). La couverture du BW est donc proportionnellement faible, vraisemblablement au vu du caractère plus « urbanisé » de la province. A titre de comparaison, la couverture de la province du Luxembourg est de 55 installations pour 1.000 habitants, pour une puissance moyenne de 332 KVA.

### Installation de nouvelles unités de production décentralisées en électricité photovoltaïque. Puissance en KVA pour 1000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



C'est le sud de la province du BW qui est le mieux couvert en UPD. 8 communes y ont, en effet, une couverture globale supérieure à 50 unités de production décentralisées pour 1000 habitants et, parmi celles-ci, 3 communes, Chastre, Incourt et surtout Walhain enregistrent une puissance moyenne supérieure à 300 KVA pour 1.000 habitants.

A l'inverse, 5 communes du Nord-Ouest de la province, comptent moins de 30 UPD pour 1.000 habitants, avec une puissance moyenne inférieure à 140 KVA : Rixensart, Nivelles, La Hulpe, Tubize et Waterloo (cette dernière commune n'étant couverte qu'à hauteur de 24 UPD pour 1.000 habitants, pour une puissance moyenne de 115 KVA).

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le glossaire.

Les bilans énergétiques sont disponibles auprès de la DGO4 du SPW.

Des études et statistiques communales sur la consommation finale d'énergie sont disponibles sur : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/efficacite-energetique/>

D'autres données sont également disponibles à l'observatoire wallon des énergies renouvelables : <https://www.renouvelle.be/fr/statistiques/observatoire-wallon-des-energies-renouvelables>

## 8. PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

### 8.1. Accueil de la petite enfance

Le Brabant wallon comptait environ 10.000 enfants âgés de 0 à 2,5 ans en 2018. Ce nombre atteindra 11.000 unités en 2030 et 12.000 unités en 2060, suivant les perspectives de population calculées par le Bureau Fédéral du Plan.

Le 31 décembre 2016, le Brabant wallon comptait 5.072 places d'accueil pour la petite enfance, ce qui confère à la province un taux de couverture supérieur à 50 %, soit une place d'accueil pour la petite enfance pour 2 enfants âgés de 0 à 2,5 ans, contre une place d'accueil pour plus de 3 enfants en Wallonie.

Ottignies-LLN, La Hulpe et Lasne ont un taux de couverture supérieur à 75 %. Par contre, 8 des 27 communes de la province disposent de moins d'une place d'accueil pour 3 enfants.

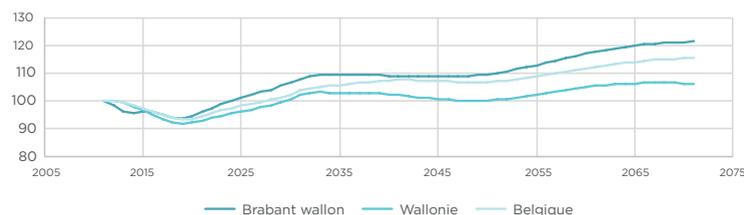
Le taux de couverture a augmenté dans le BW d'environ 8 % du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sur la même période, il augmentait de 12,5 % sur l'ensemble de la Wallonie.

Le 31 décembre 2016, le Brabant wallon comptait 5.072 places d'accueil pour la petite enfance, quel que soit le type d'accueil (collectif ou familial) et le mode de subventionnement (milieux d'accueil subventionnés ou non). Les nombres de places repris sont les capacités réelles des milieux d'accueil, c'est-à-dire des nombres de places « ouvertes ». Ce nombre est en augmentation de

1.130 unités (28,7 %) depuis 2003. Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants résidents en âge de fréquenter les structures d'accueil. En 2016, le BW disposait d'un peu plus d'une place pour 2 enfants âgés de 0 à 2,5, alors que cette couverture n'était que d'une place pour 3 enfants sur l'ensemble de la Wallonie.

Date	Nombre total de places d'accueil pour la petite enfance dans le BW	Taux de couverture : Nombre de places pour 100 enfants de 0 à 2,5 ans	
		Brabant wallon	Wallonie
31/12/2003	3.940	38,9	22,4
31/12/2006	4.325	41,2	25,4
31/12/2010	4.693	44,7	29,2
31/12/2013	4.840	48,3	31,9
31/12/2016	5.072	50,7	34,9

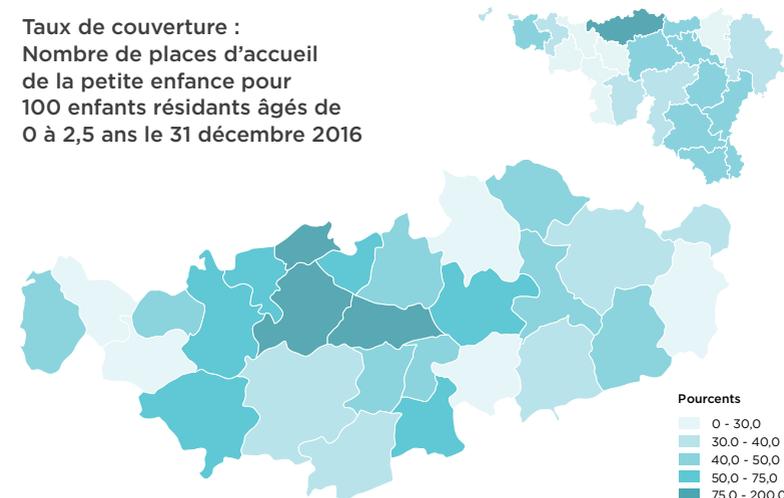
Évolution (2010=100) de la population âgée de 0 à 2,5 ans de 2010 à 2070



Dans le cadre de son exercice de calcul des perspectives de la population, le Bureau Fédéral du Plan estime que la population des « 0 à 2,5 ans » du Brabant wallon, qui est actuellement d'environ 10.000 personnes atteindra 11.000 individus en 2030, 12.000 en 2060 et 12.750 en 2070, soit une hausse de plus de 20 % sur la période 2020-2070, contre 6 % en Wallonie et 15 % en Belgique.

Le Brabant wallon est la seule province Wallonne où le taux de couverture est supérieur à 50 %. Charleroi, Thuin, Liège, Soignies, Mons et Verviers comptaient moins d'une place d'accueil pour 3 enfants âgés de 0 à 2,5 ans le 31 décembre 2016. Dans le BW, le taux de couverture était inférieur à 40 % en 2003 (22,4 % en Wallonie) et valait 44 % en 2010 (contre 29,4 % en Wallonie).

Taux de couverture : Nombre de places d'accueil de la petite enfance pour 100 enfants résidents âgés de 0 à 2,5 ans le 31 décembre 2016



Ottignies-LLN et La Hulpe ont un taux de couverture supérieur à 75 %. Suivant les chiffres publiés par l'IWEPS, depuis 2013, la commune de Lasne compte plus de places d'accueil que d'enfants résidents âgés de 0 à 2,5 ans. Par contre, 8 des 27 communes de la province comptent moins d'une place d'accueil pour 3 enfants : Hélécinne, Genappe, Villers-la-Ville, Grez-Doiceau, Tubize, Iltre, Orp-Jauche et

surtout Walhain, dont le taux de couverture est estimé à 21,6 %, soit un peu plus d'une place d'accueil pour 5 enfants. Si le taux de couverture moyen a augmenté de 7,9 % sur l'ensemble de la province de 2007 à 2016, il a augmenté de plus de 20 % à Rixensart, Ramillies, Hélécinne et Chaumont-Gistoux, mais il a diminué à Walhain, Beauvechain, Waterloo et Orp-Jauche, sur la même période.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire et sont disponibles à l'IWEPS à l'adresse : <https://walstat.iweps.be/fichiers/metadonnees/meta-243800.pdf>

Les comptages, issus de l'ONE sont disponibles sur WalStat : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=8%20&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=8%20&sel_niveau_catalogue=T)

Les perspectives de population calculées par le Bureau Fédéral du Plan sont disponibles à l'adresse :

<https://www.plan.be/databases/data-35-fr-perspectives+de+population+2018+2070>

## 8.2. Enseignement maternel et primaire

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les 139 établissements d'enseignement maternel du Brabant wallon accueillait 14.821 élèves, alors que les 136 établissements d'enseignement primaire accueillait 28.592 élèves.

Sur la même période, 14.000 élèves, domiciliés dans la province, étaient inscrits dans un établissement de l'enseignement maternel de la Fédération WB, dont 95,6 % dans un établissement localisé dans la province et le Brabant wallon comptait 27.150 résidents inscrits dans un établissement d'enseignement primaire de la FWB, dont 93,8 % dans le Brabant wallon.

Le nombre d'enfants en âge de scolarité dans l'enseignement maternel augmentera de 9 % à l'horizon 2030. Cette hausse se répercutera au-delà de 2030 sur le nombre d'enfants en âge de scolarité dans l'enseignement primaire, qui dépassera 31.250 unités en 2040.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 14.821 enfants âgés de 2,5 à 5 ans étaient inscrits dans les 139 établissements d'enseignement maternel que comptait le Brabant wallon. Sur la même période, 13.976 enfants résidant dans le Brabant wallon étaient inscrits dans un établissement d'enseignement maternel

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 95,6 % dans un établissement localisé dans la province et 71,5 % dans un établissement localisé dans leur commune de résidence. On compte donc plus de 1.460 élèves scolarisés dans l'enseignement maternel de la province, mais ne résidant pas dans le BW.

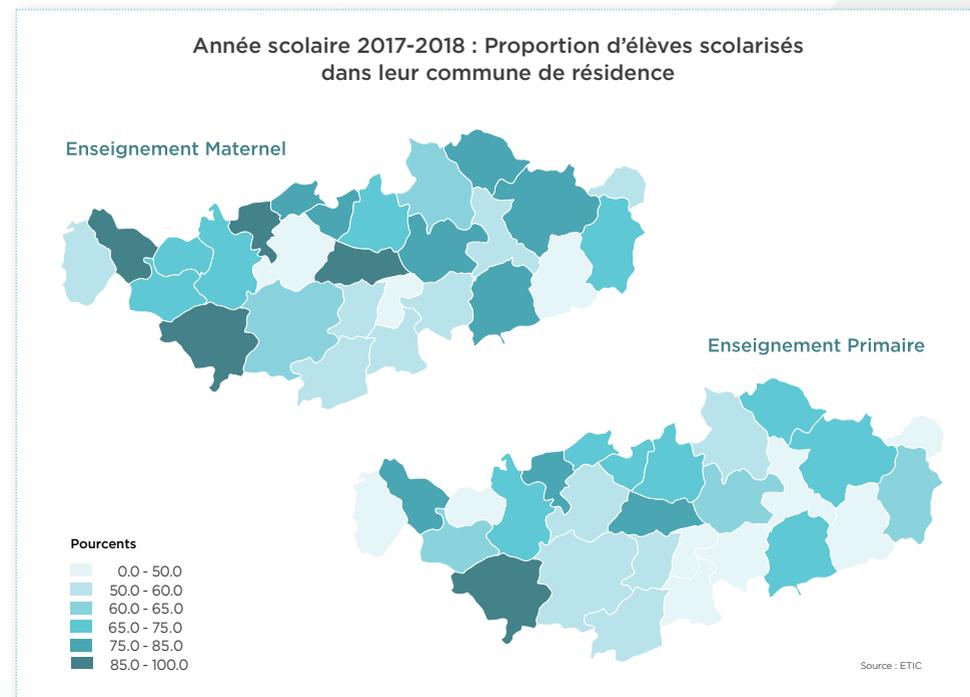
	Enseignement maternel	Enseignement primaire
<b>Brabant Wallon: Année scolaire 2017-2018</b>		
Nombre d'établissements	139	136
<b>Nombre d'élèves scolarisés dans la province :</b>		
Total	14.821	28.592
Enseignement spécialisé	28	853
<b>Perspective de population résidente en âge scolaire dans le Brabant wallon</b>		
2020	14.772	28.578
2030	16.131	28.173
2040	17.045	31.263
2050	17.019	31.550

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, 28.592 enfants étaient inscrits dans les 136 établissements scolaires que comptait la province, au cours de l'année scolaire 2017-2018. Sur la même période, 27.141 élèves domiciliés dans le BW étaient inscrits dans un établissement d'enseignement primaire de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 93,8 % dans un établissement localisé dans la province et 65,4 % dans un établissement localisé dans leur commune de résidence. 11 % des élèves inscrits dans un une école primaire de la province n'étaient pas domiciliés dans la province.

Moins d'un enfant sur deux, domiciliés à Lasne, Ramillies et Mont-Saint-Guibert, est inscrit dans un établissement d'enseignement maternel de la commune, alors que 9 Nivellois sur 10 âgés de 2,5 ans à 5 ans et 8,5 Nivellois sur 10 âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés dans un établissement

de la « Cité des aclots ». Plus de trois-quarts des élèves résidant à Waterloo, Tubize, Ottignies-LLN (et Nivelles) sont inscrits dans un établissement scolaire maternel et primaire de leur commune de résidence.



Suivant les perspectives de population calculées par le Bureau Fédéral du Plan, le nombre d'enfants en âge de scolarité dans l'enseignement maternel augmentera de 9 % à l'horizon 2030 et se stabilisera à 17.000

unités à partir de 2040. Le nombre d'enfants résidant dans la province en âge de scolarité dans l'enseignement primaire restera relativement stable jusqu'en 2030, mais sera en augmentation de 9,3 % à l'horizon 2030.

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire.

Les chiffres sont produits par le service statistique de la FWB (ETNIC) et sont publiés par l'IWEPs : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme\\_id=7](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=7)

Les perspectives de population calculées par le Bureau Fédéral du Plan sont disponibles à l'adresse :

<https://www.plan.be/databases/data-35-fr-perspectives+de+population+2018+2070>

### 8.3. Enseignement secondaire de plein exercice et de promotion sociale. Enseignement secondaire provincial.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les 96 établissements d'enseignement secondaire spécialisés et non spécialisés accueillent près de 31.000 élèves, dont près de 25.000 domiciliés dans la province.

Des établissements d'enseignement secondaire, tous types, tous réseaux et tous niveaux confondus sont implantés dans 12 des 27 communes du Brabant wallon et 80 % des élèves domiciliés dans la province sont scolarisés dans un établissement du Brabant Wallon.

Plus de 13.500 élèves sont inscrits dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale, dont 52 % dans le secteur de l'économie.

Près de 3.650 élèves sont inscrits dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et 78 dans l'enseignement provincial en alternance.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 30.461 élèves étaient inscrits dans l'**enseignement secondaire de plein exercice** non spécialisé et 525 dans l'enseignement secondaire spécialisé. 31.164 élèves domiciliés dans la

province suivaient un enseignement secondaire de plein exercice et les établissements du BW accueillent plus de 6.000 élèves issus des autres provinces du pays.

#### Enseignement secondaire de plein exercice dans le Brabant Wallon. Année scolaire 2017-2018

Nombre d'établissements	43
<b>Nombre d'élèves scolarisés dans la province</b>	
Enseignement secondaire ordinaire	30.461
Premier degré	9.890
Deuxième degré	10.660
Troisième degré	9.911
Enseignement secondaire spécialisé	525
<b>Nombre d'élèves domiciliés dans la province</b>	
Total	31.164
Inscrits dans établissement de la province	24.945

Des établissements d'enseignement secondaire, tous types, tous réseaux et tous niveaux confondus sont implantés dans 12 des 27 communes du Brabant wallon,

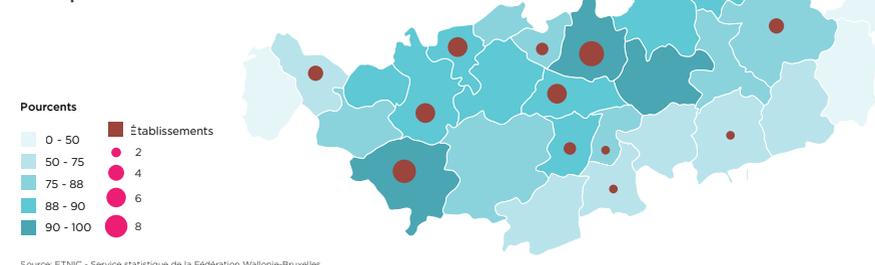
8 établissements à Wavre, 7 à Nivelles et 5 à Waterloo, Braine-l'Alleud et Ottignies-LLN. Plus de 80 % des élèves domiciliés dans le Brabant wallon sont scolarisés dans la province.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'**enseignement secondaire provincial** de plein exercice comptait 3.648 élèves et celui en alternance en comptait 78. 414 élèves étaient inscrits dans l'enseignement général, 819 élèves dans l'enseignement professionnel, 1.543 élèves dans le technique de qualification et 872 élèves dans le technique de transition.

Dans le Brabant wallon, 13.550 élèves étaient inscrits dans l'**enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale**, dont 52 % dans le secteur de l'économie. Outre ce secteur, 6,8 % des élèves inscrits dans le secondaire, le sont dans le secteur de

l'hôtellerie et de l'alimentation et plus de 43 % des élèves inscrits dans le supérieur le sont dans le secteur des sciences appliquées. Le secteur des services aux personnes y est beaucoup moins représenté que dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

#### Enseignement secondaire de plein exercice dans le Brabant wallon - Année scolaire 2017-2018 Nombre d'établissements et proportion d'élèves résident dans la commune et inscrits dans un établissement de la province.



#### Enseignement de promotion sociale dans le Brabant wallon. Nombre d'inscriptions par niveau et par secteur.

Année scolaire 2017-2018	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur long
Agronomie-Ressources sol et eaux-Monde animal	43		
Construction			44
Arts appliqués	156		
Cours généraux	157	325	256
Economie	1.198	3.028	2.819
Habillement	33	50	
Hôtellerie - Alimentation	423	109	
Industrie	28	146	150
Sciences appliquées	88	636	2.533
Services aux personnes	57	1.272	
<b>Total</b>	<b>2.183</b>	<b>5.566</b>	<b>5.802</b>

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire. Les données relatives à l'**enseignement obligatoire** (ordinaire et spécialisé) sont issues du comptage réalisé le 15 janvier 2018 dans les établissements scolaires et proviennent de la base de données « Pilotage » de l'Administration générale de l'enseignement, Direction d'Exploitation des données. Les données relatives à l'enseignement de promotion sociale sont issues des données détenues par l'Administration générale de l'enseignement, Direction de l'**Enseignement de Promotion sociale** et concernent l'année scolaire 2017-2018.

## 8.4. Enseignement secondaire par type et forme

**Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 30.461 élèves étaient inscrits dans 96 établissements d'enseignement secondaire non spécialisé du Brabant wallon, dont 82 % domiciliés dans la province.**

**20.570 élèves sont inscrits dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire de plein exercice, dont 3.900 dans l'enseignement Provincial.**

**Dans le BW, 56,6 % des élèves inscrits dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire suivent un enseignement général de transition. Cette proportion est de 44,5 % dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 35,6 % des inscrits dans l'enseignement « non général » l'étaient dans le secteur des Services aux personnes.**

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 30.461 élèves étaient inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire non spécialisés localisés dans le Brabant wallon. 82 % de ces élèves sont domiciliés dans la province. Un même établissement peut prodiguer différents types d'enseignement secondaire, ce qui explique que la somme des

établissements des différents types d'enseignement secondaire de plein exercice (96) soit supérieure au nombre d'établissements (43). Le tiers des établissements prodigue un enseignement général. Les deux autres tiers sont répartis de manière quasi équivalente entre les autres types d'enseignement.

Année scolaire 2017-2018	Elèves des 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés		Etablissements dans le Brabant wallon		
	Nombre	Répartition (en %)		Nombre	Répartition (en %)
		Brabant wallon	Fédération WB		
Général	11.643	56,6	44,5	32	33,3
Technique de transition	2.338	11,4	7,3	15	15,6
Technique de qualification	3.755	18,3	23,0	18	18,8
Professionnel	2.240	10,9	21,5	16	16,7
CEFA (Alternance)	586	2,8	3,7	15	15,6
<b>Total</b>	<b>20.562</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>96</b>	<b>100,0</b>

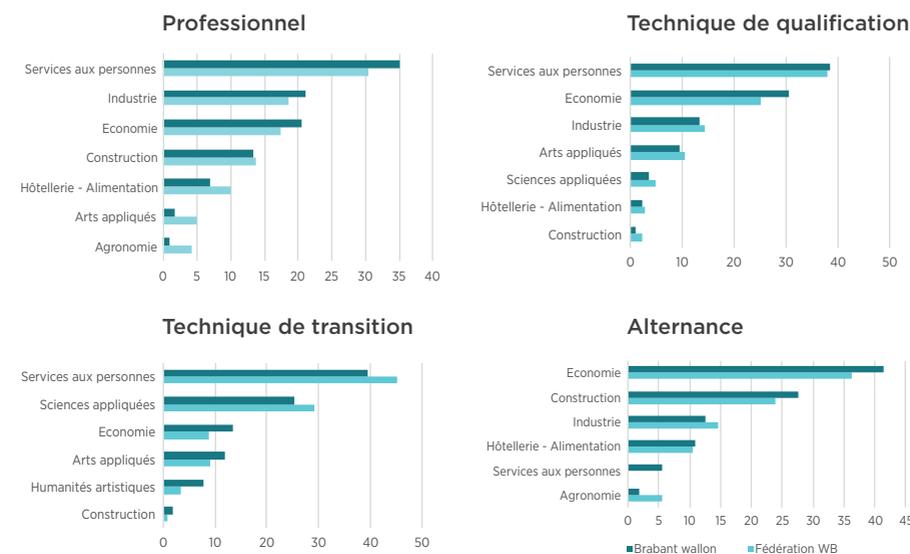
Sur la même période, dans le BW, 20.570 élèves sont inscrits dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice, dont 3.900 dans l'enseignement Provincial. L'enseignement général de transition de la province compte 11.650 élèves. Viennent ensuite l'enseignement

technique de qualification (3.755 inscrits), l'enseignement technique de transition (2.338 inscrits), l'enseignement professionnel (2.240 inscrits) et l'enseignement en alternance (CEFA), qui compte 586 inscrits, dont 69 dans l'enseignement Provincial.

L'enseignement général de transition représente 56,6 % des élèves inscrits dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice de la province. Cette proportion est de 12 points de pourcentage (pp) supérieure à celle calculée sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le « technique de transition »

représente 11,4 % du nombre d'inscrits dans le BW (contre 7,3 % sur l'ensemble de la Fédération WB), alors que seulement 30 % des élèves sont inscrits dans les sections « professionnel » et « technique de qualification » dans le BW, contre 45 % pour l'ensemble de la Fédération WB.

### Répartition en % des élèves des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice suivant le secteur de l'option groupée - année scolaire 2016-2017



35,6 % des 8.920 élèves inscrits dans l'enseignement « non général » l'étaient dans le secteur des Services aux personnes (contre 33,7 % sur l'ensemble de la Fédération

Wallonie-Bruxelles), 24,1 % dans le secteur de l'économie (contre 20,9 % dans la FWB) et 11,8 % dans le secteur de l'industrie (contre 14,2 % dans la FWB).

**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire.

Les données relatives à l'enseignement obligatoire (ordinaire et spécialisé) sont issues du comptage réalisé le 15 janvier 2018 dans les établissements scolaires et proviennent de la base de données « Pilotage » de l'Administration générale de l'enseignement, Direction d'Exploitation des données.

Les données relatives à l'enseignement de promotion sociale sont issues des données détenues par l'Administration générale de l'enseignement, Direction de l'Enseignement de Promotion sociale et concernent l'année scolaire 2017-2018.

## 8.5. Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice (année scolaire 2017-2018)

Sur la période de scolarité obligatoire, la proportion d'élèves « à l'heure » (ayant l'âge du niveau d'étude auquel ils étaient inscrits) était, au cours de l'année scolaire 2017-2018, de 78,5 % dans le Brabant wallon, contre 72 % sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le retard scolaire passe de 0,7 % en troisième maternelle à 51,3 % en sixième secondaire.

C'est principalement au cours du passage de la première à la deuxième et de la deuxième à la troisième secondaire qu'on constate le plus de redoublements.

A partir de la troisième secondaire, plus d'un élève sur cinq accuse un retard scolaire de deux ans et plus.

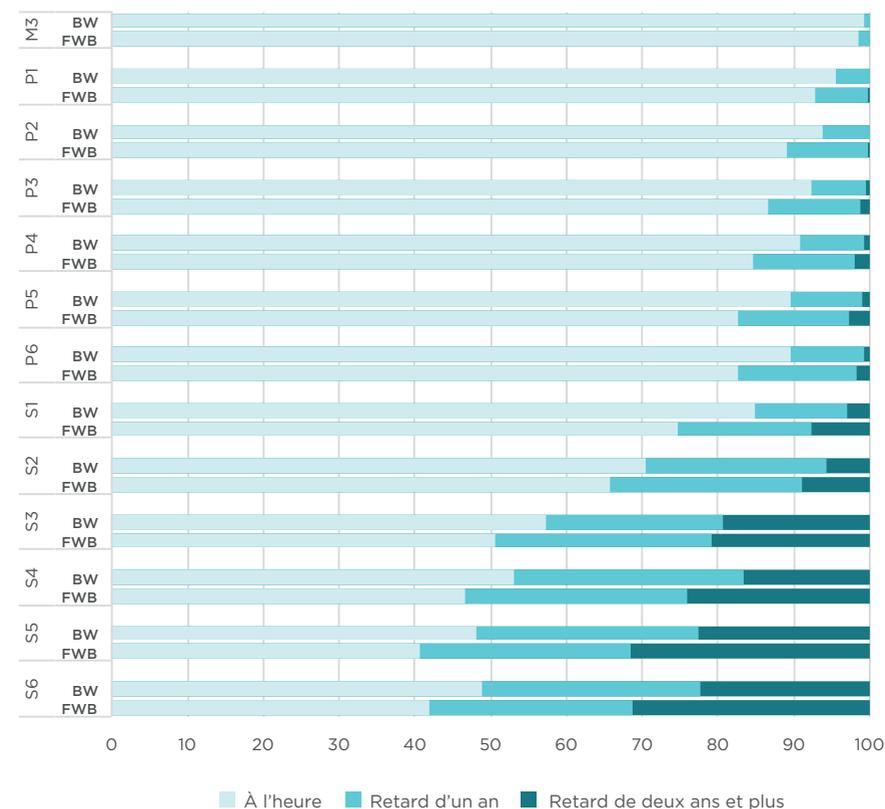
Le taux de retard scolaire calcule la proportion d'élèves qui, au cours d'une année scolaire, ici 2017-2018, étaient « à l'heure », soit avaient l'âge correspondant au niveau d'étude auquel ils étaient inscrits, soit avaient un an, ou deux ans et plus de retard. Ce taux peut être calculé pour chacune des années de scolarisation obligatoire, soit la 3<sup>ème</sup> maternelle (M3), les 6 années de l'enseignement primaire (P1 à P6) et les 6 années de l'enseignement secondaire (S1 à S6). Ce taux a été calculé pour l'ensemble des élèves inscrits dans un établissement scolaire du Brabant wallon et, en référence, sur l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Globalement, sur la période de scolarité obligatoire, la moyenne des proportions d'élèves « à l'heure » est de 78,5 % dans le Brabant wallon, contre 72 % sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 15,1 % des élèves accusent un retard d'une année (contre 17,7 % sur l'ensemble de la FWB) et 7,2 % ont

un retard de 2 ans et plus dans le Brabant wallon, contre 10,2 % pour l'ensemble de la FWB.

Dans le BW, le retard scolaire augmente, en moyenne, de 4,2 % d'une année à l'autre, contre 4,7 % sur l'ensemble de la Fédération WB. Il passe ainsi de 0,7 % en troisième maternelle (1,4 % dans la FWB) à 51,3 % en sixième secondaire (58,1 % dans la FWB). C'est principalement au cours du passage de la première à la deuxième et de la deuxième à la troisième secondaire qu'on constate le plus de redoublements : le taux de retard passe de 15,1 % en première secondaire à 46,82 % en quatrième secondaire, soit une hausse de plus de 31 p.p. (points de pourcentage) contre 28 pp sur la FWB. A partir de la troisième secondaire, plus d'un élève sur cinq a un retard scolaire de deux ans et plus, alors qu'on obtient des taux supérieurs à 30 % sur l'ensemble de la Communauté Française.

Taux de retard scolaire - Année scolaire 2017-2018



**Pour en savoir plus :** Les concepts sont définis dans le Glossaire.

Les données relatives à l'**enseignement obligatoire** (ordinaire et spécialisé) sont issues du comptage réalisé le 15 janvier 2018 dans les établissements scolaires et proviennent de la base de données « Pilotage » de l'Administration générale de l'enseignement, Direction d'Exploitation des données.

## 8.6. Retard scolaire selon le genre de l'élève et la forme de l'enseignement (année scolaire 2017-2018)

En moyenne, 54,8 % des garçons et 65,6 % des filles étaient « à l'heure » dans leur année scolaire respective, au cours de l'année scolaire 2017-2018. Le différentiel entre le retard scolaire estimé dans le Brabant wallon et dans la Fédération WB est de l'ordre de 8,9 % en faveur du BW.

Globalement, le retard scolaire est moins important pour les filles que pour les garçons. En 5<sup>ème</sup> année de l'enseignement général, 22 % des filles accusent un retard scolaire d'un an et plus, alors que ce phénomène touche 33 % des garçons.

Le retard scolaire concerne principalement l'enseignement professionnel et l'enseignement technique de qualification. Ainsi, 32 % des garçons et 21 % des filles accusent un retard scolaire de 3 ans et plus en 5<sup>ème</sup> année de l'enseignement professionnel.

Un retard scolaire d'un an et plus touche déjà 9 % des filles et 11,7 % des garçons inscrits en 6<sup>ème</sup> primaire dans le BW.

En moyenne, sur l'ensemble des années scolaires analysées (6<sup>ème</sup> primaire, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> secondaire), 54,8 % des garçons sont « à l'heure » dans le Brabant wallon, alors que cette catégorie ne représente que 45,9 % sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui est des filles, 65,6 % des élèves du BW sont « à l'heure », alors que seulement 56,7 % des élèves le sont en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Globalement, le retard scolaire est moins important chez les filles que chez les garçons. Dans l'enseignement technique de transition, le retard scolaire touche 42 % des filles, contre 66,6 % des garçons en 3<sup>ème</sup> année et 52 % des filles, contre 72 % des garçons en 5<sup>ème</sup> année. Dans l'enseignement général, 22 % des filles ont un retard scolaire d'au moins un an en 5<sup>ème</sup> année, alors que ce phénomène touche 33 % des garçons.

Le retard scolaire concerne principalement l'enseignement professionnel et l'enseignement technique de qualification et la situation y est, en général, plus grave dans le Brabant wallon que dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

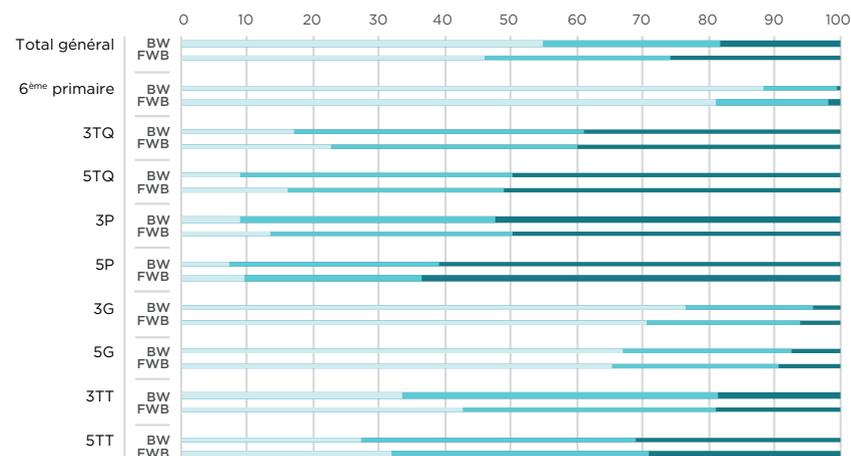
Ainsi, en 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement professionnel, 92,5 % des filles (contre 88 % en FWB) et 91 % des garçons (contre 86,5 % en FWB) sont en retard scolaire d'un an et plus dans le BW.

Un retard de 2 ans et plus concerne 52,3 % des garçons et 51,5 % des filles. Il faut encore signaler que 32 % des garçons et 21 % des filles inscrits en 5<sup>ème</sup> année de l'enseignement professionnel d'un établissement situé dans la province accusent un retard scolaire de 3 ans et plus, alors que ces pourcentages sont de 35 %, tant pour les garçons que pour les filles inscrits en Fédération WB. Un retard scolaire de 3 ans et plus touche également 22 % des garçons et 16 % des filles inscrits en 5<sup>ème</sup> de l'enseignement technique de qualification.

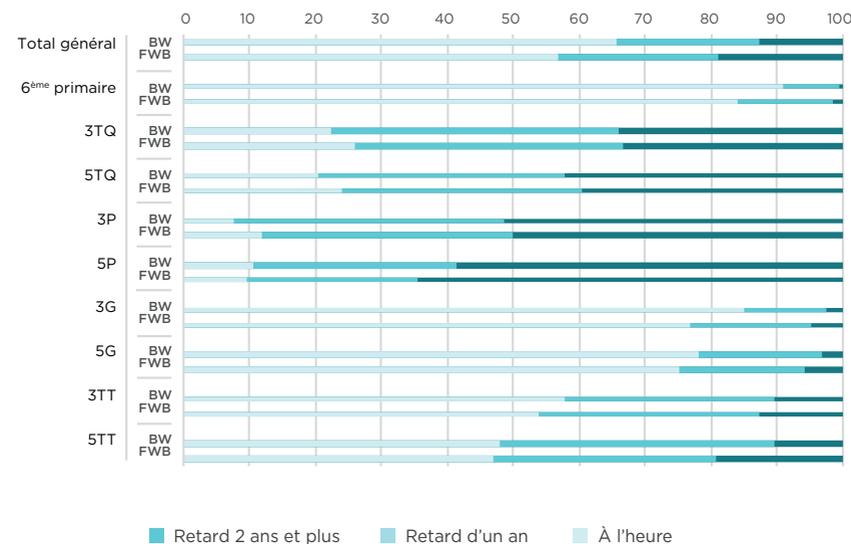
Le différentiel entre le retard scolaire estimé dans le Brabant wallon et dans la Fédération WB est de l'ordre de 8,9 % en faveur du BW. Un retard scolaire d'un an et plus touche déjà 9 % des filles inscrites en 6<sup>ème</sup> primaire dans le BW (15,2 % en FWB) et 11,7 % des garçons (contre 18,3 % en FWB).

### Retard scolaire 2017-2018 selon la forme d'enseignement

#### Garçons



#### Filles



## ANNEXE 1. Liste des établissements scolaires du Brabant wallon

### Etablissements de l'enseignement fondamental dans le Brabant wallon

<b>Beauvechain</b>	Ecole fondamentale communale de Beauvechain Ecole fondamentale libre Caritas Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille Ecole maternelle libre Saint-Charles
<b>Braine-l'Alleud</b>	Ecole fondamentale libre Sainte-Bernadette Ecole fondamentale libre Institut Saint-Jacques Ecole primaire libre Cardinal Mercier Ecole fondamentale libre Vallée Bailly Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Famille Ecole fondamentale annexée Riva-Bella - Braine-l'Alleud La Maison Familiale Enseignement fondamental spécialisé libre Etablissement d'enseignement spécialisé fondamental de la Communauté française Ecole primaire communale « Prévert » Ecole maternelle libre Saint-Léon Ecole fondamentale communale « Le Grand Frêne » Ecole Anne-Marie maternelle libre
<b>Braine-le-Château</b>	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy Ecole fondamentale libre Les Marronniers
<b>Chastre</b>	Ecole communale de Gistoux Ecole communale Le Chemin des Enfants Ecole communale de Corroy-le-Grand Ecole communale de Dion-Valmont
<b>Chaumont-Gistoux</b>	Ecole fondamentale communale de Beauvechain Ecole fondamentale libre Caritas Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille Ecole maternelle libre Saint-Charles
<b>Court-Saint-Etienne</b>	Ecole communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume Ecole communale fondamentale du Centre Ecole fondamentale libre - Collège Saint-Etienne Libre école fondamentale Rudolf Steiner La Ferme Blanche Ecole communale fondamentale de Tangissart
<b>Genappe</b>	Ecole fondamentale communale de Baisy-Thy Ecoles communales de Genappe Ecole fondamentale libre Sainte-Marie Ecole fondamentale libre Saint-Jean
<b>Grez-Doiceau</b>	Ecole fondamentale libre Sainte-Elisabeth Ecole primaire libre spécialisée La Petite Source Ecole fondamentale libre Saint-Joseph aux Champs de Grez-Doiceau Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever
<b>Hélécine</b>	Ecole fondamentale communale d'Hélécine Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Baptiste
<b>Incourt</b>	Ecole fondamentale communale d'Incourt
<b>Ittre</b>	Ecole communale fondamentale de Ittre - Ecole des Longs Prés Ecole fondamentale libre d'Ittre Ecole communale fondamentale d'Oisquerq Ecole fondamentale libre de Virginal Ecole communale fondamentale de Virginal

<b>Jodoigne</b>	Ecole fondamentale Saint-Jean-Baptiste Ecole communale fondamentale n° 1 de Jodoigne Ecole fondamentale libre Providence Ecole fondamentale annexée Jodoigne Ecole communale fondamentale n° 2 de Jodoigne
<b>La Hulpe</b>	Ecole communale «Les Colibris» Ecole fondamentale libre- Institut Saint-Léon Ecole fondamentale libre Notre-Dame Ecole communale maternelle « Les Lutins »
<b>Lasne</b>	Ecole communale de Maransart Ecole fondamentale libre Sainte-Lutgarde Ecole communale Pierre Van Hoegaerden Ecole Ouverte fondamentale libre non confessionnelle Ecole fondamentale libre Saint-Joseph Désiré Denuit - Enseignement fondamental spécialisé Ecole communale de Plancenoit
<b>Mont-Saint-Guibert</b>	Institut Notre-Dame des Hayeffes - Cycles 8-12 Institut Notre-Dame des Hayeffes - Cycles 2,5 - 8
<b>Nivelles</b>	Ecole communale fondamentale André Hecq Ecole communale fondamentale de Bornival Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur Institut Saint-Michel - Ecole fondamentale Ecole primaire libre d'application Institut de l'Enfant-Jésus Institut Sainte-Thérèse - Ecole fondamentale Ecole primaire libre d'application du Béguinage Ecole fondamentale annexée Nivelles Ecole communale fondamentale Maillebotte Ecole maternelle libre du Béguinage - Institut de l'Enfant-Jésus Ecole maternelle libre d'application - Institut de l'Enfant-Jésus
<b>Orp-Jauche</b>	Ecole communale fondamentale Jandrain Ecole communale fondamentale de Jauche Ecole communale fondamentale de Marilles Ecole fondamentale libre Saint-Martin et Saint-Joseph
<b>Ottignies-Louvain-la-Neuve</b>	Ecole communale fondamentale de Mousty Ecole communale fondamentale de Limauges Ecole communale fondamentale de Limelette Ecole fondamentale libre - Collège du Biéreau Ecole fondamentale libre non confessionnelle des Bruyères Ecole fondamentale Martin V Ecole communale fondamentale de Lauzelle Ecole Escalpade Enseignement Fondamental Spécialisé Ecole maternelle libre Notre-Dame Ecole fondamentale annexée Paul Delvaux - Ottignies Clairs Vallons - Enseignement spécialisé fondamental et secondaire libre Ecole communale primaire de Blocry Ecole fondamentale libre Saint-Pie X Ecole communale fondamentale d'Ottignies Ecole Escalpe Enseignement fondamental spécialisé Ecole communale maternelle de La Croix
<b>Perwez</b>	Ecole communale fondamentale de Malèves-Sainte-Marie et d'Orbais Ecole maternelle libre Ma Petite Ecole Ecole communale fondamentale La Farandole à Thorembais-Saint-Trond Ecole communale fondamentale de Perwez Ecole communale fondamentale de Thorembais-les-Béguines Ecole fondamentale libre Jean-Paul II
<b>Ramillies</b>	Ecole communale de Ramillies
<b>Rebecq</b>	Ecole fondamentale libre Saint-Géry Ecole communale fondamentale de Bierghes Ecoles communales fondamentales de Rebecq Ecoles communales fondamentales de Quenast

<b>Rixensart</b>	Ecole communale de Genvall Ecole fondamentale libre Saint-Augustin - Collège Notre-Dame des 3 Vallées - Saint-Augustin Ecole maternelle communale de Maubroux Ecole communale du Centre Ecole fondamentale libre Sainte-Agnès Ecole fondamentale annexée Rixensart Ecole communale de Rixensart-Bourgeois La Source Enseignement fondamental spécialisé libre Ecole primaire communale Ecole maternelle libre Ecoline
<b>Tubize</b>	Ecole fondamentale autonome Tubize - Renard Ecole fondamentale autonome Francisco Ferrer Ecoles Paroissiales Sainte-Gertrude Ecole fondamentale libre Les Deux Tilleuls Ecole fondamentale Saint-Joseph - Cycle 2,5-8 Ecole communale fondamentale de Saintes
<b>Villers-la-Ville</b>	Ecole communale fondamentale Marbaix-Marbisoux Ecole communale fondamentale Villers-Tilly Ecole fondamentale libre Saint-Nicolas
<b>Walhain</b>	Ecole fondamentale autonome Nil-Saint-Vincent Ecole communale fondamentale de Walhain Ecole communale fondamentale de Tourinnes-St-Lambert Ecole communale de Perbais
<b>Waterloo</b>	Ecole communale du Chenois Ecole primaire libre de Berlaymont Ecole communale fondamentale Mont-Saint-Jean Ecole fondamentale libre des Sacrés-Coeurs - Le Clos Ecole fondamentale libre des Sacrés-Coeurs «Envol» Ecole fondamentale libre Saint-François d'Assise Ecole libre Sainte-Anne Ecole fondamentale annexée Waterloo
<b>Wavre</b>	Ecole fondamentale libre Le Verseau Ecole communale de l'Amitié Ecole fondamentale libre de Profondsart Ecole maternelle communale Ecole fondamentale communale Institut primaire Saint-Jean-Baptiste - Cycle 8-12 Ecole primaire libre - Institut de la Providence Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Basse-Wavre - Cycle 2,5-8 Ecole fondamentale annexée à l'Athénée royal de Rixensart - Wavre Institut fondamental Saint-Jean-Baptiste - Cycle 2,5-8 Ecole primaire libre Notre-Dame de Basse-Wavre Cycle 8-12 Le Grand Tour - Enseignement fondamental spécialisé libre Les Moineaux II - Ecole libre non confessionnelle d'enseignement primaire spécialisé de Type 3 Ecole communale n°1 « Ile aux Trésors » Ecole maternelle libre - Institut de la Providence

#### Etablissements de l'enseignement secondaire dans le Brabant wallon

<b>Braine-l'Alleud</b>	Athénée royal riva-bella Collège Archiepiscopal Cardinal Mercier Institut de la Vallée Bailly (Enseignement général) Institut de la Vallée Bailly (Enseignement technique) Cycle d'Observation Autonome Cardinal Mercier
<b>Chastre</b>	Ecole d'Enseignement Spécialisé secondaire libre Jean Bosco
<b>Court-Saint-Etienne</b>	Collège Saint-Etienne Campus Institut Technique Provincial

<b>Jodoigne</b>	Athénée Royal Jodoigne Institut Saint-Albert Centre Provincial d'Enseignement Secondaire (Cepes)
<b>Nivelles</b>	Athénée Royal Nivelles Collège Sainte-Gertrude Institut de l'Enfant-Jésus Lycee Institut Provincial des Arts et Metiers Institut du Sacré-Cœur Institut Provincial d'Enseignement Technique Ecole Provinciale des Métiers (E.P.M.)
<b>Ottignies-Louvain-la-Neuve</b>	Lycée Martin V Athénée Royal Paul Delvaux Clairs Vallons - Enseignement Spécialisé Fondamental et Secondaire Libre Collège du Christ-Roi Ecole Escalpe Secondaire
<b>Perwez</b>	Collège Da Vinci
<b>Rixensart</b>	Collège Notre-Dame des 3 Vallées Athénée Royal Rixensart Wavre
<b>Tubize</b>	Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Collège Saint-François d'Assise Centre d'Education de Formation en Alternances (C.E.F.A)
<b>Waterloo</b>	Institut d'Enseignement Cardinal Mercier Athénée Royal de Waterloo Lycee de Berlaymont Institut d'Enseignement Secondaire des Sacrés-Coeurs Ecole du Manoir d'Anjou - Ecole Secondaire d'Enseignement Spécialisé Libre
<b>Wavre</b>	Ecole Internationale « Le Verseau » - E.L.C.E. Ecole Escalpe Secondaire Collège Notre-Dame Institut Saint-Jean-Baptiste Institut de la Providence (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés) Collège Technique Saint-Jean Institut de la Providence (1 <sup>er</sup> degré) Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Institut de la Providence Li Ventourne - Enseignement Spécialisé Secondaire

#### Enseignement supérieur : écoles supérieures

<b>Nivelles</b>	Haute Ecole Paul-Henri Spaak - Catégorie pédagogique
<b>Ottignies-Louvain-la-Neuve</b>	Haute Ecole Léonard de Vinci - Catégorie pédagogique Haute Ecole EPHEC - Catégorie technique Haute Ecole Louvain en Hainaut - Catégorie sociale Institut des Arts de Diffusion - Catégorie artistique
<b>Jodoigne</b>	Haute Ecole Lucia de Brouckère - Catégorie pédagogique

#### Enseignement supérieur de type long

<b>Ottignies-Louvain-la-Neuve</b>	Université Catholique de Louvain
-----------------------------------	----------------------------------

## ANNEXE 2. Les parcs d'activité économique du Brabant wallon au 31/12/2018

Nom ou Société	Total	Activité
GSK BIOLOGICALS SA (PO 4800060075)	8929	Recherche & développement - Production et commercialisation d'une gamme de vaccins à usage humain.
UNIVERSITE CATHOLIQUE LOUVAIN (UCL)	5840	Enseignement, recherche et service à la société.
SWIFT SCRL (SOCIETY FOR WORLDWIDE INTERBANK FINANCIAL TELECOMMUNICATION)	2779	Télécommunication interbancaire internationale.
ORES SCRL	2338	Distribution d'électricité et de gaz - Gestion d'éclairage public communal - intercommunal - Sedilec en BW.
RENEWI	1400	Traitement et élimination des déchets non dangereux - Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers.
P'TITES FEES BLEUES (LES -) SA	1225	Titres-services/repassage
UCB SA (SECTEUR PHARMA)	1041	Industrie pharmaceutique - Recherche, production et commercialisation de médicaments.
AW EUROPE SA	733	Recherche et développement de boîtes de vitesses automatiques et de système de navigation automobile (GPS) - Production de cartes de gestion électroniques de boîtes de vitesses automatiques.
HOLCIM BELGIQUE SA	608	Fabrication de ciment, béton.(Siège social) Matériaux de construction.
SECURITAS SA	590	Gardiennage statique et mobile - Centrale d'alarme - Sécurité réception.
NLMK CLABECQ SA	571	Groupe NLMK : fabrication et vente de produits sidérurgiques. Le site de Clabecq produit des plaques d'aciers et est spécialiste des fines épaisseurs.
BELPARK SA (Walibi)	556	Parc d'attractions - Piscine tropicale.
ION BEAM APPLICATIONS SA (IBA)	550	Fabrication de cyclotrons et autres accélérateurs de particules (traitement du cancer - médecine nucléaire, stérilisation et ionisation dans le domaine médical, alimentaire...).
PFIZER ANIMAL HEALTH SA	526	Produits vétérinaires (vaccins viraux et bactériens).
SPORTSDIRECT.COM BELGIUM SA	505	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé.
LLOYDSPHARMA GROUP SA	503	Pharmacies
in Bw	459	Expansion économique, Aménagement du territoire, Traitement des déchets, Epuration des eaux usées, Crématorium , Production et distribution d'eau potable.
LOGISTICS NIVELLES SA	488	Stockage, manutention et expédition de marchandises.
FACT SECURITY SPRL	463	Entreprise de gardiennage et services de sécurité.
MASTERCARD EUROPE SPRL	460	Développement des activités liées aux paiements par carte (de crédit, débit, etc...).

Nom ou Société	Total	Activité
FABRICOM INFRA SUD SA (COFELY)	435	Entreprise générale d'installation électrique (centrales distribution, télédistribution, infrastructure).
TEC BRABANT WALLON	353	Exploitation de service public de transport en commun de voyageurs.
MANIET (CHAUSSURES -) SA	327	Commerce de détail en chaussures.
CASSIS SA	298	Vente au détail prêt-à-porter féminin.
LHOIST SA	280	Industrie extractive.
FRANKI FOUNDATIONS BELGIUM SA (FFB)	275	Tous travaux de fondations - génie civil.
LONZA BRAINE SA	274	Fabrication sur commande pour l'industrie pharmaceutique et agrochimique - Principal fournisseur d'intermédiaires, de principes actifs et de produits biopharmaceutiques.
BAXTER R & D EUROPE SPRL	269	Recherche et développement dans le domaine pharmaceutique, médical et matériel médical destiné aux hôpitaux.
SUPERTRANSPORT SA	269	Transport de marchandises par route.
MARTIN'S CHATEAU DU LAC SA	267	Hôtel 5 étoiles - 121 chambres - Organisation banquets, séminaires, conférences, expositions et mariages...
DUMONT WAUTIER (CARRIERES & FOURS A CHAUX -) SA	267	Extraction de pierres à chaux et fabrication de chaux.
VTH SPRL	266	Transports routiers de fret.
CITROEN BELUX SA	260	Commerce de gros de véhicules automobiles d'occasion et véhicules utilitaires.
CENEXI-LABORATOIRES THISSEN	257	Fabrication de produits pharmaceutiques de base - Etude, mise au point de la production des principes actifs destinés à la fabrication de médicaments - Fabrication de médicaments divers, y compris les préparations homéopathiques - Intermédiaires du commerce en produits pharmaceutiques - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé - Pharmacies.
OKAIDI BELGIUM SA	256	Commerce de détail vêtements et accessoires pour enfants.
PERLE RARE (LA -) SPRL	233	Titres-services : nettoyage
FIRMENICH BELGIUM SA	209	Transfert de technologie - Extraction, production et mise au point d'arômes et extraits naturels pour industries alimentaires.
SECURITY GUARDIAN'S INSTITUT SA (SGI)	207	Surveillance et protection de biens mobilier, immobiliers et de personnes - Surveillance et contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans les lieux accessibles ou non au public - Gardiennage mobile et intervention après alarme - Gardiennage avec chien.
THALES BELGIUM SA	204	Production et commerce de tous produits et systèmes de radiocommunication, de télécommunication et systèmes électroniques similaires.
GLAXOSMITHKLINE SA	203	Commerce de gros de produits pharmaceutiques - Intermédiaire du commerce.
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES SA	196	Extraction de dolomie et fabrication de dolomie crue broyée et moulue, de dolomie d'enfournement, dolomie décarbonatée et dolomie frittée.

Nom ou Société	Total	Activité
VILLAGE N°1 REINE FABIOLA ASBL	195	Accompagnement d'adultes handicapés dans leur projet de vie et soutien aux personnes en situation de handicap par la création d'emploi.
LARCIER GROUPE SA	188	Edition de livres scolaires, universitaires, de références, de formation, juridiques - Edition Multimedia.
SDIL SA	187	Commerce de gros d'articles de sport et de camping
AUTOMATIC SYSTEMS SA	183	Equipements de contrôle d'accès, de péage et de sécurité pour véhicules et piétons - Barrières automatiques.
COMPUTACENTER SA	182	Bureau - conseil en informatique/Formations, séminaires - Helpdesk - Assistance utilisateurs PC - Aide aux utilisateurs.
MAMMA LUCIA SA	181	Fabrication plats préparés - lasagnes - pâtes fraîches .
SGS LIFE SCIENCE SERVICES (division of SGS BELGIUM SA)	179	Pharmacologie clinique - Biométrie - Biostatistique - Affaires réglementaires - Economie de santé - Laboratoire de test et d'essai - Contrôle de qualité (chimie - biologie).
CP. BOURG SA	178	Fabrication de machines à assembler le papier et de systèmes pneumatiques de transport de documents - Fabrication d'accessoires on-line pour imprimante laser gros volume - Interfaces pour imprimantes rapides.
AW TECHNICAL CENTER EUROPE SA	178	Recherche et développement - Labo autonome d'analyses, essais, contrôles - Bureau d'études industrielles - Etudes du marché, conseil en organisation.
MAXI TOYS BELGIUM SA	177	Commerce de détail en jouets.
PEUGEOT-BELGIQUE-LUXEMBOURG SA	173	Importation - Distribution de voitures neuves et pièces de rechange.
DOLCE LA HULPE SA	172	Hôtel - restaurant - centre de séminaires.
SOA PEOPLE SA	167	Services informatiques et logiciels.
WILLIAMSON (TD. -) SPRL	166	Equipements pour pipe-lines - Vannes mécaniques et manuelles - Articles de canalisation - Pièces détachées de matériel de forage - Solution de raclage des pipelines
AXEDIS ASBL	165	Entreprise de travail adapté - Montage : électronique, électrique, mécanique de précision - Conditionnement divers - Imprimerie - Télétravail - Mailing - Parcs et jardins - Travail en entreprise: mise à disposition du personnel.
1, 2, 3 SERVICES SPRL	163	Titres-services : entretien nettoyage, retouche et confection.
NIZET ENTREPRISE SA	157	Electricité générale et industrielle - Installation - Construction tableaux + cabines HT - Electromécanique - Maintenance.
SUDEXQUIS SA (EXKI)	156	Commerce de détail de plats cuisinés frais prêts à emporter - Autre commerce de détail alimentaire spécialisé -Restauration de type rapide - Transactions sur biens propres : fonds communs - Autres conseils d'affaires et management.
PIRET (GARAGE -) SA	153	Concessionnaire Opel/Mercedes - Vente et réparation de véhicules.

Nom ou Société	Total	Activité
EKOSERVICES BRABANT WALLON SCRL	152	Centrale de repassage «Titres-services» - Service aide-ménagère.
ABBVIE SA	145	Commerce de gros en produits pharmaceutiques, Biotechnologie, R&D, Innovation.
ROSSEL PRINTING COMPANY SA	144	Impression des journaux des groupes Rossel, Sud Presse...
SABERT CORPORATION EUROPE SA	136	Commerce de gros - Transformation du papier et emballage alimentaire plastique, dentelles pâtisseries - Fabrication de plateaux, assiettes, contenants e.a. en P.E.T, en PP - Emballages biodégradables.
ODOO SA	135	Développement et intégration de ERP libre.
TWIN DISC INTERNATIONAL SA	133	Fabrication et distribution d'équipement de transmission de puissance - Marché mondial.
DECATHLON WAVRE SA	130	Grande distribution, commerce d'articles de sports.
STEF LOGISTICS SAINTES SA	130	Prestataire logistique 3 températures (alimentaire).
SGS LAB SIMON SA	121	Laboratoires agréés pour l'analyse des médicaments des produits diététiques, cosmétiques et alimentaires - Expertises analytiques - Développement et validation de nouvelles méthodes de tests pour la Microbiologie, la chimie, la biotechnologie et les stabilités.
VIABUILD SUD SA	120	Entrepreneur routier - Travaux de voirie - Égouttage - Pavage - Terrassement - Démolition - Sablière.
DAIKIN AIR CONDITIONNING BELGIUM SA	116	Distribution de matériel de climatisation DAIKIN
WESTINGHOUSE ELECTRIC BELGIUM SA	112	Services de maintenance aux exploitants de centrales nucléaires.
VACHE BLEUE SA	109	Commerce de gros en produits laitiers « VACHE BLEUE ».
ALTFORT BOART SA	108	Fabricant de machines et outils superabrasifs destinés à l'usinage de matériaux durs.
HEYTENS DECOR BELGIQUE SA	106	Travaux d'intérieur - Edition et vente de produits de décoration coordonnés.
PAPRIKA SA	105	Commerce de détail de vêtements pour dames - Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général).
HECHT SA	105	Imprimerie
LHOIST INDUSTRIE SA	103	Extraction de craie, calcaire pour amendements - Fabrication de chaux - Fabrication de matériaux de construction et travaux public en béton.
CVO-EUROPE SPRL	103	Conseils informatiques - Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion - Gestion d'installations informatiques.
AISIN EUROPE SA	101	Importation, exportation, production et vente de pièces détachées pour l'industrie automobile, aéronautique, informatique et électronique.

Nom ou Société	Total	Activité
CLEAN UP SA	100	Entreprise de nettoyage de locaux commerciaux et industriels - Lavage de vitres - Grands nettoyages, etc...
AUTOGRAPHE SA	100	Aménagement de véhicules prioritaires (ambulances, police locale et fédérale).
MEDIA MARKT BRAINE L'ALLEUD SA	100	Commerce de détail d'appareils électriques, électroniques en magasin spécialisé.
SUN CHEMICAL SA	98	Commercialisation et distribution de pigments organiques colorants.
ORANGINA SCHWEPPE BELGIUM SA	97	Industrie de boissons rafraîchissantes.
KEYRUS BIOPHARMA SA	96	Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion.
CARDONA & DELTENRE (ETS FRANCOIS -) SA	95	Transport par autocars et autobus (lignes TEC) - Services spéciaux (transports scolaires, navettes sociétés).
HOME CLEAN HOME SPRL	94	Titres-services : nettoyage, repassage.
TRENKER - LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES SA	94	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de médicaments. Distribution.
INDUSTRIAL PROJECT SERVICES SA (IPS)	93	Bureau d'étude, d'ingénierie - Management projets industriels.
IMPERBEL SA	90	Fabrication de membranes d'étanchéité - Derbigum.
VELUX BELGIUM SA	90	Vente de fenêtres pour toits - Matériaux de construction.
OPTIMALIS SA	90	Gérance opérationnelle - Facility management - Travaux administratifs - Accueil - Réception - Centre d'affaires - Informatique.
ABBOTT SA	89	Diagnostic.
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES ROMAN PAIS SPRL	87	Laboratoire d'analyses médicales.
HOTEL NIVELLES SUD SA	87	Hôtel - Restaurant - Salles pour conférences, séminaires, banquets, ...
CITYTRANS SA	87	Autres transports routiers de marchandises.
BEL BELGIUM SA	87	Production et négoce de produits laitiers (beurre, lait, fromages).
CLARIANT PLASTICS & COATINGS (BELGIUM) SA	85	Production commercialisation de mélanges maîtres pour l'industrie plastique.
NOUKIES SA	84	Peluches - Puériculture - Textile enfants 0 à 6 ans.

## Conseil d'Administration FESBW

**Président :** M. HERMANT Jean-Pierre  
**Secrétaire :** M. LOUPPE Thibaut  
**Administrateurs :** M. CHAMPAGNE Jean-Pierre  
M. GRAMAGLIA Enzo  
M. LENCHANT Michaël  
M. LENNE François-Xavier  
M. PETTER Bastian  
M. PUISSANT Philippe  
M. SENGLER Jean-Marc  
M. THOREAU Benoît

La Fondation vous invite à consulter sa page web pour approfondir les différentes thématiques et statistiques qui complètent utilement le présent ouvrage. En effet, le site reprend des tableaux intéressants et détaillés qui ne sont pas inclus dans la brochure.

<https://www.inbw.be/fondation-economique-et-sociale-du-bw>

### Sources :

IWEPS : [www.iweps.be](http://www.iweps.be) et son portail de données locales : <http://walstat.iweps.be>

SPF-Economie/Direction générale Statistique : <https://statbel.fgov.be/fr>

Bureau fédéral du Plan : <https://www.plan.be/index.php?lang=fr>

Conférence permanente du Développement Territorial (CPDT) : <https://cpdt.wallonie.be/>

BNB - ICN Institut des comptes Nationaux - Comptes régionaux : <https://inr-icn.fgov.be/fr/publications/comptes-nationaux-et-regionaux>

IWEPS - Comptes de l'emploi wallon : <https://www.iweps.be/projet/les-comptes-de-lemploi-wallon/> et **Steunpunt Werk** : <https://www.steunpuntwerk.be/>

Sécurité Sociale Entrepreneurs - Indépendants - INASTI Statistiques interactives : <https://www.inasti.be/fr/statistiques-interactives>

Union des Classes Moyennes (UCM) et Graydon Belgium SA : Atlas du Créateur 2018: <https://graydon.be/fr/downloads/report-atlas-du-createur-2018>

SPF Mobilité - Circulation routière : <https://mobilit.belgium.be/fr/circulationroutiere>

ULB - IGEAT : <https://journals.openedition.org/brussels/1533>

FEBIAC : <http://www.febiac.be/public/statistics.aspx?FID=23>

Groupe TEC : <http://rapportannuel.groupefec.be/brabant-wallon/#mot-de-la-direction>

**SPW. Wallonie Energie** : <https://energie.wallonie.be/fr/bilans-energetiques-wallons.html?IDC=6288>

Fédération Wallonie Bruxelles.enseignement.be : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se\\_id=2533](http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se_id=2533)

Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon

in BW

### Adresses utiles :

[www.ccibw.be](http://www.ccibw.be)  
[www.brabantwallon.be](http://www.brabantwallon.be)  
[www.fwa.be](http://www.fwa.be)

[www.csc.be](http://www.csc.be)  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)  
[www.forem.be](http://www.forem.be)